



RAPPORT DE LA VINGT-NEUVIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

San José, Costa Rica

14-16 juillet 2009

© Institut interaméricain de coopération pour l'Agriculture (IICA). 2009

L'IICA encourage une utilisation légitime du présent document. Celui-ci doit être cité, le cas échéant, de manière appropriée.

Cette publication est également disponible en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut : www.iica.int

Coordination éditoriale : Leda Avila.

Traductor: Yvonne Bellion et Michèle Lemaître

Correction de style : Marguerite Groves.

Conception graphique : Marta Arias.

Conception de la couverture : Carla Cruz.

Impression : Imprimerie de L'IICA.

Institut interaméricain de coopération pour l'Agriculture

Rapport de la Vingt- neuvième réunion ordinaire du Comité
exécutif / IICA – San José, C.R. : IICA, 2009.

196 p. ; 21x16 cm. – (Série Documents Officiels / IICA ISSN
1018-7103 ; no. 83)

ISBN 13: 978-92-9248-083-7

Document également publié en anglais, en espagnol et en
portugais

1. Coopération internationale 2. Organisations internationales
3. Assistance technique I. IICA II. Titre III. Série

AGRIS
E14

DEWEY
338.181

San José, Costa Rica
2009

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION	7
<i>SÉANCE PRÉPARATOIRE</i>	9
<i>SÉANCE INAUGURALE</i>	12
<i>PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE</i>	17
<i>DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE</i>	31
<i>TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE</i>	41
<i>QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE</i>	45
<i>SÉANCE DE CLÔTURE</i>	57
RÉSOLUTIONS	61
SIGNATURE DU RAPPORT	131
ALLOCUTIONS	135
ANNEXES	177
<i>ANNEXE 1 : ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION</i>	179
<i>ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS</i>	183
<i>ANNEXE 3 : PERSONNEL DE LA RÉUNION</i>	193

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

**PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-NEUVIÈME RÉUNION
ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'INSTITUT
INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION
POUR L'AGRICULTURE**

La Vingt-neuvième Réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) se tient conformément aux dispositions du Règlement du Comité exécutif et de la résolution IICA/CE/Res.495(XXVIII-O/08) de cet organe de direction de l'Institut.

Le Comité exécutif, en 2009, est composé des pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Chili, Colombie, El Salvador, États-Unis, Guatemala, Mexique, Pérou, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines.

SÉANCE PRÉPARATOIRE

0.1 *Ouverture*

0.1.1 La séance préparatoire de la Vingt-neuvième Réunion ordinaire du Comité exécutif commence à 8 h 50 le 14 juillet 2009, dans le salon États-Unis/Canada du siège de l'IICA. Elle est présidée par Monsieur Ezequiel Joseph, Ministre de l'agriculture, des terres, de la sylviculture et de la pêche, Représentant de Sainte-Lucie, qui avait été le président de la Vingt-huitième Réunion ordinaire du Comité exécutif.

0.1.2 Ont assisté à cette séance les délégués de tous les États membres qui composent le Comité exécutif, à l'exception de l'Argentine, qui avait envoyé en temps utile

une note officielle (Note S.P. n° 59/2009 du Secrétaire à l'agriculture, à l'élevage, à la pêche et à l'alimentation) dans laquelle celui-ci indiquait qu'il lui était impossible d'assister à la réunion¹.

0.2 *Accords*

0.2.1 Ordre du jour de la réunion

L'ordre du jour figurant dans le document IICA/CE/Doc543(09) est approuvé sans modifications.

Le Secrétariat fait savoir que 45 jours avant la réunion, les documents de travail et ceux à caractère informatif ont été mis à la disposition des pays sur le système en ligne du Comité exécutif, conformément aux dispositions de l'article 29 du Règlement de ce Comité. Quelques documents informatifs ont été placés sur le système à des dates plus récentes.

0.2.2 Commissions de travail

Il est décidé de désigner les membres de la Commission de sélection des candidats aux distinctions honorifiques dans le secteur rural qui sera chargée de réviser le document IICA/CE/Doc.548(09) « Distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural 2007-2008 », proposé par la Direction générale et d'adresser les recommandations pertinentes à la plénière. Cette Commission, formée d'un représentant d'un État membre de chacune des régions dans lesquelles est organisé l'IICA, est composée des pays suivants : le Chili, El Salvador, les États-Unis, le Pérou et Saint-Vincent-et- Grenadines.

0.2.3 Élection du Président et du Rapporteur de la réunion

Les Chefs de Délégation élisent Monsieur Mario Roberto Aldana Pérez, Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation du Guatemala, Président de la réunion. Puis Monsieur Salvador Jiménez, Secrétaire d'État à l'agriculture de la République dominicaine est proposé en qualité de Rapporteur, proposition qui est approuvée.

¹ Au cours de la séance préparatoire, l'Ambassadeur de l'Argentine au Costa Rica, M. Juan José Arcuri, a accredité M. Gustavo Alfredo Arambarri, Conseiller de cette Ambassade, en tant que Représentant de l'Argentine à cette réunion.

Le bureau est donc constitué comme suit :

Président :	Mario Roberto Aldana
Rapporteur :	Salvador Jiménez
Secrétaire d'office :	Chelston W. D. Brathwaite

Le Directeur général souhaite la bienvenue aux Représentants des États membres qui composent le Comité exécutif. Il félicite Monsieur Mario Roberto Aldana d'avoir l'honneur de présider la réunion et Monsieur Salvador Jiménez d'avoir été choisi en tant que Rapporteur.

0.2.4 Durée de la réunion

Il est décidé de clore la réunion le jeudi 16 juillet 2009 à midi, conformément à ce qui a été proposé par le Secrétariat technique de la réunion.

0.2.5 Date et heure limites pour la présentation de propositions

La date et l'heure limites pour la présentation de nouveaux projets de résolution sont fixées au mercredi 15 juillet à 14 heures.

0.3 Situation du Honduras

- 0.3.1 Prenant en considération : (i) les dispositions de la résolution AG/Res. 2 (XXXVII-E/09) adoptée par l'Assemblée générale de l'OEA, à sa Trente-septième Session extraordinaire, le 5 juillet 2009, qui a suspendu, avec effet immédiat, l'État du Honduras de son droit à participer à l'Organisation des États Américains, et la résolution AG/Res.1 (XXXVII-E/09), adoptée par l'Assemblée générale le 1^{er} juillet de cette année, déclarant qu'aucun gouvernement issu d'une interruption du régime démocratique ne sera reconnu, le Comité exécutif, dans le cadre des normes régissant l'Institut, a décidé :
- 0.3.2 Que le Directeur général n'accepte pas les pouvoirs des personnes, quelles qu'elles soient, qui prétendraient représenter l'État du Honduras en qualité de participants à la Vingt-neuvième Réunion ordinaire du Comité exécutif.
- 0.3.3 Que Monsieur Héctor Hernández Amador, dont la candidature au poste de Directeur général de l'IICA a été présentée par le Gouvernement constitutionnel du Honduras avant l'adoption des résolutions de l'OEA mentionnées ci-dessus et qui occupe actuellement le poste de Ministre de

l'agriculture d'un État membre dont la participation à l'OEA a été suspendue, ne peut représenter le Honduras devant le Comité exécutif.

- 0.3.4 Qu'il laisse toute discrétion au Directeur général de l'IICA pour adopter, dans le cadre de ses attributions et de ses responsabilités, les mesures qu'il jugera les plus appropriées pour gérer les activités du Bureau hors siège de l'IICA au Honduras pendant la période où la participation de ce pays à l'OEA sera suspendue en tenant compte des résolutions susmentionnées, adoptées par l'Assemblée générale de l'OEA et des intérêts de l'Institut, de son personnel et des bénéficiaires de ses activités.
- 0.3.5 Que le Directeur général tienne informés les États membres à ce sujet.
- 0.4 Clôture de la séance
- 0.4.1 La séance est levée à 10 h 25.

SÉANCE INAUGURALE

- 0.5 Ouverture
- 0.5.1 La séance inaugurale commence à 10 h 30 le 14 juillet, sous la présidence de M. Mario Roberto Aldana Pérez, Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation du Guatemala.
- 0.5.2 Allocution de bienvenue du Directeur général, qui présente également les succès remportés par l'administration et le rapport de gestion du Directeur général pour la période 2002-2008.
- 0.5.2.1 M. Chelston W.D. Brathwaite, Directeur général de l'IICA, souhaite une cordiale bienvenue à la Vingt-neuvième Réunion du Comité exécutif aux Représentants et Représentants observateur des États membres. Puis il cite les principales activités mises en œuvre par son administration depuis l'année 2002 dans le but de moderniser et de repositionner l'IICA afin de permettre à cet organisme de relever les défis du XXI^e siècle.

- 0.5.2.2 Il mentionne en premier lieu la mise en œuvre des mandats émanés du Troisième Sommet des Amériques qui avait demandé à l'IICA de jouer un nouveau rôle en tant que partenaire institutionnel du processus des Sommets des Amériques. Concrètement, ce Sommet avait demandé à l'IICA de faire office de Secrétariat du processus ministériel, de faciliter la continuation des réunions ministérielles consacrées à l'agriculture et à la vie rurale, de contribuer à assurer la liaison entre le processus ministériel et le processus des Sommets des Amériques et d'assurer le suivi des mandats de ces Sommets, autant de mandats dont l'IICA s'est acquitté de manière satisfaisante.
- 0.5.2.3 Ensuite, le Directeur général fait référence à la mise en œuvre d'un nouveau modèle de coopération technique grâce auquel l'Institut a réussi à renforcer ses relations avec les États membres et à exécuter un plus grand nombre d'activités de coopération technique, en réponse aux demandes formulées par les pays. Puis, il indique que l'IICA a également apporté des améliorations aux services de coopération technique, ce qui lui a permis notamment de renforcer la coopération technique qu'il dispense à ses États membres, y compris aux États-Unis et au Canada, d'améliorer ses relations avec le secteur privé, d'accroître la coopération horizontale et de contribuer à la modernisation des différents ministères de l'agriculture.
- 0.5.2.4 En ce qui concerne le renforcement des partenariats stratégiques, le Directeur général signale que ceux-ci ont été l'un des moyens qui ont permis de mobiliser des ressources, de créer davantage de synergies en matière de coopération technique et de mettre au point une approche plus holistique du développement agricole et rural. Les principaux partenaires avec lesquels ont été conclues des alliances ont été, entre autres, l'OEA, la FAO, la BID, l'OPS, la CEPALC, l'USDA, la Banque mondiale, le CIRAD, l'AECID, le CATIE, l'OMC, l'Agence suisse pour le développement international, l'Organisation de l'industrie biotechnologique, l'Institut de recherche sur les politiques rurales et plusieurs universités, notamment celles de Harvard, Cornell et de la Floride.
- 0.5.2.5 M. Brathwaite met l'accent sur plusieurs succès de l'Institut dans le domaine financier et il souligne, parmi les succès les plus importants, la réduction du montant des arriérés de quotes-parts dus à l'Institut par les États membres, arriérés qui sont passés de US\$13,5 millions en 2002 à US\$2,2 millions à la fin de l'année 2008, l'augmentation du nombre d'États membres qui sont à jour dans le paiement de leur quote-part, nombre qui est passé de 22 États membres en 2002 à 34 actuellement et l'accroissement du budget des fonds extérieurs qui s'élevait à US\$127 millions en 2002 et atteint US\$206 millions en 2008. Au

nombre des autres succès importants, il y a la mise en place d'une nouvelle structure institutionnelle plus simple et plus horizontale, la rénovation des bâtiments du siège, la mise à jour des normes et des procédures institutionnelles, la mise en place d'un système en ligne pour la gestion des réunions, la modernisation de la plateforme technologique et la mise en œuvre d'un plan triennal destiné à améliorer continuellement les compétences des ressources humaines.

- 0.5.2.6 Le Directeur général fait savoir que le succès remporté dans l'obtention des objectifs de l'IICA est dû à plusieurs changements qui ont été réalisés dans la culture institutionnelle, notamment la promotion de la reddition de comptes, la transparence, le travail en équipe, l'excellence, l'équité et le leadership. Puis M. Brathwaite indique que la réussite fondamentale des huit années de son administration est d'avoir repositionné et recentré l'IICA qui, aujourd'hui, est reconnu comme une composante importante de l'institutionnalité des Amériques pour la promotion du développement agricole, de la sécurité alimentaire et de la prospérité rurale. Pour conclure, le Directeur général exprime le souhait que la prochaine étape de la vie institutionnelle de l'IICA soit caractérisée par la prospérité et le succès.
- 0.5.3 *Rapport annuel de l'IICA pour l'année 2008.* Le Sous-directeur général présente le Rapport annuel de l'IICA pour l'année 2008 qui met en lumière les principaux résultats obtenus grâce au travail réalisé par l'Institut tout au long de l'année, en exécution du Plan à moyen terme 2006-2010 et des programmes de coopération technique de l'Institut au niveau national, régional et continental.
- 0.5.3.1 Dans son introduction, le Sous-directeur général mentionne les initiatives de l'IICA visant à appuyer le repositionnement de l'agriculture dans le programme de travail des États membres. Puis il décrit les principaux résultats obtenus en 2008 dans les domaines d'action prioritaires de l'Institut, à savoir : le commerce et les agroentreprises, la protection sanitaire agricole et l'innocuité des aliments, le développement rural, les ressources naturelles et l'environnement, la technologie et l'innovation et les relations avec les partenaires stratégiques.
- 0.5.3.2 L'exposé du Sous-directeur général se termine par un résumé des principaux résultats obtenus par l'IICA en 2008 grâce à la mise en œuvre de plus de 500 activités de coopération technique directe, à la formulation et à l'exécution d'au moins 8 programmes et 14 projets à l'échelle continentale, à la tenue de 85 manifestations techniques de haut niveau et à la production de 200 publications.

- 0.5.4 *Sommets des Amériques et réunions ministérielles – Antécédents et contributions de l’IICA.* Le Directeur général mentionne les mandats du Troisième Sommet des Amériques (Québec 2001) qui constituent un moment phare car, à travers eux, les Présidents et les Chefs d’État ont reconnu l’importance de l’agriculture et de la vie rurale dans la promotion du développement durable des pays et de la réduction de la pauvreté. Ensuite il demande à Monsieur Bernardo Badani, Directeur du Bureau de suivi du processus des Sommets des Amériques (OSCU) de l’IICA, d’expliquer plus en détail tout ce qui concerne la prochaine réunion ministérielle sur l’agriculture et la vie rurale, qui se tiendra en Jamaïque, en octobre 2009.
- 0.5.4.1 Le Directeur de l’OSCU décrit le processus des Sommets des Amériques et ses relations avec les réunions ministérielles, les résultats obtenus à ce jour et les contributions de l’IICA à ce processus. Il mentionne également l’importance du Plan AGRO 2003-2015 pour les pays du Continent et explique la structure institutionnelle du processus des Sommets des Amériques. Il souligne le fait que l’IICA a deux rôles actuellement, d’une part, celui d’organisme de coopération technique et, d’autre part, celui de partenaire institutionnel de ce processus dans le cadre duquel il exerce le Secrétariat technique du Processus ministériel sur l’agriculture et la vie rurale dans les Amériques.
- 0.5.4.2 Le Directeur général remercie le Directeur de l’OSCU de son exposé et souligne les progrès réalisés dans les préparatifs de la Cinquième Réunion ministérielle « Agriculture et vie rurale dans les Amériques » dans le cadre du processus des Sommets des Amériques, qui se tiendra à Montego Bay (Jamaïque) en octobre 2009. Puis il explique l’importance que revêt cette réunion, étant donné que la sécurité alimentaire continue à être un thème extrêmement pertinent pour le développement durable du Continent américain. Il fait ressortir l’importance du thème central de la réunion : « Construire la capacité afin d’améliorer la sécurité alimentaire et la vie rurale dans les Amériques » et insiste sur la nécessité de mettre en évidence et d’encourager les initiatives des pays qui sont axées sur des thèmes cruciaux liés à la sécurité alimentaire du Continent américain.
- 0.6 Clôture
- 0.6.1 La séance inaugurale prend fin à 13 h 20.

PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

1.1 *Ouverture*

1.1.1 La première séance plénière du Comité exécutif commence à 14 h 30, le mardi 14 juillet 2009, sous la présidence de M. Mario Roberto Aldana, Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation du Guatemala et Représentant de ce pays.

1.2 *Recommandations de la CCSQG concernant le renforcement des compétences techniques de l'IICA et l'élaboration du cadre stratégique de l'Institut*

1.2.1 *Renforcement des compétences techniques de l'IICA*

1.2.1.1 Le Président demande au Directeur du Leadership technique et de la gestion du savoir de l'IICA (DLTGC) de présenter les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission consultative spéciale pour les questions de gestion (CCSQG) relatives au renforcement des compétences techniques de l'Institut et à l'élaboration du cadre stratégique de l'IICA pour la période 2010-2020.

1.2.1.2 Parmi les principaux résultats obtenus en matière de renforcement des compétences techniques de l'IICA, le Directeur du DLTGC met en lumière la consolidation, au sein de cette Direction, de tous les secteurs et unités techniques de l'Institut, l'amélioration de la gestion du savoir, une meilleure coordination du programme continental avec les programmes régionaux et nationaux, le renforcement des partenariats stratégiques avec la FAO, la BID, le PAM, la BM, le CATIE et avec plusieurs universités et l'élimination de la plupart des projets de gestion des ressources financières. Puis il cite les progrès accomplis dans la mise au point d'un système intégré de profils de postes techniques professionnels, l'amélioration des processus de recrutement du personnel technique, l'élaboration et la mise en application d'un système de gestion des services consultatifs et la mise au point du document intitulé « La coopération technique de l'IICA et ses instruments » qui en est à la phase de discussion en interne.

1.2.1.3 Ensuite, le Directeur du DLTGC explique de quelle manière l'IICA a appuyé la Commission d'orientation chargée de diriger le processus d'amélioration des compétences techniques de l'Institut. Il indique que cet appui inclut la coordination des activités, la facilitation des ressources financières et techniques et la mise à disposition des informations et de la logistique nécessaires aux travaux de cette Commission. Il souligne l'assistance technique dispensée à la Commission d'orientation pour l'élaboration du projet de cadre stratégique de l'IICA pour la période 2010-2020, afin que celui-ci réponde aux critères précis établis dans les recommandations de la CCSQG, lesquelles ont été approuvées à la Vingt-huitième Réunion ordinaire du Comité exécutif, par la résolution 490. Cet appui a inclus la réalisation de réunions virtuelles et présentielles, l'identification de firmes et de consultants susceptibles d'élaborer le projet de cadre stratégique et la formation du panel d'experts qui a analysé le projet présenté par le consultant.

1.2.2 Cadre stratégique de l'Institut

1.2.2.1 Le Directeur du DLTGC donne la parole au Représentant observateur du Brésil, qui, au nom de la Commission d'orientation, présente le projet de cadre stratégique de l'IICA pour la période 2010-2020. Celui-ci décrit les principales composantes du projet de cadre stratégique. Il cite les antécédents qui ont montré la nécessité de disposer d'un tel cadre. Il souligne le rôle de l'IICA en tant qu'organisme du Système interaméricain qui aide les pays à renforcer leur secteur agricole et à le rendre plus compétitif, plus productif et plus durable afin qu'il soit en mesure de produire des aliments, de créer des emplois et d'augmenter ses revenus et de contribuer ainsi au développement et à la réduction de la pauvreté.

1.2.2.2 Puis il explique les changements que doit réaliser l'agriculture au niveau mondial et continental, dans un environnement dynamique et en constante évolution qui s'inscrit dans un contexte de crise économique et financière. Pour résumer, il estime que le principal défi de cet environnement consiste à préparer l'agriculture à saisir les opportunités qui se présenteront pendant la période qui fera suite à la crise et à affronter des situations de ce type à l'avenir.

1.2.2.3 Ensuite, il présente la proposition d'orientation générale pour les activités de l'Institut et le rôle que celui-ci doit jouer pour apporter des réponses aux besoins et aux demandes en constante évolution des États membres. Il mentionne qu'il serait bon de mettre au point des approches destinées aux

initiatives régionales et nationales et de définir ces approches non seulement en fonction de l'emplacement géographique des pays mais également de leurs particularités et de leurs demandes spécifiques.

- 1.2.2.4 Il présente la proposition relative aux possibles secteurs thématiques de l'IICA, secteurs qui ont été choisis en tenant compte de l'importance de l'agriculture pour le développement durable de l'économie, le bien-être, la stabilité sociale et politique et la sécurité alimentaire des pays et qui sont compatibles avec les modalités que pourrait adopter la coopération technique de l'Institut. Les secteurs proposés sont les suivants : 1) Prospective, suivi et analyse de l'environnement mondial ; 2) Système agroalimentaire : agriculture, filières et marchés ; 3) Système rural ; 4) Thèmes transversaux.
- 1.2.2.5 Pour conclure, le Représentant observateur du Brésil demande aux États membres et aux observateurs présents d'émettre leurs commentaires, leurs suggestions et leurs observations à ce sujet, car il estime qu'ils contribueront à améliorer la version préliminaire du cadre stratégique.
- 1.2.2.6 Le Représentant d'El Salvador signale que le cadre stratégique a pour but de doter l'IICA d'une vision à longue échéance. Il suggère d'y inclure le thème du développement de l'agro-industrie rurale, compte tenu de son incidence sur la création de valeur ajoutée et sur l'accroissement de la rentabilité agricole. Il demande également que, en plus de la coopération technique, le projet inclue la coopération financière afin d'appuyer la mise en œuvre de projets de production.
- 1.2.2.7 Le Représentant du Mexique considère que le projet contient une série d'éléments utiles pour le cadre stratégique et le Plan à moyen terme qui orienteront la prochaine administration et fait savoir qu'à l'instar du Représentant d'El Salvador il estime nécessaire d'inclure le thème de l'agro-industrie rurale.
- 1.2.2.8 Le Représentant du Chili indique qu'il est satisfait de l'approche proposée car elle prend en considération les changements que suscite la crise économique et financière dans un environnement encore imprévisible. Il recommande qu'on attire l'attention, dans le cadre stratégique, sur la nécessité de parvenir à donner davantage de visibilité dans l'opinion publique et auprès des décideurs des États membres aux activités de l'Institut ainsi que sur la nécessité que l'IICA inscrive les questions cruciales et actuelles de l'agriculture à l'ordre du jour des discussions continentales.

- 1.2.2.9 Il suggère de prendre en considération, parmi les tendances à court terme, les changements qui interviendront dans les migrations, car des processus de migration de retour sont en train de se produire et ils ont un impact sur les emplois agricoles. Il insiste sur l'importance de protéger ces emplois. Il partage l'avis exprimé dans le projet, à savoir qu'il est nécessaire de renforcer la prospective, et à cet effet, il suggère de créer au sein de l'IICA une unité spécialisée qui aurait pour mission d'appuyer les États membres et l'Institut pour la prise de décisions portant sur des scénarios futurs. Il demande d'inclure explicitement les thèmes du changement climatique et de la promotion des exportations. À cet égard, il estime qu'il est important que les activités de coopération soient ciblées sur l'appui intégral aux petits et moyens agroexportateurs, afin que ces derniers tirent un meilleur profit des possibilités offertes par l'ouverture des marchés à travers le monde.
- 1.2.2.10 Le Directeur général considère que le projet qui a été présenté constitue une base pour l'élaboration du cadre stratégique de l'IICA pour la période 2010-2020. Il espère que la Commission d'orientation incorporera au projet les recommandations des Représentants, de manière à ce qu'ensuite il puisse être envoyé aux États membres, pour révision et enrichissement, puis être soumis à la considération de la Quinzième Réunion ordinaire du Conseil. Il suggère d'y inclure les thèmes suivants : gestion de l'information, technologies de l'information et de la communication (TIC), technologies satellitaires, révolution des méthodes de vulgarisation, transfert des technologies ainsi que la mise en adéquation des producteurs et des marchés.
- 1.3 États financiers de l'Institut pour l'exercice 2008 et Rapport des commissaires aux comptes
- 1.3.1 La Directrice des finances de l'Institut présente les principales conclusions sur les états financiers pour l'exercice 2008 et du Rapport des commissaires aux comptes relatifs à ces états financiers. Elle met en lumière que, pendant six années consécutives, ces états n'ont fait l'objet d'aucune note adressée à l'Administration par les commissaires aux comptes et qu'ils ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis au niveau international. Elle ajoute que la vérification a été réalisée par les commissaires aux comptes du cabinet international Deloitte & Touche.
- 1.3.2 Le Représentant du Canada la remercie des informations présentées et demande que l'on veuille bien lui expliquer le motif des changements

intervenues dans les fonds extérieurs en fidéicommiss qui sont passés d'US\$125 millions en 2005 à plus d'US\$206 millions en 2008.

1.3.3 La Directrice des finances indique qu'une grande partie de cette progression est due à l'augmentation du nombre et du montant des projets dont les États membres confient l'administration à l'Institut, administration qui a été facilitée par l'utilisation du système de gestion financière SAP (Solutions, Applications et Produits), qui a permis à l'Institut d'accroître ses compétences en matière de gestion des fonds extérieurs provenant aussi bien de sources nationales que d'organismes internationaux.

1.3.4 Le Directeur général précise que l'augmentation de ce fonds doit être considérée comme une conséquence de la confiance que les États membres et les organismes internationaux ont dans l'Institut, en raison de la transparence avec laquelle il gère les ressources financières et de la reddition de comptes qu'il effectue. Il ajoute que, bien que l'Administration ait été habilitée par le Comité exécutif à reconduire le contrat des commissaires aux comptes pour deux années supplémentaires (IICA/CE/Res.470(XXVII-O/05), il aimerait avoir l'aval du Comité exécutif pour mener à bien cette reconduction, compte tenu du fait qu'elle porte sur une période relevant de la prochaine Administration.

1.3.5 Le Représentant du Pérou félicite le Directeur général de la bonne gestion des ressources de l'IICA sous son administration, bonne gestion dont témoignent les états financiers. Il appuie la suggestion de reconduire le contrat des commissaires aux comptes et les autres membres du Comité exécutif secondent cette proposition.

1.4 État actualisé du paiement des quotes-parts et progrès réalisés dans le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l'IICA

1.4.1 La Directrice des finances explique l'évolution intervenue dans le recouvrement des arriérés de quotes-parts dont le montant est passé d'US\$17,5 millions en 2003 à US\$2,3 millions en 2008. Elle commente que les bons résultats obtenus en matière de recouvrement de ces fonds ont été la conséquence de l'attention accordée à cette question par les organes de direction de l'Institut et de la volonté des États membres de se mettre à jour dans leurs obligations financières. Pour ce qui est du paiement des quotes-parts de l'année 2009, elle indique qu'à la date du 13 juillet, US\$15,6 millions sur un total d'US\$29,5 millions avaient été versés à l'IICA.

1.4.2 Le Directeur général remercie les États membres de leur contribution financière à l'IICA et de la confiance accordée à cette Administration, car c'est grâce à elle qu'il a été possible d'offrir aux pays la coopération technique qu'ils ont demandée à l'Institut.

1.5 *Quinzième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)*

1.5.1 M. Tracy LaPoint, membre du Comité de révision de la vérification (CRV), informe que la dernière réunion de ce Comité s'est tenue en mai 2009. Il indique que la vérification des états financiers de l'Institut réalisée par les commissaires aux comptes pour l'année fiscale qui s'est terminée en décembre 2008 est conforme aux normes internationales de vérification des états financiers et aux Règlements de l'IICA.

1.5.2 Il met l'accent sur la réduction substantielle des arriérés de quotes-parts dus à l'Institut par les États membres. De ce fait, pour la première fois depuis bien des années, le rapport des commissaires aux comptes ne comporte aucun paragraphe explicatif sur le solde des arriérés de quotes-parts.

1.5.3 Il indique que le SAP a été installé avec succès dans les bureaux hors siège de l'IICA en Colombie et au Mexique. Lorsque les commissaires aux comptes ont rendu visite au bureau hors siège de Colombie, ils n'y ont détecté aucun problème important découlant de l'installation du système SAP.

1.5.4 Puis il fait savoir qu'il est prévu d'installer, cette année, la dernière version de ce système financier et de modifier la structure des comptes de l'IICA dans le système, ce qui se traduira par un rendement accru. Il indique que l'Unité d'audit interne a mis en application les recommandations précédentes du CRV et que, de ce fait, il se limite à recommander de continuer à assurer le suivi de la mise en application des recommandations du CRV et des commissaires aux comptes.

1.5.5 Il informe le Comité qu'une étude sur le système utilisé pour déterminer et réviser la rémunération du Directeur général a été réalisée et qu'elle sera présentée à la réunion ordinaire de la CCSQG qui se tiendra en 2010.

1.5.6 Le Président remercie M. LaPoint d'avoir présenté le Quinzième rapport du CRV.

- 1.5.7 Le Représentant des États-Unis demande des précisions à propos des recommandations émanées de l'audit interne n'ayant pas encore été mises en application. Il recommande également qu'à l'avenir on indique le nom des fonctionnaires chargés d'assurer le suivi de ces recommandations.
- 1.5.8 Le Directeur général explique que les recommandations émanées de l'audit interne constituent de bonnes pratiques et qu'il a donné l'ordre de les mettre en application afin que la gestion financière soit transparente et ordonnée.
- 1.6 Élection d'un membre du Comité de révision de la vérification (CRV)
- 1.6.1 La Directrice de la Division des finances fait référence au document IICA/CE/Doc542 et signale que les trois membres du CRV sont nommés pour un mandat de six ans et que, tous les deux ans, l'un d'eux est remplacé. Elle commente que le mandat de Mme Sharman Ottley arrive à échéance le 31 décembre 2009. Compte tenu de cela, il a été demandé aux États membres de présenter des candidats pour la remplacer et cinq candidatures ont été reçues.
- 1.6.2 Elle précise que pour être membre de ce Comité, aux termes de l'article 2.3 du statut du CRV, il faut être un fonctionnaire de haut niveau de l'entité chargée d'examiner les comptes de la fonction publique de l'État membre. Cette condition n'est remplie que par une postulante au poste, Mme Pamela Monroe Ellis, Auditrice générale de la Jamaïque, et que, de ce fait, c'est la personne qu'elle recommande au Comité exécutif pour occuper le poste qui sera vacant en janvier 2010 après le départ de Madame Ottley.
- 1.6.3 Le Président soumet à la considération des représentants la candidature de Mme Pamela Monroe Ellis, Auditrice générale de la Jamaïque, qui a été sélectionnée pour faire partie du CRV à partir du 1^{er} janvier 2010. Cette proposition est approuvée.
- 1.6.4 Le Directeur général rend hommage au travail remarquable réalisé pendant six ans par Mme Sharman Ottley, Auditrice générale de Trinité-et- Tobago, en sa qualité de membre du CRV. Puis, il exprime sa reconnaissance aux membres de ce Comité pour leurs précieuses contributions qui garantissent la transparence dans la gestion des ressources financières et renforcent la crédibilité de l'Institut. Ensuite, il souhaite la bienvenue à l'Auditrice générale de la Jamaïque au sein du CRV.

- 1.6.5 La Représentante observatrice de Trinité-et-Tobago remercie le Directeur général de ses commentaires à propos de la tâche accomplie par Mme Ottley et félicite l'Auditrice générale de la Jamaïque de sa désignation.
- 1.6.6 Le Représentant observateur de la Jamaïque remercie le Comité exécutif de la confiance dont il a fait preuve en désignant Madame Pamela Monroe en tant que membre du CRV.
- 1.7 *Projet de Programme-budget ordinaire pour 2010-2011*
- 1.7.1 M. Francisco Barea, Directeur de l'Administration et des finances, commence son exposé en indiquant qu'il traitera deux thèmes. Le premier porte sur les résultats de l'étude consacrée à l'impact du gel des contributions des États membres au titre des quotes-parts pendant la période 1995-2008, étude qui a été réalisée à la demande de la CCSQG. Le deuxième thème est la présentation du projet de Programme-budget pour 2010-2011.
- 1.7.2 *Résultats de l'étude sur l'impact du gel des contributions des États membres au titre des quotes-parts*
- 1.7.2.1 Le Directeur de l'Administration et des finances explique que le gel des ressources au titre des quotes-parts depuis l'année 1995 a eu des effets financiers qui ont eu des répercussions sur la capacité opérationnelle de l'IICA et ont provoqué une diminution continue de son personnel international. Le pouvoir d'achat des quotes-parts a diminué de 27% du fait du maintien d'une allocation fixe à ce titre en termes de dollars nominaux des États-Unis. L'Institut a fait appel à des ressources complémentaires, comme le paiement du taux institutionnel net (TIN) et les recettes diverses, ce qui a entraîné un changement considérable dans la structure de financement de l'institution. Il commente qu'une partie de ces revenus provient du recouvrement des arriérés de quotes-parts, qui constitue une source de revenus qui tend à s'épuiser, compte tenu du fait que pratiquement tous les États membres se sont mis à jour dans leurs versements de quotes-parts à l'IICA.
- 1.7.2.2 Il indique qu'entre 1995 et 1998, la croissance des ressources au titre du TIN et des recettes diverses a compensé la perte du pouvoir d'achat du fonds des quotes-parts et il souligne qu'à partir de 1999 l'Institut fonctionne avec des recettes réelles inférieures aux ressources totales dont il disposait en 1995. Cette situation a eu une incidence négative sur la capacité de l'IICA à financer les activités de coopération technique.

1.7.3 Programme-budget pour 2010-2011

1.7.3.1 Le Directeur de l'Administration et des finances présente le projet de Programme-budget pour 2010-2011, figurant sous la cote IICA/CE/doc. 541(09). Il explique que ce projet a pour but de préciser les secteurs de la coopération dans lesquels l'Institut concentrera ses efforts en 2010 et qu'il tient compte des observations formulées par la CCSQG. Puis, il mentionne les priorités des actions stratégiques, les fondements du projet, les ressources provenant des différentes sources de financement dont dispose l'Institut et l'affectation des ressources du Fonds ordinaire et il expose en détail l'utilisation prévue de ces ressources en 2010. Il précise que, pour l'exercice 2011, le projet établit un montant global afin de permettre à la nouvelle Administration d'ajuster ce budget en fonction des priorités qui seront définies dans le nouveau Plan à moyen terme 2010-2014.

1.7.3.2 Il souligne que, pour les actions stratégiques, les priorités sont les suivantes : a) la contribution au repositionnement de l'agriculture et de la vie rurale et au renouvellement de leur institutionnalité, et b) la coopération technique directe. Puis il explique que le projet de Programme-budget est basé sur les lignes d'action suivantes : a) une ventilation de l'affectation des ressources du Fonds ordinaire uniquement pour l'année 2010 et un montant global pour l'année 2011, b) les capacités institutionnelles financées par des ressources provenant du Fonds ordinaire se concentreront sur les priorités du PMT en vigueur et sur les programmes de travail nationaux, régionaux et continentaux, c) le montant des quotes-parts reste le même que pendant la période 2008-2009, d) il est proposé d'augmenter l'affectation des recettes diverses à US\$ 6,1 millions pour chacune des années de l'exercice biennal, et e) les ressources supplémentaires demandées seront allouées aux initiatives continentales résultant des mandats des organes directeurs. Il explique les facteurs qui ont été pris en considération pour estimer les ressources extérieures et les critères utilisés pour l'affectation des ressources (TIN) qui seront secrétées par la gestion des projets des gouvernements financés par les pays et par les institutions financières internationales.

1.7.3.3 Ensuite, le Directeur de l'Administration et des finances fait référence au budget global. Il indique que le projet de financement du Fonds ordinaire prévoit un montant d'US\$33,4 millions pour 2010 et un montant identique pour 2011, dont US\$27,3 millions provenant des quotes-parts et US\$6,1 millions provenant des recettes diverses. Par ailleurs, les ressources extérieures sont estimées à US\$145 millions, qui génèreraient US\$8,6

millions au titre du TIN. Il ajoute qu'on espère également exécuter US\$1 million provenant du Fonds TIN. Selon les prévisions, le montant total des recettes s'élève à US\$187,9 millions. Puis, il explique la ventilation de l'affectation du Fonds ordinaire (quotes-parts et recettes diverses) par chapitre, par objet de dépense et par priorités stratégiques.

1.7.4 *Dialogue et débats*

- 1.7.4.1 Le Représentant des États-Unis demande davantage de précisions à propos des ressources allouées en 2010 au poste de création récente en sécurité alimentaire.
- 1.7.4.2 Le Directeur de l'Administration et des finances explique que les ressources allouées au Programme continental de la sécurité alimentaire contribueront à la réalisation de diverses activités, notamment l'analyse, le suivi et la diffusion des politiques en la matière, la réalisation d'études et d'ateliers et la mise en œuvre d'initiatives destinées à renforcer les compétences des petits et moyens producteurs. Le budget prévoit une enveloppe d'un montant d'US\$200.000 provenant de l'augmentation des recettes diverses pour le recrutement d'un spécialiste, conformément aux termes de référence qui ont été définis.
- 1.7.4.3 Le Directeur du Leadership technique et de la gestion du savoir, M. James French, donne des informations complémentaires et signale que les activités que l'Institut mettra en œuvre en 2010 dans le domaine de la sécurité alimentaire aux niveaux national, régional et continental sont déjà planifiées et qu'il faut du personnel spécialisé pour les exécuter.
- 1.7.4.4 Le Représentant du Brésil demande qu'on lui donne des précisions sur la perte de valeur réelle des ressources au titre du TIN et des recettes diverses. Il recommande d'inclure dans le Programme-budget les informations qui ont été suggérées à la réunion de la CCSQG. Il estime qu'il est important que l'information reflète les efforts que déploie l'IICA pour diminuer sa participation dans la gestion exclusive des ressources et concentrer son attention sur des projets qui prévoient la prestation d'une coopération technique aux États membres. Il remercie le Directeur de la présentation du rapport sur le gel des contributions au titre des quotes-parts.

- 1.7.4.5 Le Directeur de l'Administration et des finances explique que la plus grande partie des recettes diverses et des ressources au titre du TIN est reçue et dépensée en monnaie locale. Il commente que le Comité de Programmation analyse toutes les propositions d'instruments, de conventions et de contrats pour les projets financés avec des fonds extérieurs afin de s'assurer qu'ils sont conformes à la politique établie et éviter ainsi que la gestion des ressources de ces initiatives n'ait aucun rapport avec les priorités techniques de l'Institut.
- 1.7.4.6 Le Représentant de Sainte-Lucie pose une question concernant la réduction de 15% du poste 'divulgateur' et l'augmentation du poste 'personnel professionnel international'.
- 1.7.4.7 Le Directeur de l'Administration et des finances explique que cette réduction de l'objet de dépense destiné à la divulgation est la conséquence du fait que, pour la diffusion des informations et des connaissances, l'on utilisera moins les publications imprimées et l'on utilisera davantage les médias électroniques, les forums, les séminaires et les pages web. En ce qui concerne l'augmentation du poste 'personnel professionnel international', il précise que l'augmentation est due aux changements intervenus dans les ajustements en fonction du lieu d'affectation qui sont réalisés chaque année pour compenser l'inflation. Ces ajustements sont basés sur les paramètres établis par l'Organisation des Nations Unies.
- 1.7.4.8 Le Représentant du Canada demande des explications à propos des changements intervenus dans la structure des contributions au budget 2010-2011 par rapport à celui de 2009. Il estime que les effets du gel des contributions au titre des quotes-parts et les suggestions visant à diminuer les coûts de la structure organisationnelle mentionnées par le Directeur de l'Administration et des finances, notamment l'éventuelle fermeture de certains bureaux hors siège, doivent faire l'objet d'une analyse plus approfondie.
- 1.7.4.9 Le Directeur de l'Administration et des finances explique que les changements intervenus dans la structure du budget sont dus à la mise en application du dernier barème des quotes-parts établi par l'OEA, barème que l'IICA est tenu d'appliquer. Il ajoute que la possibilité de fermer certains bureaux dans le cadre des efforts visant à réduire les dépenses constitue, en effet, une question sensible qui doit être évaluée selon différentes perspectives, y compris la perspective politique.

- 1.7.4.10 Le Représentant du Mexique considère que le rapport qui a été présenté exige une analyse plus approfondie. Il commente que la réforme suggérée de la structure organisationnelle, qui impliquerait la fermeture de plusieurs bureaux hors siège, est une question sensible. Il estime que ces bureaux constituent un atout pour l'Institut et renforcent son travail dans les États membres.
- 1.7.4.11 Le Représentant observateur de la Barbade considère qu'il faut conserver les bureaux hors siège existant actuellement car ils permettent de renforcer les capacités des pays. Il insiste sur le fait que les bureaux hors siège doivent faire l'objet d'un renforcement car ce n'est qu'ainsi que l'IICA pourra relever les défis d'une manière adéquate.
- 1.7.4.12 Le Directeur général remercie le Directeur de l'Administration et des finances de sa présentation. Il considère qu'elle reflète de manière claire et transparente la situation financière de l'Institut. Il commente que, ces dernières années, des progrès considérables ont été réalisés en matière de création de revenus et que c'est grâce à ces revenus que l'Institut est parvenu non seulement à survivre mais à se développer, malgré le fait que les ressources dont il disposait au titre des quotes-parts ont plafonné pendant 14 ans à US\$27 millions en termes nominaux. Cette situation a obligé l'Institut à rechercher des ressources complémentaires pour pouvoir offrir la coopération technique que réclamaient ses États membres pour relever de grands défis, tels que la réduction de la pauvreté et la réalisation de progrès en matière de sécurité alimentaire. Il recommande que le cadre stratégique soit en étroite adéquation avec les ressources financières et qu'il établisse clairement les priorités et les modalités de financement de l'IICA. Pour conclure, il signale que l'Institut dispose d'une plateforme constituée des bureaux hors siège et que celle-ci est cruciale pour la mise en œuvre des activités de coopération technique, et que, par conséquent, il estime qu'il n'est pas raisonnable de fermer certains de ces bureaux.
- 1.8 *Demande de donation de terrains appartenant à l'IICA pour la construction d'un hôpital à Turrialba, présentée par le Gouvernement du Costa Rica.*
- 1.8.1 Le Ministre de l'agriculture et de l'élevage du Costa Rica explique les motifs pour lesquels il a été demandé que des terrains du CATIE soient donnés pour la construction d'un hôpital à Turrialba. Il indique que, entre autres motifs, l'hôpital actuel est un vieux bâtiment, situé dans un endroit inapproprié et vulnérable, sujet à la contamination. Par ailleurs la croissance démographique de Turrialba exige des installations hospitalières plus vastes et plus modernes

qui dispenseraient leurs services non seulement à la communauté de Turrialba mais également au personnel du CATIE et aux personnes qui visitent ce Centre. Il ajoute que, en plus du terrain dont la donation a été demandée, le Conseil national de la production (CNP), institution publique du secteur agricole du Costa Rica, ferait don d'un autre terrain mitoyen afin de compléter la surface totale nécessaire à la construction du projet. Enfin, il fait remarquer que la topographie et la localisation de l'endroit sont appropriées pour la construction en question.

- 1.8.2 Compte tenu des informations précédentes, il demande au Comité exécutif de recommander au Conseil d'approuver la donation d'une parcelle de 4,9 hectares pour l'installation d'un nouvel hôpital desservant Turrialba et les secteurs avoisinants. Il demande également d'acheminer l'autorisation correspondante aux plus hauts responsables de l'IICA et du CATIE afin de réaliser la cession de rigueur.
- 1.8.3 Le Représentant du Mexique appuie la demande présentée par le Ministre de l'agriculture et de l'élevage du Costa Rica et explique que la surface demandée ne représente qu'une toute petite partie de la surface totale du CATIE. Il justifie son appui par les services que l'hôpital va dispenser à la communauté, ce qui représente un progrès en matière de relations entre le CATIE et la communauté, et par les bénéfices que peut représenter pour cet organisme le fait d'avoir ce centre de santé à proximité.
- 1.8.4 Le Directeur général commente que la création du CATIE a été le résultat d'un accord entre l'IICA et le Gouvernement du Costa Rica et qu'il revient au Conseil d'approuver la demande présentée par ce Gouvernement. Il ajoute que, d'après les consultations qu'il a menées auprès du Directeur général du CATIE, la cession du terrain demandé n'aura pas d'effets défavorables sur l'exécution des plans actuels et futurs de ce Centre.
- 1.8.5 Il indique également que les besoins actuels de la communauté de Turrialba ne sont pas les mêmes qu'il y a 67 ans lorsque l'IICA a obtenu les terrains par une donation du Gouvernement du Costa Rica. Il estime que la donation du terrain pour le futur hôpital est un acte noble et salutaire. Il considère que cet hôpital sera utile non seulement à la communauté de Turrialba mais également au CATIE, à ses étudiants, à ses professeurs et à ses fonctionnaires ainsi qu'à leurs familles. Enfin, il exprime son appui à la demande présentée par le Ministre de l'agriculture et de l'élevage du Costa Rica et fait savoir

qu'il aimerait entendre le point de vue du Conseiller juridique et du Directeur du CATIE.

- 1.8.6 Le Représentant du Pérou fait part de son appui à la demande de donation du terrain pour la construction d'un nouvel hôpital présentée par le Ministre de l'agriculture et de l'élevage du Costa Rica.
- 1.8.7 Le Conseiller juridique indique que les terrains du CATIE font partie du patrimoine de l'IICA et que, par conséquent, la décision incombe au Conseil. Il ajoute que le Comité exécutif peut acheminer ses recommandations au Conseil, qui est l'organe directeur suprême de l'Institut.
- 1.8.8 Le Directeur général du CATIE considère que la donation du terrain demandé ne va pas affecter l'exécution des plans et des projets du CATIE. Il partage l'avis du Représentant du Mexique, à savoir que cette cession représente une petite partie de la surface totale du terrain occupé par le CATIE. Il indique que la demande présentée par le Gouvernement du Costa Rica a été transmise en temps utile au Conseil supérieur et au Conseil d'administration du CATIE, qui ont tous les deux appuyé cette demande et demandé qu'elle soit soumise à la considération des plus hautes autorités de l'IICA. Il estime que le bien-être de la communauté est important pour le CATIE et souligne que cette contribution favorisera ses relations avec cette communauté. Il ajoute que la construction d'un nouvel hôpital sera bénéfique pour Turrialba, les communautés avoisinantes et la population du CATIE qui – entre population permanente et temporaire – s'élève à près de 1.000 personnes.
- 1.9 Clôture
- 1.9.1 La première séance plénière est levée à 18 h 50.

DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

2.1 *Ouverture*

2.1.1 La deuxième séance plénière commence à 9 h 05, le 15 juillet 2009, sous la Présidence de Monsieur Mario Roberto Aldana, Représentant du Guatemala.

2.2 *Lecture et approbation des projets de résolution*

2.2.1 Le Rapporteur donne lecture des projets de résolution suivants : « Rapport de gestion 2002-2009 », « Rapport annuel de l'IICA pour 2008 », « Cadre stratégique de l'IICA pour 2010-2020 », « Quinzième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV) », « Progrès réalisés dans le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l'IICA au 30 juin 2009 », « Programme-budget pour 2010-2011 » et « Désignation des commissaires aux comptes de l'IICA et du CATIE pour l'exercice biennal 2010-2011 ». Tous ces projets de résolutions sont approuvés sans modifications.

2.2.2 *Projet de résolution : « États financiers de l'IICA pour l'exercice 2008 et Rapport des commissaires aux comptes »*

2.2.2.1 Le Rapporteur donne lecture au projet de résolution : « États financiers de l'IICA pour l'exercice 2008 et Rapport des commissaires aux comptes ».

2.2.2.2 Le Directeur général commente que ce n'est pas au Comité exécutif qu'incombe l'approbation des états financiers de l'Institut et du rapport des commissaires aux comptes, et que, par conséquent, il suggère que l'on modifie la rédaction du dispositif de sorte qu'il dise que le Comité exécutif accuse réception des états financiers pour l'exercice 2008 et du rapport des commissaires aux comptes et que ces deux rapports seront soumis, pour examen et approbation, à la Onzième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture. Le projet de résolution est approuvé avec la correction demandée.

2.2.3 Projet de résolution: « Élection d'un membre du Comité de révision de la vérification »

2.2.3.1 Le Rapporteur donne lecture au projet de résolution : « Élection d'un membre du Comité de révision de la vérification ».

2.2.3.2 Le Représentant du Mexique demande qu'on lui indique si le Comité exécutif est habilité à élire le nouveau membre du CRV.

2.2.3.3 Le Directeur général précise que le Chapitre 3 du Règlement du Comité exécutif habilite cet organe directeur à nommer les membres du CRV et à approuver leurs rapports. Après quoi, le projet de résolution en question est approuvé sans modifications.

2.3 Rapport de la Réunion de 2009 de la Commission consultative spéciale pour les questions de gestion (CCSQG) et projet visant à l'institutionnaliser

2.3.1 Le Directeur général soumet à la considération de la Vingt-neuvième Réunion ordinaire du Comité exécutif le projet visant à institutionnaliser la Commission consultative spéciale pour les questions de gestion (CCSQG) en tant que mécanisme permanent pour la gestion au plus haut niveau de l'Institut. Il souligne l'importance qu'a eue cette Commission pour la bonne gestion de l'Institut et il met en exergue ses contributions précieuses à la discussion des thèmes stratégiques de l'IICA. Puis il demande au Secrétaire technique de présenter un résumé des contributions de la CCSQG pendant la période 2002-2009.

2.3.2 Le Secrétaire technique mentionne le but, la composition, les fonctions et les mécanismes opérationnels de la CCSQG. Il souligne que cette Commission a pour but de faciliter des échanges réguliers entre le Directeur général et les États membres portant sur les initiatives et les questions administratives et financières afin de parvenir plus rapidement à un consensus sur ces questions et ces initiatives au sein du Comité exécutif et du Conseil. Ensuite il cite les principales contributions de la CCSQG dans les domaines de la coopération technique, de la modernisation des systèmes de gestion et de la viabilité financière de l'Institut.

2.3.3 Puis il mentionne plusieurs questions en suspens ou en cours d'examen qui ont été soulevées à la dernière réunion de la CCSQG, qui s'est tenue en 2009,

notamment la proposition visant à élaborer le cadre stratégique de l'IICA pour 2010-2020 et le Plan à moyen terme 2010-2014, les recommandations pour la réalisation de progrès dans la politique intégrée des ressources humaines, la continuation du renforcement des compétences techniques de l'Institut et l'institutionnalisation de la CCSQG.

2.3.4 Enfin, le Secrétaire technique fait part aux délégués de la satisfaction du Directeur général que la CCSQG soit devenue un mécanisme efficace qui facilite le dialogue entre les États membres et entre ceux-ci et la Direction générale de l'IICA.

2.3.5 Le Conseiller juridique de l'IICA fait référence aux modifications du statut de la CCSQG. Il signale que le Comité exécutif est habilité à modifier le statut de cette Commission pour l'institutionnaliser. Il annonce que le projet de résolution « Amendements aux statuts de la Commission consultative spéciale pour les questions de gestion » contient cette proposition et qu'il sera présenté à ce Comité exécutif, pour examen.

2.4 *Rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie pour la sécurité alimentaire de l'IICA (IICA/CE/Res.482(XXVIII-O/08)*

2.4.1 Le Président ouvre la séance et donne la parole au Directeur du Leadership technique et de la gestion du savoir (LTGC), qui signale que la question de la sécurité alimentaire a figuré dans les deux derniers plans à moyen terme de l'IICA. Il rappelle ensuite la situation qui existait en 2008 et qui a amené la Vingt-huitième Réunion ordinaire du Comité exécutif à adopter une résolution par laquelle elle demandait à l'IICA d'aborder cette question de toute urgence et intégralement, en collaboration avec d'autres organismes mondiaux et continentaux, et de cibler son assistance principalement sur les petits et moyens producteurs afin de répondre à leurs besoins.

2.4.2 Le Directeur du LTGC explique que l'IICA a défini trois axes stratégiques d'action sur lesquels il concentrera ses activités de coopération : a) l'innovation institutionnelle pour un nouveau paradigme du changement technologique pour la production et la diversification des aliments ; b) l'institutionnalité et les services destinés à renforcer la capacité des petits et moyens producteurs et de l'agriculture familiale à accéder aux marchés ; et c) l'analyse, le suivi et la diffusion des politiques et des informations relatives à la situation et aux perspectives de la sécurité alimentaire. Il présente les objectifs et les résultats attendus dans chacun des axes stratégiques et les

progrès accomplis de juillet 2008 à ce jour. Il décrit les principaux projets, programmes et activités en cours ou qui seront exécutés dans chaque axe stratégique mentionné ci-dessus aux niveaux continental, régional et national, et met l'accent en particulier sur le portefeuille de projets visant à améliorer la sécurité alimentaire en Amérique latine et dans la Caraïbe.

- 2.4.3 Puis, le Directeur du LTGC indique que l'IICA a mis au point un programme intitulé « Agriculture à petite et moyenne échelle : technologies, marchés, politiques et institutions » qui intègre les trois axes stratégiques. Ce programme est destiné à améliorer les compétences de ces producteurs et l'institutionnalité existant dans les pays membres de l'IICA afin d'accroître la disponibilité des aliments et faciliter l'accès aux marchés des petits et moyens producteurs. Ensuite, il explique l'objectif général et les objectifs spécifiques de ce programme ainsi que les principaux résultats escomptés. Enfin, il mentionne les activités qui seront mises en œuvre au deuxième semestre 2009 et au début de l'année 2010 dans le cadre de ce programme.
- 2.4.4 Le Représentant observateur du Canada demande qu'on lui dise si l'IICA a réalisé une étude sur l'impact de l'instabilité des prix agricoles. Il demande également des explications sur la manière dont l'IICA va envisager sa coopération pour que les petits et moyens producteurs aient accès aux marchés, aux innovations technologiques et au transfert de technologies.
- 2.4.5 Le Directeur du LTGC explique que l'IICA a analysé l'impact de la hausse et de la volatilité des prix. Il dit qu'en général les revenus des familles ont diminué comme conséquence de la crise, ce qui a entraîné des changements dans les goûts et les préférences. Il indique également que l'IICA a réalisé des études sur la transmission des prix aux exploitants agricoles dans cinq pays et que les résultats obtenus montrent que cette transmission ne se fait pas de manière automatique ni linéaire et qu'elle dépend du type d'activité agricole. En ce qui concerne les innovations technologiques, il explique que des technologies au développement, à la sélection et à l'adoption desquelles ont participé activement des producteurs sont actuellement disponibles, comme c'est le cas pour les variétés de riz développées par le CIAT. Pour ce qui est des revenus, il indique que l'IICA oriente ses activités vers l'identification, l'analyse et la diffusion de politiques de nature à instaurer le climat propice à l'adoption de technologies et pratiques nouvelles, à créer une plus grande valeur ajoutée et à donner accès aux marchés aux petits et moyens

producteurs et que toutes ces initiatives devraient contribuer à augmenter les revenus des producteurs.

- 2.4.6 Le Représentant des États-Unis demande des explications sur le rôle que jouera le Coordinateur en matière de sécurité alimentaire et sur ses relations avec les actuels coordinateurs de chaque axe stratégique. Le Directeur du LTGC fait savoir que le Coordinateur n'a pas encore été engagé et qu'il est prévu qu'il commence à travailler en 2010 grâce aux ressources qui ont été allouées à ce poste dans le Programme-budget 2010-2011. Il se consacrera à la coordination des travaux réalisés dans les trois axes stratégiques aux niveaux continental, régional et national et que l'une de ses attributions sera la coordination des activités avec les responsables actuels de chaque axe stratégique, avec les directeurs des opérations régionales et les représentants de l'IICA dans les pays membres.
- 2.4.7 Le Représentant du Chili suggère que l'on inclue explicitement dans le projet la biotechnologie, compte tenu de son importance pour l'accroissement de la productivité et des revenus des producteurs. Un autre thème qui, selon lui, doit être pris en considération est la coopération de l'IICA visant à encourager l'agriculture sous contrat qui offre davantage de sécurité et de garanties aux petits et moyens producteurs agricoles.

2.5 Semaine de l'agriculture et de la vie rurale – Jamaïque 2009

- 2.5.1 Allocution de M. Christopher Tufton, Ministre de l'agriculture et de la pêche de la Jamaïque.
- 2.5.1.1 Le Président donne la parole au Ministre de l'agriculture et de la pêche de la Jamaïque qui prononce son allocution par vidéoconférence. Il expose les progrès réalisés dans les préparatifs de la Semaine de l'agriculture et de la vie rurale qui se tiendra à Montego Bay (Jamaïque) du 25 au 31 octobre 2009. Il met l'accent sur les défis de ce rendez-vous axé sur la formulation d'un programme de travail commun pour le développement de l'agriculture dans le Continent américain. Il remercie l'IICA, et en particulier le Directeur général, de l'appui qu'ils lui ont apporté et il exprime sa satisfaction devant les progrès accomplis. Il souligne que cette rencontre offre la possibilité d'aborder les défis que les pays des Amériques doivent relever pour améliorer leurs capacités à dynamiser leur agriculture et à assurer leur sécurité alimentaire. Il commente qu'au défi de garantir la sécurité alimentaire s'ajoute la nécessité de mettre au point et d'adopter des technologies appropriées, d'adapter

l'agriculture au changement climatique et d'améliorer la gestion des ressources naturelles, en particulier de l'eau.

- 2.5.1.2 Il estime qu'il faut investir davantage dans l'agriculture et obtenir une plus grande participation du secteur privé ainsi qu'une conception et une mise en œuvre adéquates de politiques permettant l'accès aux marchés des petits et moyens producteurs. Pour atteindre ces buts, il considère qu'il est nécessaire de réfléchir à un nouveau modèle, différent de celui qui a été préconisé traditionnellement par les organismes internationaux. Il est d'avis que les principes appliqués aux entreprises ordinaires doivent également être appliqués à l'agriculture et les prix agricoles ne doivent pas être le plus bas possible mais qu'au contraire ils doivent garantir la durabilité de la production agricole et la résolution des défis actuels.
- 2.5.1.3 Pour finir, il souligne qu'il serait pertinent que des investisseurs du secteur privé assistent à cette activité car il est convaincu que si le secteur public et le secteur privé travaillent ensemble, ils trouveront les meilleures solutions pour les petits producteurs.
- 2.5.1.4 Le Directeur général remercie le Ministre de l'agriculture et de la pêche de la Jamaïque de son intervention et souligne la pertinence des thèmes qui seront abordés pendant cette Cinquième Réunion ministérielle, parmi lesquels figure la contribution des petits producteurs à la sécurité alimentaire et à la création de capacités dans les États membres pour atteindre cet objectif. Il réitère l'engagement de l'IICA à garantir le succès de la Cinquième Réunion ministérielle « Agriculture et vie rurale dans les Amériques » et de la Quinzième Réunion ordinaire du Conseil et il remercie le Gouvernement jamaïcain du soutien qu'il a apporté à l'Institut pour les préparatifs de ces rencontres continentales tellement importantes.

2.6 *Projet d'ordre du jour de la Quinzième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil)*

- 2.6.1 Le Président explique qu'en vertu des dispositions du paragraphe (e) de l'article 3 du Règlement du Comité exécutif cet organe a, entre autres attributions, celle de faire office de commission préparatoire du Conseil. C'est pourquoi le Président présente le projet d'ordre du jour de la Quinzième Réunion ordinaire du Conseil qui se tiendra à Montego Bay (Jamaïque) en

octobre 2009 et recommande l'approbation de ce projet, lequel figure sous la cote IICA/CE/Doc.553(09).

- 2.6.2 Le Directeur général explique que sont inscrits à l'ordre du jour proposé, entre autres, son rapport de gestion pour la période 2002-2009, le projet de cadre stratégique pour 2010-2020, les plans d'action du CATIE et du CARDI, des questions budgétaires et financières, l'élection du Directeur général de l'IICA pour la période 2010-2014, la remise des distinctions interaméricaines et d'autres questions relatives aux organes directeurs de l'Institut. Puis il rappelle qu'au cours de la Cinquième Réunion ministérielle, se dérouleront le dialogue entre les ministres et le panel avec les organismes internationaux (la BID, la Banque mondiale, la FAO, le PAM et d'autres). Enfin il demande à M. Donovan Stanberry, Secrétaire permanent du Ministère de l'agriculture et de la pêche de la Jamaïque, de bien vouloir donner des informations sur différents aspects de l'organisation de la Semaine de l'agriculture et de la vie rurale dans les Amériques – Jamaïque 2009.
- 2.6.3 M. Donovan Stanberry, Secrétaire permanent du Ministère de l'agriculture et de la pêche de la Jamaïque, souligne l'intérêt de son pays à favoriser cette nouvelle modalité de réunions. Il souligne l'importance d'offrir un espace pour la participation du secteur privé et demande l'aide de l'IICA pour que des représentants de ce secteur de tout le Continent puissent assister à la réunion. Il réitère que la Jamaïque est intéressée à ce que les secteurs public et privé participent ensemble à la construction de capacités. Enfin, il indique que deux excursions sur le terrain ont été programmées afin de permettre aux participants de connaître les initiatives intéressantes que met en œuvre le Gouvernement jamaïcain dans des zones de production agricole et de réserve forestière.
- 2.6.4 Le Directeur général remercie le Secrétaire permanent des informations qu'il a fournies.
- 2.7 Rapport sur le renforcement des relations IICA-BID
- 2.7.1 Le Directeur des Relations avec les partenaires stratégiques de l'IICA présente les principales activités et les principaux résultats obtenus dans le cadre des relations entre l'IICA et la BID. Il souligne les efforts déployés au niveau institutionnel dans le but de renforcer les relations entre les deux organisations ainsi que les activités mises en œuvre en 2008 au niveau continental, régional et national. Il conclut par une réflexion sur les défis qui

pourront être relevés grâce à ce partenariat entre des organismes interaméricains.

2.7.2 Le Directeur des Relations avec les partenaires stratégiques réaffirme qu'il est nécessaire d'orienter les relations techniques et opérationnelles avec la BID de sorte que l'on puisse avancer, au niveau national et régional, dans les projets et les questions d'intérêt commun. Il met l'accent sur le cas du FONTAGRO qui est une expérience réussie d'activité en commun à l'échelle du Continent.

2.7.3 Le Directeur général remercie le Directeur des Relations avec les partenaires stratégiques de son exposé et confirme que l'Institut désire renforcer ses relations avec la BID et que l'Administration qu'il dirige déploie des efforts à cette fin. À son avis, la BID peut tirer davantage de profit du potentiel technique de l'IICA et des expériences réalisées dans les États membres. Il fait savoir que les négociations centrales de la BID se déroulent généralement avec les ministères de l'économie et pas directement avec les ministères de l'agriculture, ce qui constitue un facteur limitant. Compte tenu de ce qui précède, le Directeur général demande leur soutien aux pays afin de favoriser la participation de l'IICA aux projets financés par la BID, conformément à la résolution 431 adoptée par le Conseil à sa réunion de 2007 sur le caractère stratégique que revêt le renforcement des relations entre l'IICA et la BID.

2.8 Octroi de nominations et de titres de membre honoraire du personnel

2.8.1 Le Président donne la parole au Directeur général pour qu'il soumette la question à la considération du Comité exécutif.

2.8.2 Le Directeur général explique que, en vertu de la faculté que lui confère l'article 16 du Règlement de la Direction générale, il propose d'accorder la nomination et le titre de membre honoraire du personnel à Messieurs Enrique Alarcón Millán, Jorge Ardila Vásquez, Roberto Casás Bernadá, Mariano Gustavo Olazábal Balcázar, Sergio Sepúlveda Silva et Guillermo Emilio Villanueva Tavares.

2.8.3 Il indique qu'il fait foi que les six anciens fonctionnaires mentionnés ci-dessus remplissent les conditions établies par les normes de l'Institut pour que leur soient octroyés les titres en question. Il signale que dans les documents qui ont été distribués 45 jours avant cette réunion du Comité exécutif figurait le

CV de chacun d'eux. Il souligne les qualités et la trajectoire au sein de l'institution de ces candidats et il considère que c'est un honneur pour l'IICA de les avoir eus comme collaborateurs.

2.9 Statut de la Commission interaméricaine de l'agriculture biologique

2.9.1 Le Président donne la parole à Monsieur Pedro Cussianovich, spécialiste de l'IICA en agriculture biologique, qui fait un exposé sur le statut de la Commission interaméricaine de l'agriculture biologique (CIAO).

2.9.2 Monsieur Cussianovich fait référence au contexte actuel de ce type d'agriculture dans les Amériques, décrit les caractéristiques de cette activité et souligne l'importance croissante qu'acquiert l'agriculture biologique dans les Amériques. Il indique qu'en 2007 a été créé à Managua (Nicaragua) le Réseau des autorités compétentes en matière d'agriculture biologique des Amériques. Il avait pour but de contribuer au développement intégral de l'agriculture biologique dans les Amériques et de ses marchés, moyennant le renforcement de l'institutionnalité des autorités compétentes dans ce domaine. Ultérieurement, par la résolution n° 484, la Vingt-huitième Réunion ordinaire du Comité exécutif a permis que ce Réseau devienne la Commission interaméricaine de l'agriculture organique (CIAO) et a confié à celle-ci la responsabilité de coordonner les normes et les procédures destinées à promouvoir et à réglementer la production et le commerce des aliments biologiques dans le Continent américain.

2.9.3 Puis il explique le processus d'élaboration et d'approbation du statut de la CIAO, processus pour lequel l'IICA a bénéficié du soutien du Conseiller juridique de l'IICA, M. William Berenson. Il ajoute que les rédacteurs de ce projet ont utilisé, comme base de leur travail, les statuts d'autres organismes spécialisés de l'OEA.

2.9.4 Le Représentant des États-Unis propose l'aide de son pays à cette initiative. Il indique que le Ministère de l'agriculture de son pays (USDA) a un programme en agriculture biologique et met celui-ci à la disposition de l'Institut. Il considère qu'il est important de normaliser la production biologique dans le respect du Codex Alimentarius.

2.9.5 Le spécialiste de l'IICA en agriculture biologique remercie le Représentant des États-Unis de son offre et indique que cette aide aura une grande importance pour la CIAO. Il signale également que l'IICA est très intéressé à

renforcer l'institutionnalité de l'agriculture biologique dans les pays des Amériques et à ce que des autorités compétentes en la matière soient établies dans les pays qui ne l'ont pas encore fait car leur existence renforcera la CIAO. Il mentionne également que l'Institut est particulièrement intéressé à ce qu'il existe une norme unique, laquelle, comme l'a demandé le Représentant des États-Unis, devrait être établie en conformité avec le Codex Alimentarius.

2.10 Clôture de la séance

2.10.1 La deuxième séance plénière est levée à 12 h 55.

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

3.1 *Ouverture de la séance*

3.1.1 La troisième séance plénière commence à 14 h 30, le 15 juillet 2009, sous la présidence de M. Mario Roberto Aldana, Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation du Guatemala.

3.2 *Exposés des candidats au poste de Directeur général au sujet de leurs propositions pour l'IICA pendant la période 2010-2014*

3.2.1 Le Président invite MM. Víctor Villalobos et Mariano Olazábal, respectivement candidats pour le Mexique et le Pérou au poste de Directeur général de l'IICA pour la période 2010-2014, à présenter leurs exposés.

3.2.2 MM. Olazábal et Villalobos, conformément aux dispositions de l'article III du Règlement spécial régissant l'élection du Directeur général de l'IICA, présentent leurs propositions relatives à la direction de l'IICA pendant la période 2010-2014, en leur qualité de candidats au poste de Directeur général pour ladite période.

3.2.3 Le Président donne ensuite la parole aux participants, ce qui donne lieu à un échange entre les candidats et les représentants.

3.2.4 Une fois les échanges terminés avec les candidats, à la demande du Président du Comité exécutif, le Rapporteur donne lecture de la lettre envoyée au Directeur général par le Ministre de l'agriculture du Pérou, M. Adolfo de Córdoba Vélez, en date du 14 juillet 2009. Dans cette lettre, le Ministre de l'agriculture présente ses excuses pour ne pas avoir pu assister à la réunion du Comité exécutif, pour des raisons de force majeure, et confirme la volonté du Gouvernement du Pérou d'appuyer la candidature de M. Mariano Olazábal.

3.3 Lecture de projets de résolution

- 3.3.1 Le Rapporteur donne lecture des projets de résolution suivants : « Cadre stratégique de l'IICA 2010-2014 », « Statuts de la Commission interaméricaine de l'agriculture biologique », « États financiers de l'Institut pour l'exercice 2008 et Rapport des commissaires aux comptes », « Rapport de la réunion ordinaire 2009 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) » et « Attribution du titre de membre honoraire du personnel ». Ces projets de résolution sont adoptés sans modifications.
- 3.3.2 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé « Amendements aux statuts de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion ».
- 3.3.2.1 Le Conseiller juridique explique que la modification apportée à l'article I vise à transformer la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) en une commission permanente du Comité exécutif, conformément aux dispositions de l'article 60 du Règlement intérieur dudit Comité. Il ajoute que la modification apportée à l'article III a pour but d'élargir les fonctions de la Commission afin qu'elle conseille et aide le Directeur général en ce qui a trait à des propositions relatives à des initiatives stratégiques, en plus des initiatives administratives et financières. Il précise que le fait de donner un caractère permanent à la Commission oblige à éliminer l'article qui limite sa durée (article IX). Enfin, il fait savoir que le projet de modifications prévoit que les statuts de la CCSQG peuvent être amendés aussi bien par le Comité exécutif que par le Conseil interaméricain de l'agriculture.
- 3.3.2.2 Le Représentant du Mexique exprime son appui à l'institutionnalisation de la CCSQG.
- 3.3.2.3 Le Représentant du Chili demande que soit examinée la pertinence de préciser que le Comité exécutif aussi bien que le Conseil interaméricain de l'agriculture peuvent apporter des modifications aux statuts de la CCSQG, compte tenu de la relation de subordination entre le Comité exécutif et le Conseil.

3.3.2.4 Le Conseiller juridique suggère que la proposition de modification relative au pouvoir d'amender les statuts soit remaniée afin qu'il soit établi que ces statuts peuvent être modifiés par le vote de la majorité des membres du Comité exécutif, à sa propre initiative, ou sur recommandation de la Commission consultative ou du Directeur général.

3.4 *Clôture de la séance*

3.4.1 La troisième séance plénière est levée à 17 h 47, le 15 juillet 2009.

QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

4.1 *Ouverture de la séance*

4.1.1 La quatrième séance plénière de la Vingt-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif commence à 8 h 35, le 16 juillet 2009, sous la présidence de M. Mario Roberto Aldana, Représentant du Guatemala, qui demande au Rapporteur de donner lecture des projets de résolution non encore examinés.

4.2 *Lecture et adoption de projets de résolution*

4.2.1 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé « Don d'un terrain situé à Turrialba pour la construction d'un hôpital » (IICA/CE/PR-3: XXIX-O/09).

4.2.1.1 Le Représentant du Costa Rica fait savoir que la construction de l'hôpital sera réalisée par la Caisse de sécurité sociale du Costa Rica, de telle sorte qu'il serait approprié de ne pas limiter la cession gratuite du terrain à la municipalité de Turrialba et d'inclure d'autres entités gouvernementales.

4.2.1.2 Le Conseiller juridique propose que le texte du premier paragraphe du dispositif soit remplacé par le texte suivant : « (1) d'approuver la cession gratuite du terrain de cinq hectares à l'entité désignée par le Gouvernement du Costa Rica, en commodat perpétuel, sous réserve des conditions suivantes ». Le Président soumet le projet de résolution au vote et ledit projet est adopté avec la modification recommandée par le Conseiller juridique.

4.2.2 Le Rapporteur donne ensuite lecture du projet de résolution intitulé « Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Quatorzième réunion ordinaire du Conseil et de la Vingt-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif » (IICA/CE/PR-16: XXIX-O/09), lequel est adopté sans modifications.

4.3 Rapport du CARDI

- 4.3.1 Le Président demande au Directeur exécutif du CARDI, M. Arlington Chesney, de présenter le rapport du CARDI. Le Directeur exécutif du CARDI fait savoir que le rapport brosse un tableau des réalisations obtenues par la nouvelle équipe de gestion de cette organisation de janvier 2008 à mai 2009. Il explique que, grâce aux efforts déployés pendant ladite période, il a été possible de relever le moral des fonctionnaires, de promouvoir l'image institutionnelle, de mettre en place et d'améliorer les systèmes opérationnel et financier, d'aller chercher des ressources extérieures et d'adopter et commencer à mettre en œuvre le Plan à moyen terme (PMT) pour la période 2008-2010. Il ajoute que ce PMT s'appuie sur les piliers suivants : i) un modèle de travail du bas vers le haut, axé sur les clients, ii) le travail conjoint, iii) la transparence et iv) l'obligation de rendre des comptes. Ces piliers sont interreliés avec trois axes stratégiques : i) Développement d'industries durables, ii) Création de liens stratégiques et iii) Renforcement institutionnel.
- 4.3.2 Le Directeur exécutif du CARDI brosse alors un tableau de la mise en œuvre du PMT depuis ce centre et souligne les progrès accomplis en ce qui concerne l'axe « Développement d'industries durables ». Il met en relief les actions réalisées pour promouvoir la science, la technologie et l'innovation, ainsi que pour lancer des initiatives de gestion des ressources naturelles. En ce qui a trait à l'axe « Création de liens stratégiques », il insiste sur le soutien apporté aux partenariats et aux initiatives de collaboration, sur la promotion de propositions de recherche et de développement et sur la mise en œuvre de stratégies de communication, parmi lesquelles il cite la création d'un site web. S'agissant de l'axe « Renforcement institutionnel », il mentionne les efforts déployés pour accroître les ressources du CARDI et les actions visant à renforcer les capacités institutionnelles et humaines dans le domaine de la recherche.
- 4.3.3 Il termine son intervention en soulignant que, malgré les progrès réalisés, il convient d'intensifier les efforts pour institutionnaliser les nouveaux systèmes et pratiques adoptés par le CARDI et pour garantir leur durabilité technique et financière. Il affirme que cette durabilité exige des partenariats stratégiques et le soutien permanent tant de l'IICA que du CATIE.

- 4.3.4 Le Représentant de Sainte-Lucie, en sa qualité de président du Conseil des gouverneurs du CARDI, réitère l'engagement de cette organisation à l'égard du développement de l'agriculture dans les Caraïbes. Il se dit également confiant que le travail accompli au cours des 18 derniers mois satisfera l'IICA et l'incitera à maintenir le soutien qu'il apporte au CARDI.
- 4.3.5 Le Représentant observateur de Trinité-et-Tobago joint sa voix à celle du Représentant de Sainte-Lucie et demande que le soutien de l'IICA et du CATIE soit étendu à d'autres domaines. Il estime que le moment est propice pour une réévaluation de l'agriculture et des investissements dans ce secteur. Il ajoute que son gouvernement a adopté, en 2008, le Plan de développement de l'agriculture qui a pour objectif de transformer le secteur en mettant l'accent sur les agroentreprises. Il termine en encourageant les États membres de l'IICA à apporter un soutien supplémentaire, quel qu'il soit, au CARDI.
- 4.3.6 Le Représentant du Pérou exprime son accord avec les observations du Représentant de Sainte-Lucie et du Représentant observateur de Trinité-et-Tobago; il félicite le CARDI pour les progrès réalisés et souligne qu'il est fondamental, pour l'agriculture et le bien-être rural des Caraïbes, de mettre à profit les progrès technologiques.
- 4.3.7 Le Représentant du Mexique estime que la question de la protection sanitaire et phytosanitaire est cruciale, en raison de ses répercussions sur la productivité et les résultats commerciaux. Il considère que, compte tenu du mandat du CARDI, celui-ci se doit de s'occuper de cette question. Il résume les efforts conjoints consentis par le Mexique et d'autres pays pour résoudre des problèmes sanitaires et phytosanitaires et donne comme exemple la lutte pour éradiquer la mouche du fruit. Il invite le Directeur exécutif à venir au Mexique pour analyser les possibilités de collaboration entre le Mexique et les Caraïbes dans ce domaine particulier.
- 4.3.8 Le Directeur général exprime sa satisfaction face au virage pris par le CARDI et aux résultats obtenus jusqu'à maintenant, qui peuvent satisfaire le Conseil et garantir le maintien de l'appui que l'IICA apporte au CARDI. Il considère que l'augmentation des ressources extérieures représente une marque de confiance. Il estime que le CARDI, dans son rôle de promoteur de technologies agricoles, doit chercher également à s'allier à d'autres organismes internationaux et régionaux, comme le Groupe consultatif pour la recherche agricole (CGIAR) et le Centre international d'agriculture tropicale (CIAT). Il est d'avis que le processus de réformes que mène le CARDI est

opportun pour faciliter l'insertion internationale et les liens avec d'autres initiatives dans les Amériques, comme par exemple avec les institutions de recherche, de développement et de transfert de technologie du Brésil, du Mexique et du Chili.

4.4 Rapport 2007-2008 du CATIE

4.4.1 Le Directeur général du CATIE, à la demande du Président, présente le rapport biennal sur les travaux exécutés pendant la période 2007-2008, en ce qui concerne sa gestion, et résume les principales activités et les résultats. Il souligne que le modèle de travail pendant cette période était fondé sur le renforcement de six piliers : a) la construction d'une vision commune; b) l'ajustement de la stratégie; c) l'établissement d'une structure organisationnelle conséquente; d) la conception de systèmes de gestion cohérents; e) la promotion d'une culture organisationnelle appropriée et f) la consolidation de la durabilité financière. Il explique que pour mener à bien ses activités, le CATIE a disposé d'un budget de 22,7 millions \$ÉU en 2007 et de 27,1 millions \$ÉU en 2008, provenant de sources publiques et privées.

4.4.2 Il cite les grandes réalisations suivantes : le renforcement de la coopération avec l'IICA; le lancement de programmes comme le *Master of International Agribusiness Management* (MIAM), le Programme agroenvironnemental mésoaméricain (MAP), le Programme de responsabilité sociale et environnementale institutionnelle (RSI), la tenue d'événements tels que la Cinquième Conférence scientifique Henry A. Wallace et le premier Forum annuel des anciens directeurs généraux, ainsi que la modification de la Loi constitutive du CATIE. Il décrit ensuite les activités d'enseignement aux niveaux maîtrise et doctorat, en fournissant des détails sur le nombre d'étudiants, les pays d'origine et les spécialisations.

4.4.3 Il fait savoir que le CATIE a renforcé et élargi les partenariats stratégiques, la plateforme de coopération scientifique et les réseaux et qu'il a clarifié la stratégie afin d'améliorer les répercussions dans les pays membres, ce qui a permis au Centre de travailler plus efficacement. Il souligne la fonction de plateforme scientifique assumée par l'organisation, où convergent des activités et des projets d'organisations internationales comme le CIRAD (France), EMBRAPA (Brésil), le SICTA (Amérique centrale) et le Réseau ibéroaméricain de forêts modèles, entre autres. Il précise que la fonction de recherche, comme les deux autres fonctions du CATIE, s'appuie sur un

modèle de financement qui combine les contributions des États membres, le soutien de l'IICA, des activités commerciales, des activités éducatives, des dons de sources privées et des fidécimmis, pour un budget annuel de 27,1 millions \$ÉU en 2008. Enfin, il donne un aperçu du plan stratégique qui orientera le travail du CATIE jusqu'en 2012.

- 4.4.4 La Représentante des États-Unis d'Amérique remercie le Directeur général du CATIE pour son exposé. Elle rappelle que Puerto Rico est un État libre associé aux États-Unis d'Amérique et que, partant, les données correspondant à Puerto Rico devraient faire partie de l'ensemble des données relatives aux États-Unis d'Amérique. Elle demande ensuite des précisions au sujet de la situation concernant la reconnaissance des titres universitaires décernés par le CATIE sur le plan international.
- 4.4.5 Le Directeur du CATIE explique que la signature de protocoles avec les entités nationales pertinentes a permis de lever les difficultés existantes en matière de reconnaissance des titres universitaires. Il ajoute qu'un autre pas positif a été effectué en ce sens avec l'approbation unanime par le Conseil du projet de modification de la Loi constitutive du CATIE, qui lui confère les pleins pouvoirs pour décerner des diplômes, ce qui a été rendu possible grâce au soutien de l'IICA et du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica. Par ailleurs, le partenariat avec l'INCAE contribue notablement à la consolidation de la reconnaissance internationale des titres universitaires décernés par le CATIE.
- 4.4.6 Le Représentant du Pérou exprime ses remerciements pour l'exposé et pose une question au sujet des défis actuels pour la production alimentaire. Il fait valoir que plusieurs des débats présents les plus importants concernent les questions de la production d'aliments transgéniques et le modèle de l'agroécologie. Il demande l'avis du Directeur général du CATIE au sujet des perspectives ou scénarios anticipés par cette organisation et de la position institutionnelle à cet égard.
- 4.4.7 Le Directeur général du CATIE considère que la conciliation de l'augmentation de la productivité et de la conservation de la base de ressources naturelles constitue un défi important. Il souligne que, pour ce faire, il est essentiel de considérer toutes les possibilités technologiques disponibles. Il précise que la mise au point de matériel génétique, pour des produits comme le café et le cacao, constitue l'un des domaines de travail importants du CATIE.

- 4.4.8 Le Représentant du Mexique pose une question au sujet des progrès accomplis dans le renforcement des liens entre le CARDI et le CATIE. Il demande également des précisions au sujet des projets relatifs au changement climatique exécutés actuellement par le CATIE.
- 4.4.9 Le Directeur général du CATIE explique que cette organisation travaille avec un large éventail de partenaires stratégiques, actuellement au nombre de 200, tant sur le plan national qu'à l'échelle internationale. Il fait savoir que le Directeur général du CARDI a été invité à participer à la réunion du Conseil d'administration du CATIE tenue au Belize en 2008, au cours de laquelle il a été convenu de réaliser des activités conjointes dans ce pays qui a la particularité de faire partie à la fois de l'Amérique centrale et des Caraïbes. Il signale que le CATIE souhaite également mener des entreprises conjointes avec le CARDI en République dominicaine. Il donne ensuite un aperçu des projets relatifs au changement climatique exécutés par le CATIE, en soulignant notamment i) le projet FORMA [Renforcement du Mécanisme de développement propre (MDP) dans les secteurs de la forêt et de la bioénergie dans la région ibéroaméricaine], ii) le Projet d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses conséquences dans la gestion forestière durable dans la région ibéroaméricaine (MIA), et iii) le projet Forêts tropicales et adaptation au changement climatique [TroFFCA, selon le titre anglais *Tropical Forest and Climate Change Adaptation*]. Il précise que le CATIE réalise d'autres projets relatifs à l'adaptation de plusieurs variétés de café au changement climatique. Il fait état du leadership que l'on reconnaît au CATIE dans la mise au point de méthodologies et dans la formation dans les domaines du MDP et de la réduction des émissions de carbone causées par la déforestation et la dégradation des forêts [programme REDD selon le titre anglais *Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation in Developing Countries*].
- 4.4.10 Le Représentant du Mexique rappelle l'importance des projets relatifs au changement climatique, dont les effets se font déjà sentir. Il explique que, lors d'une récente rencontre, le Secrétaire à l'agriculture des États-Unis a fait état des répercussions du changement climatique et mentionné que les forêts du Colorado ont déjà été touchées par les modifications du climat.

4.5 Plan d'action conjointe IICA-CATIE 2010-2011

- 4.5.1 Le Président demande au Sous-directeur général de l'IICA de présenter une introduction à l'exposé du Plan d'action conjointe IICA-CATIE 2010-2011.
- 4.5.2 Le Sous-directeur général de l'IICA fait état du processus d'officialisation des liens entre l'IICA et le CATIE à différents niveaux. Il explique, à titre d'exemple, que le Conseil d'administration du CATIE lui apporte son soutien dans la définition d'une stratégie institutionnelle de gestion des risques. Il indique également que des activités ont été réalisées en matière de coopération technique, dans des domaines comme la sécurité alimentaire, les ressources naturelles, le leadership et le développement rural, et souligne les efforts consentis pour travailler ensemble à la recherche de partenariats stratégiques, dans le but de créer un consortium interinstitutionnel.
- 4.5.3 Conformément à la résolution n° 496 adoptée lors de la Vingt-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif (2008), le Sous-directeur général du CATIE, M. Ronnie de Camino, présente le Plan d'action conjointe IICA-CATIE pour la période 2010-2011. Le plan définit les domaines de coopération prioritaires entre les deux organisations et établit des activités conjointes en ce qui concerne la formation, l'élaboration de stratégies régionales et nationales, les mesures visant à favoriser la présence institutionnelle dans des conférences et forums régionaux et internationaux, le soutien à l'amélioration de la Bibliothèque Orton, la coopération stratégique et logistique dans les pays et la production de publications sur des questions stratégiques. Il termine son exposé en dressant une synthèse des principales activités et réalisations du travail conjoint IICA-CATIE pendant l'année 2008.
- 4.5.4 Le Représentant du Pérou explique qu'il est important d'articuler les actions du CATIE avec les mécanismes régionaux auxquels l'IICA participe, comme les PROCI et le réseau SICTA, et d'aborder les questions relatives à l'agriculture familiale. À son avis, les liens entre l'IICA et le CATIE doivent évoluer vers l'établissement officiel d'« unités conjointes » appelées à travailler sur la question centrale de la technologie et sur d'autres questions qui présentent un intérêt pour les deux organisations. L'idée est que ces unités conjointes confèrent une perspective continentale aux questions auxquelles les deux organisations décident d'accorder la priorité.

- 4.5.5 Le Sous-directeur général du CATIE réaffirme le désir des deux organisations de renforcer encore plus les actions conjointes. Il fournit des explications détaillées au sujet des trois groupes de travail qui fonctionnent actuellement sur les questions de la sécurité alimentaire, de la création du centre d'excellence pour le leadership et l'enseignement à distance, et du programme de leadership en matière de développement local. Il résume également les progrès accomplis dans les domaines des ressources naturelles et de l'agriculture écologique.
- 4.5.6 Le Représentant des États-Unis d'Amérique remercie les sous-directeurs généraux des deux institutions pour la présentation du Plan d'action conjointe IICA-CATIE. Il réitère l'appui de son pays aux efforts déployés pour renforcer le travail conjoint IICA-CATIE. Il demande des précisions au sujet de l'avancement des travaux du groupe de la sécurité alimentaire et pose une question sur l'articulation de ce groupe avec la stratégie de l'IICA en matière de sécurité alimentaire.
- 4.5.7 Le Sous-directeur général du CATIE explique la procédure de travail suivie par le groupe de la sécurité alimentaire et fait savoir que le groupe en est à la phase initiale d'échange d'informations. Par ailleurs, il décrit d'autres initiatives de portée nationale et régionale qui viennent s'ajouter aux efforts des deux organisations dans ce domaine.
- 4.5.8 Le Représentant du Chili se joint aux félicitations et remerciements exprimés par le Représentant des États-Unis d'Amérique. Il réaffirme le souhait du gouvernement du Chili de travailler avec le CATIE sur la question des forêts et de la gestion forestière, et demande si le CATIE participera officiellement au Congrès forestier mondial qui se tiendra à Buenos Aires, Argentine, en octobre 2009.
- 4.5.9 Le Sous-directeur général du CATIE confirme la participation du centre au congrès mentionné par le Représentant du Chili et explique le travail effectué avec le groupe de coordination, tant en Argentine qu'à la FAO, à Rome. Il fait également savoir que le Directeur général du CATIE sera l'un des orateurs principaux au Congrès forestier mondial et que son exposé portera sur la question de la forêt modèle.

4.5.10 Le Secrétaire technique du Comité exécutif félicite les sous-directeurs généraux des deux organisations pour la présentation du Plan de travail conjoint IICA-CATIE et souligne les avantages que présente la tenue des réunions des organes de direction de l'IICA et du CATIE dans les mêmes lieux et l'une à la suite de l'autre.

4.6 *Distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural 2008-2009*

4.6.1 Le Secrétaire technique explique que les distinctions interaméricaines consistent en cinq prix différents : i) Médaille agricole interaméricaine; ii) Prix interaméricain au producteur rural innovateur; iii) Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels; iv) Prix interaméricain pour la participation de la femme au développement agricole et rural, et v) prix interaméricain pour la contribution institutionnelle au développement agricole et rural.

4.6.2 Il explique que les candidatures présentées par les États membres ont été insuffisantes pour convoquer la Commission de sélection des candidats aux distinctions honorifiques constituée dans le cadre de la présente réunion du Comité exécutif. Il recommande par conséquent que le Comité exécutif prolonge la période de présentation des candidatures aux Distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural jusqu'au 15 octobre 2009, et de convoquer la Commission des distinctions honorifiques pendant la Quinzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture afin qu'elle examine les candidatures et présente les recommandations pertinentes au Conseil.

4.7 *Allocution du Directeur honoraire Carlos Aquino González*

4.7.1 Le Directeur honoraire Carlos Aquino González commence son intervention en affirmant que les défis auxquels font face aujourd'hui l'agriculture et le milieu rural des Amériques sont plus grands et plus complexes que ceux auxquels étaient confrontés les premiers fondateurs de l'Institut, comme le Secrétaire à l'agriculture des États-Unis d'Amérique, Henry Wallace, et le Ministre de l'agriculture du Costa Rica, Mariano Montealegre. Se référant à la crise actuelle, il propose aux dirigeants et visionnaires actuels de la voir comme une grande occasion de faire appel à la créativité et à la vision pour relever ce défis. Il signale que l'avenir appartient à ceux qui anticipent les événements et qui font en sorte que les événements ne viennent pas accroître les difficultés.

- 4.7.2 Faisant appel à son expérience dans le secteur professionnel de l'agriculture, d'agroentrepreneur et d'ancien Directeur général de l'IICA, et à sa connaissance de l'Amérique, il affirme ce qui suit : i) l'Institut est une institution stratégique pour les Amériques, dont tout le monde doit s'enorgueillir; ii) les prédécesseurs avaient des talents et les dirigeants actuels contribuent à la réalisation de la mission de l'Institut avec amour, dévouement et grand intérêt; iii) l'une des chances et forces d'une institution qui déterminent sa grandeur réside dans sa capacité de prendre les choses du passé, de les enrichir et de les projeter dans l'avenir, et de leur donner une nouvelle dimension; iv) l'exemple du Président Obama des États-Unis d'Amérique, qui a souligné l'importance des organismes internationaux pour faire face aux problèmes mondiaux, vient à l'appui de ces affirmations.
- 4.7.3 Étant donné que l'IICA est de plus en plus contraint de faire plus avec moins, il fait valoir que les Amériques d'aujourd'hui ont un besoin urgent d'une institution plus forte dans le secteur agroalimentaire et, partant, il exhorte tous les représentants présents à appuyer le renforcement de l'Institut, soulignant que le mandat de l'IICA englobe des pays de grande, moyenne et petite taille qui ont des demandes et des besoins différents sur les plans continental, régional et national. Il fait valoir que les défis qui se posent au secteur agroalimentaire et au secteur des ressources naturelles pour faire face à la complexité du problème de la sécurité alimentaire exigent des institutions fortes et qu'il est donc important d'appuyer le renforcement des capacités de l'Institut. Dans ce contexte, il souligne les progrès accomplis dans le travail conjoint de l'IICA et du CATIE.
- 4.7.4 Il exhorte également les distingués candidats au poste de Directeur général de l'IICA qui ont présenté leurs programmes de direction de l'IICA à aborder l'avenir en se fondant à la fois sur le passé et sur le présent, afin que l'institution continue de s'améliorer. Il leur demande aussi de mettre à profit les talents dont l'institution a bénéficié et bénéficie actuellement, et il les invite à dialoguer afin que le gagnant soit toujours l'IICA.
- 4.7.5 Se référant à certaines idées exprimées au sujet de la réduction du nombre de bureaux dans les pays des Caraïbes, qui seraient servis par un bureau régional, M. Aquino, rappelant qu'il vient des Caraïbes, une région qu'il connaît très bien, souligne qu'un bureau de l'IICA, si petit soit-il, a une importance stratégique. En effet, un tel bureau représente un point de contact avec l'Institut et peut agir en tant que mécanisme d'articulation et de facilitation du

lien entre les ministres, les agroentrepreneurs et les hommes et femmes de la campagne.

4.7.6 En conclusion, il félicite le Président du Comité exécutif et le Directeur général de l'IICA pour le succès de la réunion du Comité exécutif.

4.8 *Date et lieu de la Trentième réunion ordinaire du Comité exécutif*

4.8.1 Le Directeur général explique que, conformément au Règlement intérieur du Comité exécutif, ses réunions ordinaires annuelles se tiennent généralement au siège de l'Institut. Cependant, tout gouvernement des États membres peut offrir d'accueillir la réunion. Dans ce cas, il doit présenter son offre par écrit à la Direction générale et assumer les frais supplémentaires liés à la tenue de la réunion dans son pays.

4.8.2 En l'absence de proposition des États membres d'accueillir la prochaine réunion du Comité exécutif, le Président conclut que, conformément aux articles 22 et 23 du Règlement intérieur dudit Comité, la Trentième réunion ordinaire du Comité exécutif se tiendra au siège de l'Institut et qu'elle sera programmée pour avoir lieu au milieu de la prochaine année, à moins qu'une offre ne soit reçue dans les délais appropriés.

4.9 *Lecture et adoption de projets de résolution*

4.9.1 Le Rapporteur donne lecture des projets de résolution suivants : « Rapport biennal 2007-2008 de l'Institut de recherche et de développement agricole des Caraïbes (CARDI) » et « Rapport biennal 2007-2008 du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) ».

4.9.2 Le Représentant du Mexique suggère que dans les deux résolutions soit ajouté un point dans lequel il est demandé aux autorités respectives de renforcer les liens entre le CARDI et le CATIE.

4.9.3 Le Secrétaire technique propose que le paragraphe suivant soit ajouté, conformément à la proposition du Représentant du Mexique : « D'exhorter le CARDI et le CATIE à renforcer leurs liens institutionnels et leurs programmes d'action conjointe ». Les résolutions « Rapport biennal 2007-2008 de l'Institut de recherche et de développement agricole des Caraïbes (CARDI) » et « Rapport biennal 2007-2008 du Centre agronomique tropical

de recherche et d'enseignement (CATIE) » sont adoptées avec la modification proposée.

- 4.9.4 Le Rapporteur donne lecture des projets de résolution suivants : « Programme d'action conjointe IICA-CATIE 2009-2010 » et « Distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural 2008-2009 ». Les projets de résolution sont adoptés sans modifications.
- 4.9.5 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé « Date et lieu de la Trentième réunion ordinaire du Comité exécutif », lequel est adopté.
- 4.10 Clôture de la séance
- 4.11 La quatrième séance plénière est levée à 12 h 35, le 16 juillet 2009.

SÉANCE DE CLÔTURE

5.1 *Ouverture de la séance*

5.1.2 La séance de clôture commence à 12 h 35, le 15 juillet 2009, sous la présidence de M. Mario Roberto Aldana, Représentant du Guatemala.

5.2 *Allocution finale du Directeur général*

5.2.1 Le Directeur général remercie tous les participants à la Vingt-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif pour leur appui et leur coopération pendant la réunion.

5.2.2 Il mentionne ensuite les résultats obtenus au cours de la réunion, en soulignant les réalisations suivantes : approbation du Programme-budget pour la période 2010-2011; progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation des compétences techniques de l'Institut; progrès accomplis dans le renforcement des liens avec la BID et le CATIE; attribution du titre de membre honoraire du personnel à six professionnels de l'Institut; présentation du rapport du Comité de révision de la vérification (CRV), dans lequel, pour la sixième année consécutive, sont confirmées l'efficacité, la transparence et la prudence dont l'Institut fait preuve dans la gestion de ses finances; exposés des candidats au poste de Directeur général pour la période 2010-2014; présentation des rapports 2007-2008 du CARDI et du CATIE, et présentation des réalisations de la présente administration au cours des huit dernières années.

5.2.3 Le Directeur général insiste sur le fait que ces réalisations sont le fruit d'un excellent travail d'équipe au sein des organes de direction de l'Institut et du personnel de la Direction générale, dont les membres ont fait preuve de loyauté, de dévouement et d'engagement pendant les huit années de son administration.

5.2.4 Il mentionne ensuite que la réalisation de la sécurité alimentaire constitue un grand défi qu'il est nécessaire de relever et que, dans les années à venir, la fourniture de denrées alimentaires se verra compromise par le changement climatique. Il ajoute que les pays considèrent désormais que l'agriculture représente un secteur d'importance stratégique, en raison de ses

contributions dans divers domaines : réduction de la pauvreté, réduction des répercussions du réchauffement planétaire, amélioration de la nutrition, lutte contre les maladies transfrontalières, renforcement de la protection sanitaire et de la sécurité alimentaire, élargissement des sources durables d'énergie et résolution des problèmes associés à l'accroissement de l'urbanisation.

- 5.2.5 Le Directeur général ajoute que, pour que l'agriculture puisse jouer ce rôle multidimensionnel, il est nécessaire de mettre en place un nouveau modèle de développement qui facilite la relation entre le milieu urbain et le milieu rural, qui favorise les investissements dans les zones rurales, qui encourage la compétitivité de l'agriculture et qui soit une source d'emplois pour l'économie rurale. À cet égard, il estime que l'Institut a la responsabilité de promouvoir la prospérité rurale, par le biais de l'éducation, du savoir, de la technologie et des investissements dans l'agriculture et le secteur rural, qui constituent autant de moyens fondamentaux pour aider les pays à atteindre la sécurité alimentaire.
- 5.2.6 Le Directeur général lance ensuite une cordiale invitation aux États membres, à l'État associé, aux observateurs permanents et aux organismes internationaux liés à l'agriculture et au milieu rural, à participer à la Cinquième Réunion ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale, dans le cadre du processus des Sommets des Amériques, et à la Quinzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, qui se tiendront à Montego Bay, Jamaïque, en octobre prochain.
- 5.2.7 Le Directeur général remercie les représentants des États membres pour le soutien apporté à l'Institut et exprime une gratitude particulière au Président et au Rapporteur de la Vingt-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif pour leur excellent travail. Enfin, il remercie les membres du personnel de l'Institut qui ont collaboré à la préparation et à la réalisation de la réunion et qui en ont ainsi assuré le succès.
- 5.3 Hommage
- 5.3.1 Le Directeur général rend hommage à M. Francisco Barea, Directeur de l'administration et des finances de l'IICA, pour les trente années qu'il a passées au service de l'Institut.

- 5.3.2 M. Francisco Barea fait savoir que son travail au sein de l'IICA a contribué à sa croissance personnelle et à son développement professionnel. Il remercie ensuite le personnel de l'Institut pour le travail qu'ils ont pu réaliser ensemble et pour le soutien constant reçu au cours de ces 30 années.
- 5.4 *Propos du Président*
- 5.4.1 Le Président de la réunion remercie le Directeur général, le Sous-directeur général, le Secrétaire technique et le personnel du Secrétariat, les représentants et le personnel de l'IICA pour l'appui qu'il a reçu pendant l'exercice de son mandat.
- 5.5 *Clôture de la séance*
- 5.5.1 La séance de clôture de la Vingt-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif prend fin à 13 h 25, le jeudi 16 juin 2009.

RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS

Numéro	Titre	Page
A. Politique institutionnelle et services de coopération technique		
Rés. n° 497	Rapport de gestion 2002-2009	65
Rés. n° 498	Rapport annuel de l'IICA pour l'année 2008	67
Rés. n° 499	Cadre stratégique de l'IICA	69
B. Questions budgétaires et financières		
Rés. n° 500	États financiers de l'Institut pour l'exercice 2008 et rapport des commissaires aux comptes	71
Rés. n° 501	Quinzième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)	73
Rés. n° 502	Élection d'un membre du Comité de révision de la vérification (CRV)	75
Rés. n° 503	Progrès accomplis dans le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l'IICA au 30 juin 2009	77
Rés. n° 504	Programme-budget 2010-2011	79
Rés. n° 505	Désignation des commissaires aux comptes de l'IICA et du CATIE pour l'exercice biennal 2010-2011	84
C. Règles, procédures et autres questions administratives		
Rés. n° 506	Statuts de la Commission interaméricaine de l'agriculture biologique (CIAB)	85

Rés. n° 507	Amendements aux statuts de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion	107
-------------	---	-----

D. Questions relatives aux organes de direction

Rés. n° 508	Rapport de la réunion ordinaire 2009 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG)	113
-------------	--	-----

Rés. n° 509	Attribution du titre de membre honoraire du personnel	115
-------------	---	-----

Rés. n° 510	Distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural 2008-2009	117
-------------	--	-----

Rés. n° 511	Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Quatorzième réunion ordinaire du Conseil et de la Vingt-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif	118
-------------	---	-----

Rés. n° 512	Don d'un terrain situé à Turrialba pour la construction d'un hôpital	120
-------------	--	-----

Rés. n° 513	Date et lieu de la Trentième réunion ordinaire du Comité exécutif	122
-------------	---	-----

E. Contributions des organismes internationaux

Rés. n° 514	Rapport biennal 2008-2009 de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI)	124
-------------	---	-----

Rés. n° 515	Rapport biennal 2007-2008 du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)	126
-------------	---	-----

Rés. n° 516	Programme d'action conjointe IICA-CATIE 2009-2010	128
-------------	---	-----

IICA/CE/Res.497(XXIX-O/09)

15 juillet 2009

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 497

RAPPORT DE GESTION 2002-2009

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-neuvième réunion ordinaire,

VU :

L'exposé du Directeur général sur la gestion de l'administration dont il a eu la charge pendant la période 2002-2009,

CONSIDÉRANT :

Que le Comité exécutif, usant des pouvoirs délégués par le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), a approuvé le Plan à moyen terme (PMT) 2002-2006 de l'IICA par la résolution IICA/CE/Res.364(XXII-O/02), et le PMT 2006-2010 par la résolution IICA/CE/Res. 444(XXVI-O/06);

Que le Comité exécutif, par les résolutions IICA/CE/Res.408(XXIV-O/04) et IICA/CE/Res.426(XXV-O/05), a pris acte des réalisations du Directeur général et des fonctionnaires de l'Institut, conformément au PMT 2002-2006, dans le processus de transformation et de modernisation de l'IICA, ainsi que des résultats des activités de coopération menées en faveur de la modernisation de l'agriculture et de la prospérité des collectivités rurales des Amériques;

Que le Comité exécutif a pris acte des progrès accomplis et des résultats obtenus dans la mise en œuvre du PMT 2006-2010, présentés dans les rapports du Directeur général sur la coopération technique offerte aux États membres et le processus de transformation de l'Institut,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement le Rapport de gestion 2002-2009 et de féliciter le Directeur général et les fonctionnaires de l'Institut pour le travail réalisé et les résultats obtenus, lesquels ont été rendus possibles grâce au soutien apporté par les États membres.
2. D'exhorter les États membres à concrétiser des initiatives en vue de permettre le renforcement technico-administratif et financier de l'Institut, afin que celui-ci dispose des moyens adéquats pour s'acquitter de ses mandats.

IICA/CE/Res.498(XXIX-O/09)

15 juillet 2009

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 498

RAPPORT ANNUEL DE L'IICA POUR L'ANNÉE 2008

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-neuvième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.536(09), « Rapport annuel de l'IICA pour l'année 2008 »,

CONSIDÉRANT :

Que l'article 4.f du Règlement intérieur du Comité exécutif établit qu'il incombe à cet organe de direction de l'IICA de recevoir, analyser et adopter le rapport annuel sur les activités réalisées par l'Institut et de prendre les mesures appropriées;

Que la Direction générale a élaboré et publié le Rapport annuel de l'IICA pour l'année 2008, lequel a été présenté par le Directeur général le 27 février 2009 au Secrétariat général de l'Organisation des États Américains (OEA);

Que le rapport en question rend compte des activités de coopération réalisées par l'Institut pendant l'année 2008 pour mettre en application les programmes nationaux, régionaux et continentaux de coopération de l'IICA;

Que ce rapport contient des informations sur des questions programmatiques, budgétaires et financières revêtant une grande importance pour la vie institutionnelle;

Que ce rapport est disponible sous forme imprimée et en format électronique sur le site web de l'Institut (www.iica.int),

DÉCIDE :

D'approuver le Rapport annuel de l'IICA pour l'année 2008.

IICA/CE/Res.499(XXIX-O/09)

15 juillet 2009

Original : espagnol

RÉSOLUTION N.º 499

CADRE STRATÉGIQUE DE L’IICA

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-neuvième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que le Comité exécutif à sa Vingt-huitième réunion ordinaire, par la résolution n° 482, a approuvé le rapport de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion;

Que ledit rapport contient le rapport de la Commission d’orientation et la proposition concernant la suite à donner à l’évaluation des compétences techniques de l’IICA;

Que la Commission d’orientation recommande dans son rapport que soient élaborés un cadre stratégique et un plan stratégique de l’IICA pour la période 2010-2020, dans le cadre d’une stratégie globale visant à faire en sorte que l’Institut se repositionne de manière à pouvoir faire face aux demandes de coopération technique des États membres et résoudre plusieurs problèmes structurels qui se sont accumulés;

Que le projet de cadre stratégique doit prendre en compte aussi bien les nouveaux facteurs et défis susceptibles de toucher l’agriculture et le milieu rural, le rôle des institutions et d’autres groupes d’acteurs clés dans les champs d’action émergents et à venir, que le rôle de l’Institut en tant qu’organisme intergouvernemental doté d’un mandat continental;

Qu’un avant-projet de cadre stratégique élaboré par la Commission d’orientation et l’IICA, avec le concours d’un consultant et du groupe d’experts, a été amplement débattu et analysé,

DÉCIDE :

1. De féliciter les membres de la Commission d'orientation et le personnel technique de l'IICA pour le travail réalisé dans l'élaboration du cadre stratégique 2010-2020 de l'IICA.
2. De demander à la Commission d'orientation et au Directeur général : a) d'apporter des modifications au projet de cadre stratégique afin d'incorporer les points de vue, les observations et les suggestions exprimés au sein du Comité; b) de soumettre ce projet revu et corrigé à la considération du Conseil interaméricain de l'agriculture pendant sa Quinzième réunion ordinaire.

IICA/CE/Res.500(XXIX-O/09)

15 juillet 2009

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 500

**ÉTATS FINANCIERS DE L'INSTITUT POUR L'EXERCICE 2008
ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-neuvième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.538(09), « États financiers de l'Institut pour l'exercice 2008 et Rapport des commissaires aux comptes »,

CONSIDÉRANT :

Que l'article 4.d du Règlement intérieur du Comité exécutif établit qu'il incombe à cet organe de direction de l'IICA d'examiner les états financiers de l'Institut et de faire rapport à leur sujet au Conseil interaméricain de l'agriculture;

Que les commissaires aux comptes font foi de la bonne gestion des ressources financières de l'organisation pendant l'exercice 2008 et que l'administration de l'IICA a été conforme aux dispositions des règlements de l'Institut;

Que le Comité de révision de la vérification (CRV), dans son quinzième rapport annuel, établit qu'il a examiné le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'IICA pour l'exercice 2008 et constaté que le travail exécuté a été consciencieux et conforme aux règlements de l'IICA et aux règles internationales de vérification des comptes,

DÉCIDE :

De recevoir favorablement les états financiers de l'Institut pour l'exercice 2008 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes concernant ces états financiers, et de les transmettre au Conseil interaméricain de l'agriculture afin qu'il puisse en prendre connaissance pendant sa Quinzième réunion ordinaire.

IICA/CE/Res.501(XXIX-O/09)

15 juillet 2009

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 501

**QUINZIÈME RAPPORT DU COMITÉ DE
RÉVISION DE LA VÉRIFICATION (CRV)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-neuvième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.539(09), « Quinzième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV) »,

CONSIDÉRANT :

Que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), à sa Septième réunion ordinaire, a adopté la résolution IICA/JIA/Res.231(VII-O/93) qui porte création du Comité de révision de la vérification (CRV) et approuve son règlement intérieur;

Que l'article 3.k du Règlement intérieur du Comité exécutif établit qu'il revient à cet organe de recevoir et d'approuver les rapports du CRV et de prendre des décisions à propos de ses recommandations,

DÉCIDE :

1. D'approuver le quinzième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV).
2. De demander au Directeur général de mettre en application les recommandations contenues dans ledit rapport.

3. De demander qu'à l'avenir, tous les rapports du CRV contiennent un résumé de toutes les recommandations les plus importantes des commissaires aux comptes au sujet des questions touchant la viabilité financière et l'intégrité de l'information financière pour l'année visée par le rapport, accompagné d'une mention des recommandations similaires des années précédentes qui n'ont pas été mises en œuvre de façon satisfaisante. Ce résumé devra indiquer : i) les progrès accomplis dans la mise en œuvre de chaque recommandation; ii) le nom du fonctionnaire ou du bureau responsable de la mise en œuvre de la recommandation, afin de garantir que des comptes seront rendus si cette responsabilité n'est pas assumée en temps opportun.

IICA/CE/Res.502(XXIX-O/09)

15 juillet 2009

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 502

**ÉLECTION D'UN MEMBRE DU COMITÉ DE
RÉVISION DE LA VÉRIFICATION (CRV)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-neuvième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.542(09), « Élection d'un membre du Comité de révision de la vérification »,

CONSIDÉRANT :

Qu'il revient au Comité exécutif d'élire les membres du Comité de révision de la vérification (CRV), conformément à l'article 3.k du Règlement intérieur du Comité exécutif et à l'article III du Règlement intérieur du Comité de révision de la vérification;

Que le règlement intérieur du CRV stipule qu'au moins un des trois membres du CRV sera élu parmi les candidats proposés par les six plus gros cotisants à l'IICA et un autre parmi les candidats présentés par tous les autres États membres;

Que le mandat du candidat élu parmi tous les autres États membres expire le 31 décembre 2009;

Que, conformément aux dispositions du Règlement intérieur du CRV, le Directeur général a demandé aux États membres susmentionnés de présenter des candidats pour combler le poste de membre du CRV dont le mandat expire cette année;

Que, en réponse à cette demande, l'IICA a reçu la proposition du Gouvernement de la Jamaïque présentant la candidature de Mme Pamela D.M. Monroe Ellis, qui satisfait à toutes les exigences du poste,

DÉCIDE :

D'élire Mme Pamela D.M. Monroe Ellis afin qu'elle occupe le poste de membre du CRV réservé à un candidat nommé par tous les États membres, à l'exception des six plus gros cotisants, pour une période de six ans débutant le 1^{er} janvier 2010 et se terminant le 31 décembre 2015.

IICA/CE/Res.503(XXIV-O/09)

15 juillet 2009

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 503

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LE RECOUVREMENT DES ARRIÉRÉS DE QUOTES-PARTS DUS À L'IICA AU 30 JUIN 2009

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-neuvième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.540(09) qui contient le rapport du Directeur général sur l'état actuel du versement des quotes-parts et les progrès accomplis dans le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l'Institut;

CONSIDÉRANT :

Que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), par la résolution IICA/JIA/Res.414(XIII-O/05), a adopté le document intitulé « Mesures révisées pour assurer le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l'Institut »;

Que ce document reprend et améliore les dispositions des résolutions IICA/CE/Res.417(XXIV-O/04) du Comité exécutif et IICA/JIA/Res.392(XII-O/03) du Conseil, afin d'établir un ensemble de mesures qui encouragent les États membres à se mettre à jour dans leurs obligations financières à l'égard de l'Institut;

Que, grâce à l'efficacité des mesures adoptées, à la bonne volonté et à l'appui des ministres de l'agriculture et d'autres autorités des États membres, et aux efforts de la Direction générale, il a été possible de réduire considérablement le montant total des arriérés de quotes-parts dus à l'Institut;

Que ladite réduction a permis à l'Administration de financer en 2007 et 2008 à la fois le Programme-budget et le budget extraordinaire approuvé par les organes de

direction de l'Institut pour l'exécution de programmes de coopération technique revêtant une haute priorité;

Que la consolidation financière de l'Institut et la bonne exécution des programmes et projets inclus dans les programmes de coopération nationaux, régionaux et continentaux ne sont possibles que si les États membres acquittent leurs arriérés de quotes-parts et paient régulièrement leurs quotes-parts annuelles,

DÉCIDE :

1. De remercier les ministres de l'agriculture et des affaires étrangères ainsi que les autres hauts fonctionnaires des gouvernements des États membres de l'IICA pour les efforts qu'ils ont consentis afin de se mettre à jour dans le paiement des quotes-parts annuelles dues à l'Institut.
2. De reconnaître l'importance de maintenir les mesures établies par le Comité exécutif et le Conseil pour encourager les États membres à payer en temps voulu leurs quotes-parts annuelles à l'Institut et à régler les arriérés de quotes-parts correspondant à des années antérieures.
3. De demander au Directeur général a) de poursuivre ses démarches afin de recouvrer les quotes-parts pour l'année en cours et les arriérés correspondant à des périodes antérieures, et b) de continuer d'informer les États membres sur les progrès accomplis à cet égard.
4. D'exhorter les États membres à se maintenir à jour dans le versement de leurs quotes-parts à l'Institut et à respecter les plans convenus avec la Direction générale pour le paiement des arriérés de quotes-parts correspondant à des années antérieures.

IICA/CE/Res.504(XXIX-O/09)

15 juillet 2009

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 504

PROGRAMME-BUDGET 2010-2011

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-neuvième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.541(09), « Projet de Programme-budget 2010-2011 »;

CONSIDÉRANT :

Que la Convention sur l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) stipule :

- i) À l'article 8.b, que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) a pour attribution « d'approuver le programme-budget biennal et de fixer les quotes-parts annuelles des États membres »;
- ii) À l'article 23, que « les États membres contribuent au soutien de l'Institut moyennant des quotes-parts versées annuellement et fixées par le Conseil, conformément au système de détermination des quotes-parts adopté par l'Organisation des États Américains »;
- iii) À l'article 14.b, que le Comité exécutif a pour attribution « d'examiner le projet de Programme-budget biennal que soumet le Directeur général à la considération du Conseil et de formuler à cet égard les observations et les recommandations qu'il estime appropriées »;

Que le plan à moyen terme en vigueur couvre la période 2006-2010 et que, en janvier 2010, débutera une nouvelle administration qui devra soumettre à la considération des organes de direction un nouveau plan à moyen terme pour la période 2010-2014;

Que la Direction générale espère mobiliser des ressources extérieures pour financer des programmes et projets à hauteur d'environ 145 millions \$ÉU, qui devraient générer des ressources d'approximativement 8,6 millions \$ÉU au titre du taux institutionnel net (TIN), destinées à financer les structures complémentaires des unités liées à l'exécution des programmes et projets financés avec des ressources extérieures ainsi que les activités corporatives d'appui à ces programmes et projets;

Que le Directeur général a soumis le projet de Programme-budget 2010-2011 à la considération du Comité exécutif, à l'occasion de sa Vingt-neuvième réunion ordinaire, et que ledit projet satisfait aux normes établies en matière de structure et de contenu,

DÉCIDE :

De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture :

1. D'approuver l'affectation globale du montant annuel de 33 398 239 \$ÉU au Fonds ordinaire du Programme-budget 2010-2011 de l'Institut, dont 27 298 239 \$ÉU provenant des quotes-parts des États membres, selon la ventilation indiquée dans le barème des quotes-parts figurant à l'annexe A, et 6 100 000 \$ÉU, des recettes diverses, ce dernier montant étant composé de 4 100 000 \$ÉU provenant des recettes générées prévues pour chaque année et d'une somme annuelle pouvant atteindre 2 000 000 \$ÉU au titre du Fonds des recettes diverses.
2. D'approuver l'affectation des ressources du Programme-budget 2010 pour chacun des chapitres, priorités stratégiques, domaines d'action et principaux objets de dépenses énumérés dans le document IICA/CE/Doc.541(09), « Projet de Programme-budget 2010-2011 », dont le résumé figure à l'annexe B jointe à la présente résolution.
3. De demander au Directeur général qu'il soumette à la considération du Comité exécutif, à l'occasion de sa Trentième réunion ordinaire, une proposition d'affectation détaillée des fonds approuvés pour le Programme-budget 2011, qui soit conforme aux priorités du nouveau Plan à moyen terme de l'Institut.
4. D'autoriser le Directeur général à effectuer les transferts entre les chapitres du Programme-budget, sous réserve que le total de ces transferts n'augmente ni ne

diminue les chapitres de plus de 10 % et qu'il n'influe pas de façon substantielle sur les priorités approuvées.

5. D'autoriser le Directeur général à apporter les ajustements nécessaires à l'affectation des ressources approuvées dans la présente résolution, dans le cas où les recettes globales de l'exercice budgétaire 2010-2011 seraient inférieures aux recettes estimées pour l'exercice biennal susmentionné. Le Directeur général informera le Comité exécutif et le Conseil si cela doit se produire.

ANNEXE A
PROGRAMME-BUDGET 2010-2011

Barème des quotes-parts des États membres et recettes diverses 2010 et 2011

selon le barème des quotes-parts de l'OEA pour 2009¹ (\$ÉU)

ÉTATS MEMBRES	2010			2011	
	OEА	IICA		IICA	
	%	%	MONTANT	%	MONTANT
Antigua-et-Barbuda	0,022	0,022	6 052	0,022	6 052
Argentine	3,211	3,211	883 304	3,211	883 304
Bahamas	0,077	0,077	21 182	0,077	21 182
Barbade	0,060	0,060	16 505	0,060	16 505
Belize	0,022	0,022	6 052	0,022	6 052
Bolivie	0,046	0,046	12 654	0,046	12 654
Brésil	7,953	7,953	2 187 765	7,953	2 187 765
Canada	13,761	13,761	3 785 469	13,761	3 785 469
Chili	1,073	1,073	295 168	1,073	295 168
Colombie	0,839	0,839	230 798	0,839	230 798
Costa Rica	0,187	0,187	51 441	0,187	51 441
Dominique	0,022	0,022	6 052	0,022	6 052
Équateur	0,207	0,207	56 943	0,207	56 943
El Salvador	0,105	0,105	28 884	0,105	28 884
États-Unis d'Amérique	59,470	59,470	16 359 412	59,470	16 359 412
Grenade	0,022	0,022	6 052	0,022	6 052
Guatemala	0,187	0,187	51 441	0,187	51 441
Guyana	0,022	0,022	6 052	0,022	6 052
Haïti	0,045	0,045	12 379	0,045	12 379
Honduras	0,045	0,045	12 379	0,045	12 379
Jamaïque	0,123	0,123	33 836	0,123	33 836
Mexique	8,141	8,141	2 239 482	8,141	2 239 482
Nicaragua	0,045	0,045	12 379	0,045	12 379
Panama	0,163	0,163	44 839	0,163	44 839
Paraguay	0,124	0,124	34 111	0,124	34 111
Pérou	0,553	0,553	152 123	0,553	152 123
République dominicaine	0,206	0,206	56 668	0,206	56 668
Saint-Kitts-et-Nevis	0,022	0,022	6 052	0,022	6 052
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,022	0,022	6 052	0,022	6 052
Sainte-Lucie	0,022	0,022	6 052	0,022	6 052
Suriname	0,045	0,045	12 379	0,045	12 379
Trinité-et-Tobago	0,152	0,152	41 813	0,152	41 813
Uruguay	0,181	0,181	49 791	0,181	49 791
Venezuela	2,060	2,060	566 679	2,060	566 679
Total partiel	99,235	99,235	27 298 239	99 235	27 298 239
Cuba	0,765	0,765		0,765	
Total quotes-parts	100,000	100,000	27 298 239	100,000	27 298 239
Recettes diverses ²			6 100 000		6 100 000
Total Fonds ordinaire			33 398 239		33 398 239

Remarque : Il n'est pas tenu compte du pourcentage de Cuba dans le calcul des quotes-parts des États membres.

^{1/} Conformément à la résolution de l'Assemblée générale de l'OEA, AG/RES. 1 (XXXVI-E/08).

^{2/} Les recettes diverses en 2010 et 2011 sont composées de 4 100 000 \$ÉU en recettes estimées et 2 000 000 \$ÉU du Fonds des recettes diverses

ANNEXE B			
PROGRAMME-BUDGET 2010			
RÉSUMÉ PAR CHAPITRE			
(milliers \$ÉU)			
CHAPITRE	2010		
	QUOTES	RECETTES DIVERSES	TOTAL
I: SERVICES DIRECTS DE COOPÉRATION TECHNIQUE	24 420,9	5 587,9	30 008,8
Priorité stratégique			
1. Commerce et compétitivité des agroentreprises	6 017,2	1 515,8	7 533,0
2. Technologie et innovation	5 666,2	817,6	6 483,8
3. Protection sanitaire agricole et innocuité des aliments	5 037,7	1 439,5	6 477,2
4. Développement des collectivités rurales	3 722,8	1 002,1	4 724,9
5. Gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement	1 757,1	392,9	2 150,0
6. Repositionnement de l'agriculture et de la vie rurale et modernisation de son système	2 219,9	420,0	2 639,9
II: FRAIS DE DIRECTION	1 292,5	82,8	1 375,3
Bureau du Directeur général	679,6	25,0	704,6
Direction de l'administration et des finances	612,9	57,8	670,7
III: FRAIS GÉNÉRAUX ET PROVISIONS ¹	1 183,2	20,0	1 203,2
Organes de direction	395,0	0,0	395,0
Assurances	380,0	0,0	380,0
Pensions	287,7	0,0	287,7
Tribunal administratif de l'OEA	25,0	0,0	25,0
Vérification externe	95,5	0,0	95,5
Programme d'aide en cas d'urgence	0,0	20,0	20,0
IV: MODERNISATION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'ÉQUIPEMENT	401,6	409,3	811,0
TOTAL	27 298,2	6 100,0	33 398,3
1/ Quote-part de Cuba non comprise			

IICA/CE/Res.505(XXIX-O/09)

15 juillet 2009

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 505**DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE L’IICA
ET DU CATIE POUR L’EXERCICE BIENNAL 2010-2011**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-neuvième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que l’article 100 du Règlement intérieur de la Direction générale établit que le Comité exécutif désigne les commissaires aux comptes qui sont chargés d’accomplir les travaux exposés au chapitre VII dudit Règlement;

Que la résolution IICA/CE/Res.470(XXVII-O/07) autorise le Directeur général à prolonger le mandat du cabinet *Deloitte and Touche* pour une période supplémentaire de deux ans;

Que, compte tenu du fait que *Deloitte and Touche* s’est acquitté de ses fonctions conformément aux exigences avalisées par le Comité de révision de la vérification (CRV), le Directeur général propose que le Comité exécutif désigne le cabinet *Deloitte and Touche* pour agir à titre de commissaires aux comptes de l’Institut et du CATIE pour la période 2010-2011,

DÉCIDE :

De désigner le cabinet *Deloitte and Touche* pour agir à titre de commissaires aux comptes de l’Institut et du CATIE pour la période 2010-2011.

IICA/CE/Res.506 (XXIX-O/09)

15 juillet 2009

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 506

**STATUTS DE LA COMMISSION INTERAMÉRICAINNE
DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-neuvième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.544(09), « Statuts de la Commission interaméricaine de l'agriculture biologique »,

CONSIDÉRANT :

Que, par la résolution IICA/CE/Res.484(XXVIII-O/08), le Comité exécutif a institué le Réseau des autorités compétentes en matière d'agriculture biologique des Amériques en tant que Commission interaméricaine de l'agriculture biologique (CIAB), à laquelle il a confié la responsabilité de coordonner les normes et les procédures destinées à promouvoir et à réglementer la production et le commerce des aliments biologiques dans le Continent américain et de servir d'instance technique pour la gestion des connaissances dans le domaine de l'agriculture biologique ainsi que de mécanisme de consultation, de liaison et de coopération réciproque entre les instances gouvernementales compétentes chargées de promouvoir et de normaliser le développement de cette activité dans chaque pays;

Que, par la même résolution, le Comité exécutif a demandé à l'IICA, en collaboration avec les instances gouvernementales compétentes des États membres chargées de la promotion, de la réglementation et de la normalisation du développement de l'agriculture, d'élaborer les statuts et le règlement intérieur de la CIAB et de les soumettre, pour examen, à la Vingt-neuvième réunion du Comité exécutif;

Que, conformément à ce mandat, la Direction générale de l'IICA a présenté un projet de statuts de la CIAB afin que le Comité exécutif puisse l'examiner pendant la présente réunion ordinaire,

DÉCIDE :

1. D'adopter et de mettre en vigueur immédiatement, sous réserve de l'approbation finale du Conseil interaméricain de l'agriculture, les Statuts de la CIAB figurant à l'annexe A de la présente résolution.
2. D'adopter les dispositions transitoires pour la mise en œuvre des Statuts de la CIAB, figurant à l'annexe B de la présente résolution.

ANNEXE A

**STATUTS DE LA COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

CHAPITRE I

ORGANISATION, FONCTIONS ET MEMBRES

Article 1 : Nature

1. La Commission interaméricaine de l'agriculture biologique (CIAB) est une commission spéciale établie par le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) en vertu de l'article 52 de son Règlement intérieur.
2. La CIAB détient une autonomie technique dans l'exécution de ses fonctions, à l'intérieur des limites établies par la Convention sur l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, les présents Statuts et les résolutions du Conseil et du Comité exécutif. La CIAB est subordonnée et doit rendre des comptes au Comité exécutif et n'a pas autorité pour rendre des décisions qui lient l'Institut.

Article 2 : Structure

La CIAB œuvre à la réalisation de ses objectifs par l'intermédiaire des entités suivantes :

- a. l'Assemblée de la CIAB
- b. le Conseil d'administration (CA/CIAB)
- c. le Secrétariat technique

Article 3 : Objectifs et fonctions

Objectifs

1. Les objectifs de la CIAB sont les suivants :

- a. Contribuer au développement de l'agriculture biologique dans les pays des Amériques et du commerce de ses produits, en agissant en tant qu'instance technique de gestion des connaissances et de partage et diffusion en temps opportun de l'information pertinente;
- b. Contribuer au renforcement des structures institutionnelles des Autorités compétentes en matière d'agriculture biologique des pays des Amériques;
- c. Coordonner et promouvoir l'élaboration et l'harmonisation de normes et de procédures pour favoriser et réglementer la production, le contrôle et le commerce des aliments biologiques dans les pays des Amériques;
- d. Agir en tant que mécanisme de consultation, de liaison et de coopération réciproque entre les instances gouvernementales compétentes qui, dans chaque pays des Amériques, sont chargées de promouvoir et de réglementer le développement et le contrôle de l'agriculture biologique;
- e. Favoriser, dans le cadre d'autres fonctions qui contribuent au développement de l'agriculture biologique, dans la mesure de ses possibilités, les activités visant à promouvoir l'activité et ses institutions.

Fonctions

La CIAB remplit les fonctions suivantes :

- a. Surveiller le contexte international qui a une incidence sur l'agriculture biologique dans la région; avertir les États membres de la CIAB des faits nouveaux et favoriser l'établissement de positions public-privé ou de stratégies régionales collégiales sur des questions importantes pour l'activité;
- b. Favoriser la tenue de forums de discussion électroniques et la réalisation d'études sur des questions importantes touchant le fonctionnement des bureaux des Autorités compétentes et le développement général de l'agriculture biologique;
- c. Favoriser la tenue de forums de formation, virtuels ou présentiels, sur des questions importantes pour le renforcement des bureaux des Autorités compétentes et pour le développement général de l'agriculture biologique, en privilégiant les compétences existantes dans le Continent;

- d. Offrir des services de conseil et une collaboration aux États membres de la CIAB concernés, dans les processus d'élaboration de leurs règlements en matière d'agriculture biologique et dans la mise en place et la consolidation des bureaux des Autorités compétentes;
- e. Favoriser la coopération horizontale entre les États membres de la CIAB afin de faciliter les échanges d'information et de données d'expérience qui permettront d'évaluer les degrés de développement en matière d'agriculture biologique;
- f. Offrir des services de conseil et une collaboration aux autorités du secteur agricole des États membres de la CIAB, et à d'autres autorités liées à ce secteur, lorsqu'elles en font la demande, au sujet des décisions à prendre sur des questions en rapport avec l'agriculture biologique;
- g. Recueillir, concentrer et partager l'information présentant un intérêt pour les États membres de la CIAB et tenir à jour une base de données sur l'agriculture biologique avec l'information officielle fournie par les bureaux des Autorités compétentes, et l'information d'intérêt provenant d'autres sources, afin de faciliter les processus décisionnels des intervenants de l'agriculture biologique;
- h. Élaborer un rapport annuel sur l'état de l'agriculture biologique dans les Amériques, à partir de l'information fournie par les Autorités compétentes de la CIAB à la demande de son Secrétariat technique.
- i. Fournir de l'information au sujet des faits nouveaux importants qui touchent le développement de l'agriculture biologique et qui peuvent présenter un intérêt pour les États membres de la CIAB;
- j. Coordonner des activités et établir des positions communes avec les organismes multilatéraux de coopération internationale et autres, qui appuient des actions dans le domaine de l'agriculture biologique, en particulier dans le cadre de forums internationaux;
- k. Agir en tant qu'organe consultatif principal pour les États membres de la CIAB, de l'IICA et d'autres entités qui en font la demande, sur des questions liées à l'agriculture biologique;

- l. Examiner d'autres questions liées à la coopération interaméricaine dans le domaine de l'agriculture biologique que lui soumet le Comité exécutif de l'IICA;
- m. Présenter au Comité exécutif de l'IICA – par l'intermédiaire du Directeur général de l'IICA – un rapport annuel sur ses activités, qui pourra contenir des recommandations et des projets de résolution soumis aux fins d'examen;
- n. Établir des relations aux fins de liaison et de coopération avec d'autres entités similaires dans les Amériques dans le but d'atteindre des objectifs communs;
- o. Mobiliser des ressources pour l'exécution de ses activités conformément aux dispositions de l'article 24 des présents Statuts.

Article 4 : Membres

1. La CIAB est composée des membres suivants :
 - a. Tous les États membres de l'IICA qui, à la date de l'adoption des présents Statuts, constituent le Réseau des autorités compétentes en matière d'agriculture biologique, établi à Managua, Nicaragua, en août 2007;
 - b. Les autres États membres de l'IICA qui disposent d'instances institutionnelles de l'Autorité compétente en matière d'agriculture biologique dûment établie pour remplir les fonctions de contrôle et de réglementation de l'activité, et qui soumettent une demande écrite d'adhésion à la CIAB au Directeur général de l'IICA, par l'intermédiaire de leur ministre de l'Agriculture.
2. Tout État membre de la CIAB peut se retirer de la Commission en notifiant le Directeur général de l'IICA au moyen d'une lettre signée par son ministre de l'Agriculture. Le retrait entre en vigueur quatre-vingt-dix jours après réception de la lettre par le Directeur général, délai pendant lequel l'État membre de la CIAB peut reconsidérer et invalider sa demande.

CHAPITRE II

ASSEMBLÉE DE LA CIAB

Article 5 : But et fonctions

But

L'Assemblée de la CIAB a pour but de servir de forum interaméricain afin que les Autorités compétentes en matière d'agriculture biologique des États membres de la CIAB puissent échanger des opinions et des données d'expérience, et prendre les décisions appropriées pour orienter leur activité vers la réalisation des objectifs et mandats assignés.

Fonctions

L'Assemblée de la CIAB remplit les fonctions suivantes :

- a. Établir des politiques pour la réalisation des objectifs et fonctions définis à l'article 3 des présents Statuts.
- b. Élire les membres du CA/CIAB.
- c. Approuver le Plan de travail et de budget de la CIAB élaboré et présenté par le CA/CIAB.
- d. Proposer au Comité exécutif de l'IICA les modifications à apporter aux présents Statuts en vue de leur approbation.
- e. Approuver le Règlement intérieur de la CIAB et ses modifications, si un tel règlement est jugé nécessaire à la réalisation des objectifs et à l'exécution des fonctions de la CIAB.

Article 6 : Lieu et fréquence des réunions

1. La CIAB tient une réunion ordinaire de son Assemblée une fois par an. Le lieu de la réunion est déterminé pendant la réunion ordinaire précédente. Si plusieurs pays offrent d'accueillir la réunion, la décision est prise en appliquant le principe du

roulement. Si aucune offre n'est présentée, la réunion ordinaire se tient au siège de l'IICA.

2. L'Assemblée de la CIAB peut tenir des réunions extraordinaires convoquées par une résolution adoptée à la suite d'un vote favorable des deux tiers de ses États membres composant l'Assemblée; ou par correspondance, ou par voie électronique, à la demande du CA/CIAB ou d'au moins dix de ses États membres. Conformément aux dispositions de l'article 17 des présents Statuts, le CA/CIAB détermine le lieu de la réunion extraordinaire, en tenant compte des offres présentées par les États membres et du principe de roulement. En l'absence d'offres, l'assemblée extraordinaire se tient au siège de l'IICA.

Article 7 : Participation à l'assemblée de la ciab

Représentation

1. Chaque État membre a le droit d'envoyer un représentant titulaire à l'Assemblée de la CIAB, avec voix consultative et délibérative, accompagné de représentants suppléants et/ou de conseillers que l'État membre devra accréditer par l'intermédiaire du Secrétariat technique de la CIAB. Le représentant titulaire de chaque État membre à l'Assemblée est le responsable de l'Autorité compétente en matière d'agriculture biologique dûment établie dans ledit État ou, en remplacement, un fonctionnaire de cette Autorité, doté d'une bonne expérience et reconnu en la matière, désigné par le responsable de l'Autorité compétente de l'État membre.
2. Le Directeur général de l'IICA, ou son représentant, peut participer, avec voix consultative mais non délibérative, aux débats de l'Assemblée de la CIAB, tant dans les séances plénières qu'au sein des commissions et des sous-commissions.

Observateurs

À condition d'avoir présenté une demande écrite, suffisamment à l'avance, les instances suivantes de pays et d'institutions peuvent se faire représenter par des observateurs, avec voix consultative mais non délibérative, aux réunions de l'Assemblée de la CIAB, sous réserve de la décision du Président de l'Assemblée :

- a. Les États membres de l'IICA qui ne sont pas membres de la CIAB, les membres associés de l'IICA et les observateurs permanents de l'IICA qui ont demandé de participer à la réunion;
- b. Les États américains ne faisant pas partie des États membres de l'IICA, qui ont demandé de participer à la réunion et dont la participation a été approuvée par le CA/CIAB;
- c. Les entités et organismes interaméricains gouvernementaux à caractère régional ou sous-régional liés à l'agriculture biologique;
- d. Les organes et organismes spécialisés liés à l'Organisation des Nations Unies et à d'autres organismes internationaux publics;
- e. Le Directeur général de l'IICA.

Invités

Peuvent assister aux réunions de l'Assemblée de la CIAB en qualité d'invités spéciaux, sous réserve de l'approbation préalable du CA/CIAB et après consultation du gouvernement du pays hôte, d'autres personnes ou institutions, provenant notamment de la société civile, non mentionnées dans le présent article.

Article 8 : Autorités de l'assemblée de la ciab

1. Le bureau de l'Assemblée de la CIAB comprend un Président et un Vice-président. Le Président est l'Autorité compétente en matière d'agriculture biologique du pays hôte et le Vice-président, le représentant de l'État membre qui suit le pays du Président dans l'ordre alphabétique.
2. Lorsque l'Assemblée se réunit au siège de l'IICA, le Président du CA/CIAB préside provisoirement la séance jusqu'à ce qu'un Président soit élu.

Article 9 : Ordre du jour

1. Le CA/CIAB, avec le soutien du Secrétariat technique, prépare un ordre du jour provisoire pour chaque réunion de l'Assemblée de la CIAB et soumet cet ordre du jour à la considération des États membres au moins trois mois avant l'ouverture de la

réunion de ladite Assemblée. Les États membres disposent de trente jours consécutifs pour présenter leurs observations au sujet de l'ordre du jour provisoire au Président du CA/CIAB. En tenant compte de ces observations, le CA/CIAB rédige l'ordre du jour définitif.

2. L'ordre du jour approuvé de cette manière ne peut être modifié ou amendé pendant la réunion de l'Assemblée de la CIAB que par un vote favorable des deux tiers des États membres présents.

Article 10 : Séances et réunions

Chaque réunion de l'Assemblée de la CIAB comporte les séances plénières et les exposés nécessaires à l'examen de tous les points à l'ordre du jour de la réunion.

Article 11 : Commissions

1. L'Assemblée de la CIAB peut établir les commissions, sous-commissions et groupes de travail qu'elle estime nécessaires. Les commissions peuvent être permanentes ou temporaires.
2. L'Assemblée de la CIAB désigne des coordonnateurs pour chaque commission, sous-commission et groupe de travail, lesquels sont chargés d'assurer le suivi du travail demandé et de présenter les rapports décrivant les résultats à l'Assemblée générale.
3. Les réunions des commissions, sous-commissions et groupes de travail peuvent être virtuelles ou présentes, selon la nature du travail à réaliser et les ressources disponibles.

Article 12 : Quorum

1. Le quorum des séances plénières est constitué par plus de la moitié des États membres de la CIAB.

2. Le quorum des commissions, sous-commissions et groupes de travail de l'Assemblée de la CIAB est constitué par plus de la moitié des États membres qui composent chacune de ces entités.

Article 13 : Vote

1. Les décisions de l'Assemblée de la CIAB sont adoptées pendant les séances plénières, sauf dans les cas extraordinaires où il est nécessaire de procéder à un vote par correspondance ou par voie électronique, auquel cas la procédure est coordonnée par le Secrétariat technique de la CIAB. Chaque État membre dispose d'une voix. Le droit de vote n'implique pas l'obligation de voter.
2. En l'absence de consensus dans les délibérations, les décisions de l'Assemblée de la CIAB sont adoptées par un vote à la majorité absolue des États membres présents, sauf dans le cas d'un vote par correspondance ou par voie électronique.
3. Dans les commissions, sous-commissions et groupes de travail, les décisions sont adoptées à la majorité simple des États membres présents.
4. Il n'est procédé à aucun vote pendant une réunion de l'Assemblée, d'une commission, d'une sous-commission ou d'un groupe de travail, selon le cas, à moins que les exigences relatives au quorum correspondant ne soient satisfaites et à moins que les États membres n'aient été dûment invités, suffisamment à l'avance, à participer à la réunion.
5. Aux fins des présents Statuts, l'expression « majorité absolue » signifie plus de la moitié des votes des États membres présents à une réunion de l'Assemblée de la CIAB. L'expression « majorité simple » signifie plus de la moitié des membres présents et votants à une séance quelconque d'une commission, d'une sous-commission ou d'un groupe de travail.
6. Lorsqu'il est nécessaire de prendre des décisions au sujet de questions urgentes et que l'Assemblée ne siège pas, il est permis de recourir à la procédure de vote par correspondance ou par voie électronique. Le cas échéant, à la demande écrite du CA/CIAB, présentée par l'intermédiaire de son président, ou à la demande de douze représentants ou plus des États membres, présentée sous la forme d'une pétition signée par ces représentants, le Secrétaire technique transmet à tous les États membres l'information relative à la question qui fait l'objet de la consultation, assortie d'une proposition à ce sujet. Dans le même temps, il demande aux États

membres de voter, en leur indiquant la date limite de réception des suffrages, par écrit ou par voie électronique. À l'expiration du délai fixé, le Secrétaire technique procède au dépouillement des suffrages, certifie le résultat et communique ce résultat aux États membres. Les décisions de l'Assemblée soumises à cette procédure de vote sont adoptées à la majorité absolue des États membres.

CHAPITRE III

CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA/CIAB)

Article 14 : Composition

1. Le Conseil d'administration (CA/CIAB) est l'organe directeur de la CIAB. Il est composé de quatre membres de la CIAB élus par l'Assemblée de la CIAB, conformément, dans la mesure du possible, aux principes de roulement et de représentation géographique équitable.
 - a. Trois des membres de la CIAB qui font partie du CA/CIAB (membres) sont élus par scrutin direct.
 - b. Le quatrième membre du CA/CIAB est le représentant de l'État membre désigné comme étant le pays hôte de la prochaine réunion ordinaire de l'Assemblée de la CIAB. Lorsque aucun pays n'a été désigné par l'Assemblée pour accueillir sa réunion ordinaire suivante, ou lorsque le pays de l'un des trois membres élus par scrutin direct est le pays hôte de la réunion ordinaire suivante, le quatrième membre est désigné par tirage au sort pendant la réunion de l'Assemblée parmi les membres de la CIAB qui ne font pas partie du CA/CIAB et qui n'ont pas siégé comme membres du CA/CIAB au cours des deux dernières années.
2. Hormis le cas particulier prévu dans les dispositions transitoires adoptées par le Comité exécutif, les membres du CA/CIAB élus par l'Assemblée par scrutin direct exercent leurs fonctions pendant trois ans. L'un des membres doit être remplacé chaque année pendant la réunion ordinaire de l'Assemblée.
3. Le mandat du membre du CA/CIAB qui est le représentant du pays hôte de la réunion suivante du CA/CIAB débute à la fin de la réunion de l'Assemblée tenue pendant l'année précédant celle pendant laquelle son pays sera l'hôte de la réunion suivante, et se termine à la fin de la réunion accueillie par son pays.
4. Le représentant au sein du CA/CIAB de chaque État membre qui en fait partie est le responsable de l'Autorité compétente en matière d'agriculture biologique dûment établie dans ledit État ou, en remplacement, un fonctionnaire de cette Autorité, doté d'une bonne expérience et reconnu en la matière, accrédité auprès du CA/CIAB par le responsable de l'Autorité compétente de l'État membre, par l'intermédiaire du Secrétaire technique.

5. Dans le cas où, en raison d'un événement imprévu, l'Assemblée ne tient pas de réunion ordinaire pendant l'année civile, les mandats des membres du CA/CIAB sont prorogés jusqu'à la réunion ordinaire suivante, de telle sorte qu'il ne soit pas procédé à l'élection de plus d'un membre au cours de cette réunion ordinaire suivante et des réunions ordinaires subséquentes.
1. Si un État membre renonce à son statut de membre du CA/CIAB, le CA/CIAB désigne un autre membre pour le remplacer jusqu'à la réunion ordinaire suivante au cours de laquelle se tiendra une élection extraordinaire pour élire un membre dont le mandat se terminera à l'expiration du mandat du membre démissionnaire. Cette élection extraordinaire n'est pas prise en compte aux fins de l'application de l'alinéa 5 du présent article.

Article 15 : *Séance de constitution et autorités*

Le CA/CIAB et ses autorités sont élus par l'Assemblée de la CIAB pendant sa première séance plénière.

Article 16 : *Président du ca/ciab*

Le Président du CA/CIAB exerce les responsabilités particulières suivantes :

- a. Présider les séances du Conseil d'administration;
- b. Superviser et coordonner l'exécution des fonctions du CA/CIAB, en particulier pendant la période comprise entre ses réunions ordinaires;
- c. Représenter la CIAB auprès du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) et du Comité exécutif de l'IICA, et auprès d'autres organismes qui participent au développement de l'agriculture biologique dans la région et hors de celle-ci.

Article 17 : *Fonctions du ca/ciab*

Le CA/CIAB remplit les fonctions suivantes :

- a. Exécuter les décisions de l'Assemblée de la CIAB, en prenant en considération les principes qui régissent l'action du Conseil et du Comité exécutif de l'IICA;
- b. Œuvrer à la réalisation des objectifs énoncés à l'article 3;
- c. Établir la date de la tenue des réunions ordinaires et extraordinaires de l'Assemblée de la CIAB ainsi que le lieu des réunions extraordinaires, et modifier la date et le lieu de l'une ou l'autre des réunions, si besoin est;
- d. Préparer les ordres du jour provisoires des réunions ordinaires et extraordinaires de l'Assemblée de la CIAB et les soumettre pour examen aux membres de la CIAB, par l'intermédiaire du Secrétaire technique, conformément aux dispositions de l'article 9;
- e. Proposer à l'Assemblée de la CIAB les modifications qu'il estime nécessaire d'apporter aux présents Statuts et à son Règlement intérieur, si un tel règlement est adopté;
- f. Établir un programme de travail pour le Secrétariat technique et pour la Présidence du CA/CIAB afin d'exécuter les décisions de l'Assemblée de la CIAB;
- g. Adopter les mesures à caractère urgent qui ne peuvent attendre la tenue de la réunion suivante de l'Assemblée de la CIAB et qui resteront en vigueur jusqu'à ce que l'Assemblée de la CIAB puisse les examiner;
- h. Représenter la CIAB, par l'intermédiaire de son Président ou de tout autre membre du CA/CIAB, dans des réunions ou conférences à caractère mondial, régional ou national consacrées à l'agriculture biologique ou à des activités connexes;
- i. Avec la collaboration du Secrétariat technique, préparer des études, des projets d'accords et de traités interaméricains et d'autres documents relatifs à l'agriculture biologique dans le Continent;
- j. Examiner et approuver le rapport annuel sur les activités de la CIAB préparé par son Secrétariat technique;
- k. Présenter à l'Assemblée générale de la CIAB le rapport d'activités de la CIAB;

- l. Par l'intermédiaire du Directeur général de l'IICA, présenter au Comité exécutif le rapport annuel sur les activités de la CIAB;
- m. Créer les commissions techniques et les groupes de travail qu'il estime nécessaires, et définir le programme de travail de ces entités;
- n. Dans le cadre des objectifs de la CIAB, planifier et coordonner les activités interaméricaines relatives à l'agriculture biologique qui sont à sa portée;
- o. Examiner et approuver le Plan de travail de la CIAB et le projet de budget élaboré par son Secrétariat technique en veillant à ce qu'il soit le plus serré possible, mais en tenant compte de l'obligation pour la CIAB d'obtenir des résultats satisfaisants dans ses programmes de travail;
- p. Présenter pour examen et approbation par la CIAB, à la réunion ordinaire de son Assemblée, le Plan de travail et de budget de la CIAB;
- q. Veiller à l'exécution du Plan de travail et de budget de la CIAB approuvé par l'Assemblée.

Article 18 : Réunions et siège du ca/ciab

1. Le CA/CIAB tient une réunion ordinaire tous les ans dans le pays où a lieu la réunion ordinaire de l'Assemblée. Ladite réunion se tient deux jours avant la réunion ordinaire de l'Assemblée.
2. Le CA/CIAB peut tenir des réunions extraordinaires, présentiellles ou virtuelles, selon les besoins et les ressources disponibles. Le Secrétaire technique convoque les réunions extraordinaires à la demande du Président du CA/CIAB ou à la demande écrite d'au moins deux membres.

Article 19 : Quorum

Le quorum nécessaire pour la tenue d'une réunion du CA/CIAB est constitué par plus de la moitié de ses membres.

Article 20 : Vote

1. Dans les délibérations du CA/CIAB, chaque membre dispose d'une voix. En l'absence de consensus, les décisions sont prises par un vote à la majorité absolue de ses membres. Cependant, dans les questions de procédure, les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents et votants. Dans ce dernier cas, les abstentions ne sont pas comptées comme des suffrages.
2. Il n'est procédé à aucun vote pendant une réunion du CA/CIAB à moins que les exigences relatives au quorum correspondant ne soient satisfaites et à moins que les membres du CA/CIAB n'aient été dûment notifiés, suffisamment à l'avance, de la tenue de la réunion.
3. Lorsqu'il est nécessaire de prendre des décisions au sujet de questions urgentes et que le CA/CIAB ne siège pas, il est permis de recourir à la procédure de vote par correspondance ou par voie électronique. Le cas échéant, à la demande écrite du Président du CA/CIAB ou à la demande d'au moins deux de ses membres, présentée sous la forme d'une pétition signée par ces membres, le Secrétaire technique transmet aux membres du CA/CIAB l'information relative à la question qui fait l'objet de la consultation, assortie d'une proposition à ce sujet. Dans le même temps, il demande aux membres de voter, en leur indiquant la date limite de réception des suffrages, par correspondance ou par voie électronique. À l'expiration du délai fixé, le Secrétaire technique procède au dépouillement des suffrages, certifie le résultat et communique ce résultat aux membres du CA/CIAB.

CHAPITRE IV

SECRETARIAT TECHNIQUE

Article 21 : Objectifs et fonctions

Le Secrétariat technique est l'organe central, technique et administratif permanent de la CIAB. Il coordonne les services techniques et administratifs nécessaires à l'exécution des décisions de l'Assemblée de la CIAB et du CA/CIAB, et s'acquitte des fonctions que lui assignent ces deux organes.

Article 22 : Secrétaire technique de la ciab

En consultation avec le CA/CIAB, le Directeur général de l'IICA nomme le Secrétaire technique de la CIAB, qui remplit les fonctions suivantes :

- a. Exécuter les tâches techniques et administratives assignées au Secrétariat et coordonner les services administratifs fournis par ledit Secrétariat;
- b. Préparer un programme de travail annuel qui sera présenté au CA/CIAB, conforme aux dispositions de l'article 3 des présents Statuts et aux accords de l'Assemblée;
- c. Préparer et présenter au CA/CIAB et au Directeur général de l'IICA le projet de programme-budget de la CIAB, en vue de sa prise en compte dans le projet de budget de l'Institut. Le projet de programme-budget de la CIAB doit comprendre les dépenses liées aux voyages et les salaires du personnel affecté au Secrétariat de la CIAB;
- d. Apporter un appui en matière de coordination et collaborer à l'exécution des plans de travail des groupes de travail établis par l'Assemblée de la CIAB et le CA/CIAB;
- e. Effectuer les préparatifs nécessaires à la tenue des réunions ordinaires et extraordinaires de l'Assemblée de la CIAB et du CA/CIAB;

- f. Vérifier les accréditations des participants aux réunions de l'Assemblée de la CIAB et du CA/CIAB, et veiller à ce que les procès-verbaux et les résolutions des réunions de ces organes satisfassent aux exigences de forme et de style de l'IICA.
- g. Élaborer des rapports annuels sur la situation de l'agriculture biologique à partir de l'information fournie par les Autorités compétentes membres de la Commission et par d'autres sources considérées pertinentes.
- h. Élaborer un rapport annuel sur les activités réalisées par la CIAB.
- i. Remplir ses fonctions conformément aux règlements et autres normes de l'IICA.

Article 23 : Services de secrétariat

Conformément à l'affectation de fonds dans le programme-budget de l'IICA, le Directeur général de l'IICA fournit à la CIAB les services de secrétariat technique et autres nécessaires à la réalisation des objectifs énoncés à l'article 3.

CHAPITRE V

RESSOURCES DE LA CIAB

Article 2 : Sources de financement de la ciab

1. Les ressources principales de la CIAB proviennent des sources suivantes :
 - a. Fonds fournis par les États membres de la CIAB pour payer les dépenses de leurs représentants et les frais liés aux activités relevant de leur compétence;
 - b. Apports, dons et contributions particulières d'organismes de coopération technique et financière, lesquels peuvent inclure l'IICA;
 - c. Apports, dons et contributions particulières d'institutions et de personnes naturelles et juridiques;

- d. Apports, dons et contributions des pays hôtes et d'autres pays, destinés à payer les frais liés aux réunions.
2. L'administration et la comptabilité de ces fonds particuliers sont exécutées conformément au Règlement intérieur de la Direction générale et au Règlement financier de l'IICA.

Article 25 : *Autres ressources*

Les États membres de la CIAB et d'autres institutions peuvent canaliser et offrir d'autres ressources, matériels, installations et équipements, ainsi que du personnel temporairement affecté au Secrétariat technique dans le cadre de stages et de services professionnels de soutien.

CHAPITRE VI

LANGUES OFFICIELLES ET LANGUES DE TRAVAIL

Article 26 : *Langues*

Selon les ressources disponibles, et si besoin est, des services d'interprétation et de traduction des documents pertinents sont offerts pendant les réunions.

CHAPITRE VII

DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX STATUTS ET AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 27 : *Cadre réglementaire*

La CIAB est régie par les présents Statuts, par son Règlement intérieur si un tel règlement est adopté et par les résolutions pertinentes du Conseil interaméricain de l'agriculture et du Comité exécutif de l'IICA.

Article 28 : Modifications

Les présents Statuts, approuvés par le Comité exécutif, sous réserve de l'approbation finale du Conseil interaméricain de l'agriculture, peuvent être modifiés seulement par le Conseil ou le Comité exécutif de l'IICA, à leur propre initiative ou à la demande de la CIAB.

Article 29 : Règlement intérieur de la ciab

1. La CIAB peut adopter un Règlement intérieur, à condition que celui-ci soit conforme aux présents Statuts. Si un tel règlement est adopté, le Secrétaire technique le soumettra au Comité exécutif de l'IICA à titre informatif.
2. Les questions de procédure au sujet de l'Assemblée non prévues dans les présents Statuts ou dans le Règlement intérieur de la CIAB, si un tel règlement est adopté, sont résolues par l'Assemblée. Les questions de procédure au sujet du CA/CIAB non prévues dans les présents Statuts ou dans le Règlement intérieur de la CIAB, si un tel règlement est adopté, sont résolues par le CA/CIAB.

Article 30 : Entrée en vigueur et durée

1. Les présents Statuts entrent en vigueur à la date de leur approbation par le Comité exécutif, sous réserve de l'approbation finale du Conseil interaméricain de l'agriculture.
2. La CIAB et ses statuts sont établis pour une période indéterminée. La CIAB peut être dissoute par une résolution du Comité exécutif, sous réserve de l'approbation finale du Conseil interaméricain de l'agriculture, ou par le Conseil à sa propre initiative.

ANNEXE B**DISPOSITIONS TRANSITOIRES POUR LA MISE EN APPLICATION
DES STATUTS DE LA COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (CIAB)**

1. Le Directeur général assignera, de façon intérimaire, les fonctions du Secrétariat technique énoncées à l'article 22 des présents Statuts à un fonctionnaire de l'IICA occupant un poste de spécialiste principal, jusqu'à ce que les consultations avec le Conseil d'administration de la CIAB prévues dans le même article puissent avoir lieu. Pendant cette période, ledit fonctionnaire aura le titre de Secrétaire technique intérimaire.

2. La première réunion ordinaire de l'Assemblée de la CIAB sera convoquée dans les cent vingt jours suivant l'adoption de la présente résolution. Ladite réunion se tiendra pendant le second semestre de l'année en cours, à une date et en un lieu fixés par le Secrétaire technique intérimaire, en consultation avec les États membres et le Directeur général de l'IICA, selon ressources disponibles.

3. Si la première réunion ordinaire de l'Assemblée se tient au siège de l'IICA, le Secrétaire technique intérimaire présidera provisoirement ladite réunion jusqu'à ce qu'un président soit élu. Si la réunion se tient ailleurs qu'au siège de l'IICA, les autorités de la réunion seront désignées conformément à l'alinéa 1. de l'article 8 des présents Statuts.

4. Les mandats échelonnés des membres du premier Conseil d'administration de la CIAB élus pendant la première réunion ordinaire de l'Assemblée seront établis selon la procédure suivante :

- a. après l'élection de trois membres, le Secrétaire technique déposera trois papiers dans une urne, portant chacun le nom de l'un des membres élus;
- b. le membre dont le nom apparaîtra sur le premier papier tiré de l'urne par le Président de la réunion restera en fonction pendant un an;
- c. le membre dont le nom apparaîtra sur le deuxième papier restera en fonction pendant deux ans, et
- d. le membre dont le nom apparaîtra sur le dernier papier restera en fonction pendant trois ans. Cette procédure s'applique seulement à l'élection des membres du premier Conseil d'administration pendant la Première réunion ordinaire de la CIAB.

IICA/CE/Res.507 (XXIX-O/09)

15 juillet 2009

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 507

**AMENDEMENTS AUX STATUTS DE LA COMMISSION
CONSULTATIVE SPÉCIALE SUR LES QUESTIONS DE GESTION**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-neuvième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.535(09), « Rapport de la Réunion ordinaire 2009 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion »;

CONSIDÉRANT :

Que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), par la résolution IICA/JIA Res.341(X-O/99), a établi et approuvé les Statuts de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG), dans le but de favoriser un échange plus régulier entre le Directeur général et les États membres en ce qui concerne les initiatives et les questions administratives et financières, et de faciliter l'obtention d'un consensus au sujet de ces questions et initiatives au sein du Comité exécutif et du Conseil;

Que l'article IX des Statuts de la CCSQG stipule que la CCSQG est établie pour une période de deux ans et que son mandat peut être renouvelé par le Conseil;

Que, depuis 1999, le Conseil a renouvelé et prolongé trois fois le mandat de la CCSQG, le dernier renouvellement ayant eu lieu en 2005, pour une période de quatre ans qui vient à échéance en 2010;

Que, au cours de sa vie institutionnelle, la CCSQG a servi de forum légalement constitué pour permettre l'échange d'idées sur des questions administratives et

financières et qu'elle a aussi, en pratique, servi de forum pour permettre le dialogue entre les États membres et la Direction générale de l'IICA au sujet d'initiatives stratégiques;

Que le travail de la CCSQG a facilité la prise de décisions par le Comité exécutif, le Conseil et le Directeur général;

Que, compte tenu du succès de la CCSQG et de la valeur que lui ont reconnue les États membres et le Directeur général de l'IICA, la CCSQG a recommandé que des modifications soient apportées à ses Statuts afin de la transformer en une commission spéciale permanente du Comité exécutif, conformément aux dispositions de l'article 60 du Règlement du Comité exécutif, et d'élargir officiellement son domaine de compétence afin d'inclure l'analyse de questions stratégiques;

Que, en vertu de l'article 10.2 des Statuts de la CCSQG, le Comité exécutif est habilité à modifier les statuts de la CCSQG,

DÉCIDE :

1. D'adopter les modifications aux Statuts de la CCSQG indiquées dans le document joint en annexe à la présente résolution.
2. De demander au Directeur général de présenter une copie de cette résolution au Conseil interaméricain de l'agriculture, aux fins d'information, à la prochaine réunion ordinaire du Conseil.

STATUTS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SPÉCIALE SUR LES QUESTIONS DE GESTION

ARTICLE 1. NATURE

- 1.1 La Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (la « Commission consultative ») est une commission spéciale permanente du Comité exécutif, conformément aux dispositions de l'article 60 du Règlement intérieur du Comité exécutif.

ARTICLE II. BUT

- 2.1 Le but de la Commission consultative est de faciliter un échange plus régulier entre le Directeur général et les États membres en ce qui concerne les initiatives et les questions administratives, financières et stratégiques, afin de faciliter la réalisation d'un consensus au sujet de ces questions et initiatives au sein du Comité exécutif et du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil).

ARTICLE III. FONCTIONS

- 3.1 La Commission consultative remplit les fonctions suivantes :
 - a. Conseiller et aider le Directeur général en ce qui a trait à l'élaboration, à l'évaluation et à l'exécution de propositions relatives à des initiatives stratégiques et de propositions visant à améliorer, moderniser et transformer la gestion administrative et l'administration financière de l'Institut;
 - b. Faciliter les consultations entre les États membres et entre ces États et le Directeur général au sujet des questions et initiatives financières, administratives et stratégiques;
 - c. Adopter son propre règlement intérieur, conforme aux dispositions des présents statuts, de la Convention sur l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, des règlements intérieurs du Conseil, du Comité exécutif et de la Direction générale, ainsi qu'aux dispositions d'autres résolutions du Conseil et du Comité exécutif;

- d. Présenter un rapport annuel sur ses activités au Comité exécutif.

ARTICLE IV. MEMBRES

- 4.1 La Commission consultative est composée de neuf membres (les « membres »), comme suit :
- a. Les six États membres du Groupe I définis dans l'article 5(A) du Règlement intérieur du Comité exécutif, qui siègent pendant deux années civiles consécutives;
 - b. Trois États membres choisis respectivement dans chacun des trois Groupes II, III et IV restants définis dans l'article 5(A) du Règlement intérieur du Comité exécutif, qui siègent pendant une année civile.
- 4.2 Les membres des Groupes II, III et IV sont sélectionnés de la manière suivante :
- a. Chaque Groupe choisit, par les moyens qu'il juge appropriés, le membre qui le représentera à la Commission consultative. Si, le 15 février de l'année civile correspondante, un Groupe n'a pas choisi son membre ou n'a pas fait connaître son choix au Directeur général, il revient au Directeur général de désigner ce membre, par tirage au sort.
 - b. Aucun État membre des Groupes II, III et IV n'a le droit de siéger une nouvelle fois à la Commission consultative tant que tous les autres États membres de son Groupe n'ont pas eu la possibilité de siéger. Ce principe de rotation s'applique tant au choix des États membres par tirage au sort qu'aux sélections effectuées directement par le Groupe concerné.
- 4.3 Chaque membre de la Commission consultative nomme une personne qui le représentera au sein de la Commission consultative. Les représentants ainsi nommés doivent posséder des connaissances et de l'expérience dans les domaines des organisations internationales, de la coopération technique (de préférence en agriculture), de l'administration de personnel, des finances, de l'administration budgétaire et de l'administration en général. Ils doivent également avoir une connaissance pratique solide de l'espagnol et de l'anglais. Chaque membre doit tenir compte de la nécessité d'une continuité dans le travail de la Commission consultative. De même, chaque membre choisi parmi les Groupes II, III et IV doit

déployer tous les efforts raisonnables pour faire en sorte que son représentant siège en cette qualité pendant au moins une année civile et chaque membre du Groupe I doit déployer tous les efforts raisonnables pour faire en sorte que son représentant siège en cette qualité pendant au moins deux années civiles.

ARTICLE V. RÉUNIONS

- 5.1 La Commission consultative tient au moins une réunion ordinaire par an.
- 5.2 La Commission consultative peut tenir des réunions extraordinaires à la demande du Directeur général; toutefois, le nombre total des réunions extraordinaires et ordinaires tenues chaque année ne doit pas dépasser trois, à moins que le Directeur général ne certifie que les ressources nécessaires pour la tenue des réunions supplémentaires sont disponibles.
- 5.3 Dans la mesure du possible, les membres de la Commission consultative se réunissent ou communiquent entre eux et avec le Directeur général, aux fins de consultation, par le biais de conférences téléphoniques ou vidéo et par d'autres moyens électroniques.
- 5.4 Toutes les réunions de la Commission consultative ont lieu au siège central de l'IICA. Cependant, le Président peut, avec l'approbation des autres membres, accepter une invitation d'un État membre pour tenir la réunion sur son territoire, à condition que l'État membre accueillant la réunion décharge l'IICA, à l'avance, de tous les frais de la réunion qui excèdent le coût correspondant à la tenue de la réunion au siège central de l'IICA.

ARTICLE VI. DIRECTION

- 6.1 Le Directeur général siège à titre de président *ex-officio*. Il est chargé de convoquer et de coordonner les réunions de la Commission consultative, en consultation avec ses membres, et il présente le rapport annuel de la Commission consultative au Comité exécutif.
- 6.2 S'il est jugé nécessaire d'élargir la direction, la Commission consultative peut élire d'autres directeurs et régir leurs fonctions et la durée de leurs nominations par le biais de son Règlement intérieur.

ARTICLE VII. SECRÉTARIAT

- 7.1 La Direction générale fournit des services de secrétariat à la Commission consultative, dans la limite des ressources affectées à ces services dans le Programme-budget et des autres contributions que les États membres et d'autres institutions peuvent apporter aux fins des activités de la Commission consultative.

ARTICLE VIII. RESSOURCES

- 8.1 Le financement des réunions et des autres activités de la Commission consultative est inclus dans le budget du Fonds ordinaire inscrit dans le Programme-budget de l'IICA. L'enveloppe budgétaire couvre les coûts raisonnables du soutien logistique, du secrétariat, des voyages et des allocations journalières des participants, ainsi que des communication.

ARTICLE IX. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 9.1 Les langues de travail de la Commission consultative sont l'espagnol et l'anglais. Chaque membre peut présenter des propositions et d'autres documents à la Commission consultative dans l'une de ces deux langues de travail et, à la demande d'un autre membre, le Secrétariat traduit ces propositions et ces documents dans l'autre langue de travail. Tous les documents ultimes de la Commission consultative soumis au Comité exécutif sont présentés dans les quatre langues officielles de l'Institut.
- 9.2 Les présents statuts peuvent être modifiés par le vote de la majorité des membres du Comité exécutif, à sa propre initiative ou sur recommandation de la Commission consultative ou du Directeur général.

IICA/CE/Res.508(XXIX-O/09)

15 juillet 2009

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 508

**RAPPORT DE LA RÉUNION ORDINAIRE 2009 DE LA COMMISSION
CONSULTATIVE SPÉCIALE SUR LES QUESTIONS DE GESTION
(CCSQG)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-neuvième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.535(09), « Rapport de la réunion ordinaire 2009 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) »;

CONSIDÉRANT :

Que, par la résolution IICA/JIA/Res. 341(X-O/99), le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) a créé la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) pour favoriser un échange plus régulier entre le Directeur général et les États membres en ce qui concerne les initiatives et les questions administratives et financières, afin de faciliter l'obtention d'un consensus au sujet de ces questions et initiatives au sein du Comité exécutif et du Conseil;

Que, par la résolution IICA/JIA/Res.419 (XIII-O/05), le Conseil a reconduit le mandat de la CCSQG pour la période 2006-2010;

Que la CCSQG a tenu sa réunion ordinaire pour l'année 2009 au siège de l'Institut, les 1^{er} et 2 avril 2009, et qu'elle a remis son rapport contenant des recommandations à l'intention du Directeur général de l'IICA et du Comité exécutif,

DÉCIDE :

De recevoir favorablement le Rapport de la réunion ordinaire 2009 de la CCSQG.

IICA/CE/Res.509(XXIX-O/09)

15 juillet 2009

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 509

**ATTRIBUTION DU TITRE DE MEMBRE
HONORAIRE DU PERSONNEL**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-neuvième Réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.549(09), « Proposition d'attribution du titre de membre honoraire du personnel »;

CONSIDÉRANT :

Que Messieurs Enrique Alarcón Millán, Jorge Ardila Vásquez, Roberto Casas Bernadá, Mariano Olazábal Balcázar, Sergio Sepúlveda Silva et Guillermo Villanueva Tavares ont consacré une grande partie de leur vie professionnelle au service de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture au sein duquel ils ont occupé des postes importants qu'ils ont exercés avec beaucoup de succès, de dévouement et de compétence;

Que Messieurs Enrique Alarcón Millán, Jorge Ardila Vásquez, Roberto Casas Bernadá, Mariano Olazábal Balcázar, Sergio Sepúlveda Silva et Guillermo Villanueva Tavares remplissent toutes les conditions établies à l'article 16 du Règlement de la Direction générale pour recevoir le titre de « membre honoraire du personnel »;

Que, en vertu de l'article 16 du Règlement de la Direction général, il revient au Comité exécutif de décerner le titre de « membre honoraire du personnel »,

DÉCIDE :

De conférer le titre de « membre honoraire du personnel » de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, avec tous les privilèges et les prérogatives associés à ce titre, à Messieurs Enrique Alarcón Millán, Jorge Ardila Vásquez, Roberto Casas Bernadá, Mariano Olazábal Balcázar, Sergio Sepúlveda Silva et Guillermo Villanueva Tavares.

IICA/CE/Res.510(XXIX-O/09)

16 juillet 2009

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 510

DISTINCTIONS HONORIFIQUES INTERAMÉRICAINES
DANS LE SECTEUR RURAL 2008-2009

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-neuvième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que, à la présente réunion, le Comité exécutif a formé la Commission de sélection des candidats aux distinctions honorifiques (Commission des distinctions honorifiques) pour les années 2008-2009, avec les pays suivants : Chili, El Salvador, Etats-Unis d'Amérique, Pérou et Saint-Vincent-et-les Grenadines;

Que le nombre réduit de candidats présentés par les États membres pour l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural justifie une prorogation de délai afin de permettre la présentation de nouvelles candidatures,

DÉCIDE :

1. De proroger le délai de présentation de candidats aux distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural jusqu'au 15 octobre 2009.
2. D'exhorter les États membres à présenter à la Direction générale de l'IICA des candidats dotés des mérites suffisants pour se voir octroyer les prix interaméricains en question.
3. De convoquer la Commission des distinctions honorifiques pendant la Quinzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) afin qu'elle examine les candidatures et présente les recommandations correspondantes au Conseil.

IICA/CE/Res.511(XXIX-O/09)

15 juillet 2009

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 511**PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES RÉSOLUTIONS
DE LA QUATORZIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL ET DE LA
VINGT-HUITIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-neuvième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.550(09), « Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Quatorzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture » et le document IICA/CE/Doc.551(09) « Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Vingt-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif »;

CONSIDÉRANT :

Que les rapports d'activités précités montrent que la Direction générale a exécuté de manière satisfaisante les résolutions adoptées par le Conseil lors de sa Quatorzième réunion ordinaire et qu'elle s'est acquittée de manière satisfaisante des tâches nécessaires à la mise en œuvre des résolutions adoptées par le Comité exécutif lors de sa Vingt-huitième réunion ordinaire,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement les rapports : i) « Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Quatorzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture », et ii) « Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Vingt-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif ».

2. D'exprimer sa satisfaction pour les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des résolutions des organes de direction de l'Institut mentionnées au paragraphe précédent.

IICA/CE/Res.512(XXIX-O/09)

16 juillet 2009

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 512**DON D'UN TERRAIN SITUÉ À TURRIALBA POUR LA
CONSTRUCTION D'UN HÔPITAL**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-neuvième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE Doc.554 (09), « Rapport concernant la demande de don d'un terrain pour la construction d'un hôpital dans la ville de Turrialba »;

CONSIDÉRANT :

Que le patrimoine de l'IICA comprend des terrains situés à Turrialba actuellement détenus en usufruit par le CATIE, conformément au Contrat constitutif du CATIE, qui est un accord entre la République du Costa Rica et l'IICA;

Que le Conseil d'administration du Conseil de la santé de l'hôpital William Allen Taylor sis à Turrialba, avec l'appui des députés de l'Assemblée législative du Costa Rica, du ministre de l'Agriculture du Costa Rica et du président exécutif de la Caisse d'assurances sociales du Costa Rica, a sollicité de l'IICA et du CATIE le don de cinq hectares, terrain décrit dans le document IICA/CE Doc.554(09) (le terrain sollicité), en vue de la construction d'un nouvel hôpital/centre médical pour la municipalité de Turrialba et les collectivités voisines;

Qu'il incombe au Conseil interaméricain de l'agriculture de prendre la décision de donner, vendre ou transférer à des tiers les droits en usufruit, de manière permanente ou pour de longues périodes de temps, sur des terrains de l'IICA qui font partie du patrimoine de l'Institut;

Que le Conseil d'administration du CATIE a fait savoir qu'il était prêt à souscrire à toute décision prise par l'IICA concernant le don du terrain sollicité pour la construction du nouvel hôpital/centre médical à Turrialba, compte tenu du fait que ce terrain n'est pas indispensable pour les activités du CATIE;

Que le terrain sollicité est le plus approprié à Turrialba pour la construction d'un hôpital/centre médical moderne; que, face à l'importante hausse de la population de Turrialba au cours des dernières années, il est devenu urgent d'accroître l'infrastructure et les services de santé; que l'hôpital actuel de Turrialba a toujours accueilli les membres de la communauté du CATIE, et que le don du terrain sollicité aux fins susmentionnées est conforme à l'engagement de l'IICA et du CATIE envers le développement des collectivités nécessiteuses et vulnérables;

Que les États membres composant le Comité exécutif n'ont exprimé aucune objection à la proposition de céder le terrain sollicité à la municipalité de Turrialba pour la construction du nouvel hôpital/centre médical,

DÉCIDE :

De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture, à sa Quinzième réunion ordinaire :

- (1) d'approuver la cession gratuite du terrain de cinq hectares à l'entité désignée par le Gouvernement du Costa Rica, en commodat perpétuel, sous réserve des conditions suivantes :
 - a. le terrain doit être utilisé exclusivement pour la construction et l'exploitation d'un hôpital/centre médical public à l'intention de la population de Turrialba et des collectivités voisines;
 - b. le commodat sera annulé et le terrain rendu à l'IICA si le terrain sollicité est utilisé à d'autres fins que celles indiquées dans le paragraphe a. ci-dessus et/ou si l'hôpital/centre médical n'est pas construit et/ou entré pleinement en fonctionnement dans un délai de cinq ans compté à partir de la date de la cession.
- (2) de demander au Directeur général, en sa qualité de représentant légal de l'Institut, de prendre les mesures nécessaires pour procéder à la cession approuvée.

IICA/CE/Res.513(XXIX-O/09)

16 juillet 2009

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 513**DATE ET LIEU DE LA TRENTIÈME
RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-neuvième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.552(09), « Date et lieu de la Trentième réunion ordinaire du Comité exécutif »;

CONSIDÉRANT :

Que, conformément à l'article 22 du Règlement intérieur du Comité exécutif, cet organe de direction doit tenir une réunion ordinaire annuelle;

Qu'il est nécessaire de fixer la date et le lieu de la tenue, en 2010, de la Trentième réunion ordinaire du Comité exécutif;

Que, en vertu de l'article 25 du Règlement précité, si aucun État membre ne s'est proposé pour accueillir la réunion du Comité exécutif, celle-ci se tiendra au siège de l'Institut, à San José (Costa Rica),

DÉCIDE :

1. De tenir la Trentième réunion ordinaire du Comité exécutif à San José, Costa Rica, pendant le premier semestre de 2010.

2. De demander au Directeur général d'adresser la convocation aux États membres, en temps opportun, conformément aux procédures établies par les règlements en vigueur, afin qu'ils participent à la Trentième réunion ordinaire du Comité exécutif.

IICA/CE/Res. 514(XXIX-O/09)

16 juillet 2009

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 514**RAPPORT BIENNAL 2008-2009 DE L'INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLES DES CARAÏBES (CARDI)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-neuvième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.545(09), « Rapport biennal 2008-2009 de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) »;

CONSIDÉRANT :

Que, conformément à la Convention signée entre l'IICA et le CARDI, toujours en vigueur, cette organisation doit présenter au Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) un rapport biennal sur les éléments techniques, financiers et administratifs de son activité;

Que le Conseil, par la résolution IICA/JIA/Res.441(XIV-O/07), a décidé de déléguer au Comité exécutif la responsabilité de recevoir et d'analyser les rapports et les plans du CARDI et a demandé à son Directeur exécutif d'envoyer directement, désormais, à la Direction générale de l'IICA le rapport biennal et les plans de ce centre dans la version qu'aura accueillie favorablement le Comité exécutif;

Que le Directeur exécutif du CARDI a présenté le rapport biennal de ce centre au Comité exécutif, à sa Vingt-neuvième réunion ordinaire,

DÉCIDE :

1. De remercier les autorités et le personnel du CARDI pour le « Rapport biennal 2008-2009 de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) ».
2. De féliciter le Directeur exécutif du CARDI pour le contenu et la présentation dudit rapport biennal.
3. De continuer d'apporter un appui aux activités conjointes de l'IICA et du CARDI.
4. D'exhorter le CARDI et le CATIE à renforcer leurs liens institutionnels et leurs programmes d'action conjointe.

IICA/CE/Res.515(XXIX-O/09)

16 juillet 2009

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 515**RAPPORT BIENNAL 2007-2008 DU CENTRE AGRONOMIQUE TROPICAL
DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT (CATIE)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-neuvième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.546(09), « Rapport biennal 2007-2008 du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) »;

CONSIDÉRANT :

Que, conformément à la Convention signée entre l'IICA et le CATIE, toujours en vigueur, cette organisation doit présenter au Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) un rapport biennal sur les éléments techniques, financiers et administratifs de son activité;

Que le Conseil, par la résolution IICA/JIA/Res.441(XIV-O/07), a décidé de déléguer au Comité exécutif la responsabilité de recevoir et d'analyser les rapports et les plans du CATIE et a demandé à son Directeur général d'envoyer directement, désormais, à la Direction générale de l'IICA le rapport biennal et les plans de ce centre dans la version qu'aura accueillie favorablement le Comité exécutif;

Que le Directeur exécutif du CATIE a présenté le rapport biennal de ce centre au Comité exécutif, à sa Vingt-neuvième réunion ordinaire,

DÉCIDE :

1. De remercier les autorités et le personnel du CATIE pour le « Rapport biennal 2007-2008 du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) ».
2. De féliciter le Directeur exécutif du CATIE pour le contenu et la présentation dudit rapport biennal.
3. D'exhorter le CATIE et le CARDI à renforcer leurs liens institutionnels et leurs programmes d'action conjointe.

IICA/CE/Res.516(XXIX-O/09)

16 juillet 2009

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 516**PROGRAMME D'ACTION CONJOINTE IICA – CATIE 2009-2010**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-neuvième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.547(09), « Programme d'action conjointe IICA-CATIE 2009-2010 »;

CONSIDÉRANT :

Que, depuis plus de trois décennies, ces deux institutions mènent des activités conjointes afin de développer l'agriculture et la vie rurale et qu'elles s'appuient l'une l'autre par diverses actions à caractère technique, financier et administratif, et que cette coopération a été mise en œuvre dans le cadre juridique existant et dans des domaines d'intervention clairement différenciés, conformément à la nature de chaque organisme et aux fins auxquelles ils ont été créés;

Que l'IICA et le CATIE exécutent des activités conjointes dans le but d'appuyer les efforts déployés par leurs États membres pour développer l'agriculture, l'élevage et la sylviculture dans le cadre d'une démarche de développement durable et respectueux de l'environnement;

Que, face aux nouveaux défis qu'affrontent les États des Amériques, il est essentiel de renforcer la collaboration entre les deux organisations et de faire reposer cette collaboration sur leurs compétences et leurs forces institutionnelles respectives qui vont permettre de répondre de manière satisfaisante aux demandes de coopération émanées des États membres et de tirer le maximum de profit des ressources disponibles;

Que, pour satisfaire les besoins des États membres, il faut avoir une stratégie et des directives communes afin d'accroître l'impact de ce travail conjoint et qu'il faut également avancer dans la voie de la consolidation de mécanismes opérationnels de nature à faciliter l'élargissement des activités de coopération conjointes et le renforcement des capacités des deux institutions;

Que le Comité exécutif de l'IICA, à sa Vingt-huitième réunion ordinaire, a demandé au Directeur général de l'IICA et au Directeur général du CATIE d'élaborer et de présenter à la réunion ordinaire suivante du Comité exécutif un programme d'activités conjointes pour les années 2009 et 2010, qui :

- a. accordera une attention particulière à la mise en œuvre d'activités conjointes dans les domaines suivants : (i) le développement rural territorial, la gestion des ressources naturelles, l'environnement, le changement climatique; et (ii) l'innovation technologique, les chaînes de valeur et la compétitivité;
- b. définira la stratégie et les mécanismes de gestion, administratifs et opérationnels les plus appropriés pour assurer la continuité nécessaire et accroître les résultats des activités conjointes.

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement le Programme d'action conjointe IICA-CATIE 2009-2010 et de recommander aux directeurs généraux de l'IICA et du CATIE de veiller à son exécution.
2. De féliciter les directeurs généraux de l'IICA et du CATIE pour les progrès accomplis dans la mise au point une plateforme commune de gestion des connaissances qui facilitera l'accès à l'information et aux connaissances gérées par ces deux institutions à tous les professionnels, à toutes les institutions et personnes qui œuvrent en faveur du développement agricole et rural dans les Amériques ainsi qu'aux étudiants des carrières professionnelles et techniques liées à l'agriculture.

SIGNATURE DU RAPPORT

SIGNATURE DU RAPPORT DE LA VINGT-NEUVIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

En application des dispositions de l'article 97 du Règlement intérieur du Comité exécutif, il est procédé à la signature du Rapport de la Vingt-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif, à 12 heures, le seize juillet de l'année deux mille neuf, à Vázquez de Coronado, Costa Rica.

Ce rapport sera édité par le Secrétariat qui y apportera les changements adoptés à la séance de clôture avant qu'il ne soit publié dans les quatre langues officielles de l'Institut, dont les versions font également foi, dans la série Documents officiels.

Le Secrétariat déposera les originaux dans les archives de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, insèrera les fichiers électroniques dans la page Web de l'Institut et enverra la version finale du présent rapport aux gouvernements des États membres, aux pays associés, aux observateurs permanents de l'Institut et à tous les autres participants à la réunion.

Vázquez de Coronado, Costa Rica.



Chelston W. D. Brathwaite
Directeur général de l'IICA
Secrétaire d'office du
Comité exécutif



Mario Roberto Aldana P.
Ministre de l'agriculture, de l'élevage et
de l'alimentation du Guatemala
Président du Comité exécutif 2009

ALLOCUTIONS

ALLOCUTION DE M. CHELSTON W.D. BRATHWAITE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'IICA, À LA SÉANCE INAUGURALE

Dans l'allocution que je présentai devant le Conseil interaméricain de l'agriculture le 26 novembre 2001, lorsque je fus élu neuvième Directeur général de l'IICA, je mentionnais que « compte tenu de la réalité actuelle, l'IICA du XXI^e siècle doit adopter un nouveau style de coopération technique qui privilégie l'efficacité opérationnelle, la prudence financière, une meilleure utilisation de nos ressources humaines, l'élargissement des partenariats stratégiques internationaux avec les secteurs public et privé et une nouvelle relation avec nos États membres fondée sur la participation, la transparence et l'obligation de rendre des comptes ».

En nous appuyant sur cette vision stratégique, nous avons préparé un cadre de rénovation de l'IICA qui figure dans le document intitulé « Repositionner l'IICA pour affronter les défis du XXI^e siècle », lequel fut distribué à la communauté agricole des Amériques au début de l'année 2002.

Nous étions arrivés à la conclusion que l'IICA nécessitait une vision stratégique claire et une stratégie détaillée, appuyées par des opérations cohérentes, afin que l'Institut soit en mesure de réaliser une croissance et un développement à long terme.

Quatre facteurs ont orienté la définition du cadre stratégique qui a servi à élaborer le Plan à moyen terme 2002-2006 :

- a. Les Objectifs du Millénaire pour le développement, définis en 2000;
- b. Les résultats de l'Assemblée générale de l'OEA de 2000;
- c. Les défis et les tendances du développement agricole mondial;
- d. Les mandats émanés du Troisième Sommet des Amériques tenu à Québec en 2001.

J'ai le plaisir aujourd'hui d'affirmer que nous avons mené à bien une partie importante des plans et propositions que nous avons présentés pour rénover et transformer l'IICA.

MANDATS ÉMANÉS DU TROISIÈME SOMMET DES AMÉRIQUES ET TRANSFORMATION INSTITUTIONNELLE

Lors du Troisième Sommet des Amériques, tenu à Québec en avril 2001, les chefs d'État et de gouvernement ont émis une déclaration continentale et un plan d'action dans lesquels étaient clairement définis les stratégies et les programmes que les pays du continent devaient mettre en œuvre pour réaliser une plus grande prospérité économique, élargir les possibilités économiques et intensifier les relations internationales entre les pays des Amériques dans l'avenir immédiat.

Tant dans la Déclaration que dans le Plan d'action, les chefs d'État et de gouvernement des Amériques ont reconnu l'importance de l'agriculture et de la vie rurale dans le continent. Ils ont défini le secteur comme étant :

- le mode de vie de millions d'habitants des zones rurales,
- un secteur stratégique du système socio-économique pour créer de la prospérité.

Ayant reconnu l'importance de l'agriculture, les chefs d'État et de gouvernement sont convenus de promouvoir un effort continental conjoint auquel participeraient tous les intervenants du secteur agricole. L'objectif était d'améliorer l'agriculture et la vie rurale de façon durable et, parallèlement, de promouvoir des stratégies nationales à moyen et à long terme dans ce même but, en s'appuyant sur un dialogue qui inclurait les ministres gouvernementaux, les parlementaires et différents secteurs de la société civile.

La décision prise par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet de Québec, de reconnaître et de promouvoir les réunions ministérielles continentales comme mécanismes servant à la mise en œuvre de leurs mandats, a conduit à la création des réunions ministérielles « Agriculture et vie rurale dans les Amériques » dans le cadre du processus des Sommets.

De manière complémentaire, l'IICA a été désigné comme partenaire institutionnel dans le processus des Sommets, aux côtés de la Banque mondiale (BM), de la Banque interaméricaine de développement (BID), de l'Organisation des États Américains (OEA),

Allocutions

de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), avec pour objectif d'appuyer les pays dans la mise en œuvre des mandats, l'Institut constituant l'un des mécanismes de suivi. C'est ainsi que l'IICA s'est vu confier le rôle de Secrétariat des réunions ministérielles sur l'agriculture et la vie rurale dans le cadre du processus des Sommets.

Face à la tâche de donner forme à une vision renouvelée de l'agriculture et de la vie rurale dans le continent, et tenant compte des Objectifs du Millénaire pour le développement, les ministres de l'agriculture du continent ont adopté la Déclaration de Bávaro lors de leur première Réunion ministérielle tenue à Bávaro, République dominicaine, en 2001.

Dans cette Déclaration, les ministres se sont engagés à promouvoir des actions conjointes en vue d'améliorer l'agriculture et la vie rurale, comme il avait été établi dans le Plan d'action du Troisième Sommet des Amériques. L'accord stipulait que des efforts soient déployés pour réaliser des progrès dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la réduction de la pauvreté rurale et du développement durable de l'agriculture et de l'environnement rural, et traitait simultanément des questions de compétitivité, d'équité, de durabilité environnementale et de gouvernance démocratique. Essentiellement, l'accord reconnaissait la nécessité de renouveler le cadre institutionnel du développement agricole durable dans les Amériques.

Par conséquent, au début de 2002, il a été demandé à l'IICA de jouer un double rôle dans le secteur agricole du continent : agir en tant que partenaire institutionnel dans le processus des Sommets des Amériques et remplir sa fonction traditionnelle d'organisme international de coopération technique.

Dans son nouveau rôle de Secrétariat du processus ministériel, l'Institut a reçu pour mandat de faciliter la poursuite des réunions ministérielles sur l'agriculture et la vie rurale dans le but de contribuer à :

- établir un lien entre le processus ministériel et le processus des Sommets des Amériques;
- assurer le suivi et la mise en œuvre des mandats des Sommets.

REPOSITIONNER L’IICA POUR AFFRONTER LES NOUVEAUX DÉFIS

La présente administration, qui est entrée en fonction le 15 janvier 2002 et que j’ai l’honneur de diriger, a répondu avec promptitude et détermination aux nouveaux défis et mandats, engageant ainsi un processus de transformation institutionnelle qui a défini clairement le double rôle de l’Institut : i) un nouveau rôle en tant que Secrétariat des réunions ministérielles, dans le cadre du processus des Sommets et ii) un rôle traditionnel, mais renouvelé, en tant qu’organisation interaméricaine de coopération technique pour le développement agricole et rural.

Le document intitulé « Repositionner l’IICA pour affronter les défis du XXI^e siècle » a guidé le processus de modernisation. Ce document, qui a servi de base pour l’élaboration des plans à moyen terme 2002-2006 et 2006 et 2010, a défini la nouvelle mission de l’Institut, qui est d’appuyer les États membres dans leur recherche du progrès et de la prospérité dans le continent grâce à la modernisation du secteur rural, à la promotion de la sécurité alimentaire et du développement d’un secteur agricole compétitif, technologiquement prêt, administré d’une manière respectueuse de l’environnement, et socialement équitable pour les peuples des Amériques.

Ce processus a été mené avec la forte conviction que les défis auxquels l’agriculture fait face au XXI^e siècle exigent que nous examinions et modernisons le modèle traditionnel de coopération technique.

Nous étions d’avis que, au XXI^e siècle, la coopération technique ne devait pas être offerte selon un schéma vertical, mais qu’elle devait plutôt être fondée sur l’établissement d’un véritable partenariat entre l’Institut et ses États membres, assujetti aux principes de transparence, d’obligation de rendre des comptes et de responsabilité partagée et prenant en compte les connaissances et les capacités locales.

Nous étions également convaincus que la coopération technique devait reconnaître la nature unique de chaque État membre, tout en favorisant la solidarité continentale, les programmes communs et la coopération et l’intégration entre les États.

Nous étions convaincus qu’il nous incombait de visualiser l’Institut tel qu’il est dans le présent et aussi tel qu’il pourrait devenir demain.

Le processus de transformation fait fond sur la nécessité pour l’IICA de préserver sa position d’excellence et de leadership techniques dans la communauté agricole des Amériques en répondant aux priorités des pays.

Allocutions

L'administration était d'avis également que les organisations comme l'IICA ne devaient pas se concentrer autant sur leur propre conservation, mais qu'elles devaient plutôt assumer de plus grandes responsabilités au service de leurs acteurs principaux et de la responsabilité sociale.

Nous avons également pris acte du fait que, au XXI^e siècle, le leadership exige des qualités morales qui sont à la fois semblables à celles du passé et différentes de celles-ci. Les valeurs et les principes que sont l'intégrité, le courage, la vision et la détermination restent indispensables.

Par ailleurs, le nouveau leadership exige également une capacité de composer avec l'incertitude, la complexité et l'économie mondialisée. Le rôle de chef de file du passé évolue : le vieux modèle de commande et de contrôle qui prédominait au XX^e siècle fait place à un nouveau rôle de motivateur, facilitateur, chef d'équipe, stratège, guide et serviteur.

Nous étions également conscients que l'administration serait jugée, en fin de compte, non en fonction de ce que nous aurions changé du passé, mais selon ce que nous aurions construit pour l'avenir.

Après vingt années de travail au sein de l'institution, j'étais convaincu que le moment était venu en effet d'arrêter de prendre acte des efforts et des activités et de commencer à récompenser pour les résultats.

Face à ces réalités, la présente administration a établi et mis en application les dix caractéristiques qui, à son avis, étaient essentielles à une institution moderne pour œuvrer avec succès au XXI^e siècle.

- a. Vision stratégique et solide stratégie de mise en œuvre.
- b. Structure de gestion qui réponde efficacement aux mandats et aux priorités de l'Institut.
- c. Mécanismes clairs pour la gestion de la performance et l'évaluation.
- d. Politiques de gestion des ressources humaines bien définies.
- e. Politiques et processus de gestion financière intégrés.

- f. Stratégies pour promouvoir une image de marque.
- g. Principes et valeurs éthiques.
- h. Responsabilité sociale avec le personnel, les intervenants et la société.
- i. Capacité de se projeter dans l'avenir et d'anticiper cet avenir.
- j. Leadership qui encourage un but et un programme communs.

Le présent rapport constitue un résumé des efforts que nous avons déployés pour atteindre trois objectifs particuliers :

- a. Repositionner l'agriculture au sein du processus des Sommets des Amériques afin de garantir que l'agriculture et la vie rurale occupent une place centrale dans le Programme interaméricain de développement.
- b. Mettre en œuvre un nouveau modèle de coopération technique axé sur la promotion des partenariats, de la transparence et de l'obligation de rendre des comptes dans nos États membres.
- c. Renforcer les partenariats stratégiques afin d'élargir la portée de nos services de soutien technique.

Afin d'atteindre ces trois objectifs stratégiques, nous avons mené six actions complémentaires visant à :

- a. Renforcer la base financière de l'Institut,
- b. Mettre en œuvre une nouvelle structure institutionnelle,
- c. Mettre en œuvre de nouveaux processus institutionnels,
- d. Projeter une nouvelle image de marque,
- e. Formuler et appliquer de nouvelles politiques de développement des ressources humaines,
- f. Favoriser une nouvelle culture institutionnelle.

REPOSITIONNER L'AGRICULTURE AU SEIN DU PROCESSUS DES SOMMETS DES AMÉRIQUES

Les efforts déployés par les ministres pour arriver à un consensus au sujet d'un programme continental commun, établi lors de la Première Réunion ministérielle, ont conduit à la poursuite du dialogue et à la définition du deuxième Accord ministériel.

Cette initiative a été officialisée lors de la Deuxième Réunion ministérielle tenue au Panama, au cours de laquelle les ministres ont adopté le « Plan AGRO 2003-2015 – Une vision commune de l'agriculture et de la vie rurale dans les Amériques », fruit d'un travail conjoint de l'Institut et des ministres de l'agriculture des Amériques. Ce plan définit les actions stratégiques nécessaires pour atteindre des objectifs clés d'ici à 2015. Les ministres ont également adopté la nouvelle façon de concevoir l'agriculture, en vertu de laquelle nous comprenons que le succès du développement agricole dépend de l'équité, de la durabilité, de la compétitivité et de la bonne gouvernance.

Le Plan prend acte du fait que le développement agricole et la promotion du bien-être rural revêtent une importance capitale pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), dont celui de réduire la pauvreté absolue de 50 % d'ici à 2015. En effet, les OMD ne pourront être atteints sans un effort pour réduire la pauvreté et promouvoir la prospérité en milieu rural.

Lors de la Troisième Réunion, qui a donné lieu à la formulation de l'Accord ministériel de Guayaquil 2005, et de la Quatrième Réunion tenue au Guatemala en 2007, les ministres ont réaffirmé leur engagement à l'égard du Plan AGRO 2003-2015 qu'ils ont actualisé en y ajoutant des actions complémentaires pour les exercices 2006-2007 et 2008-2009. La priorité a ainsi été donnée aux aspects suivants : i) promotion d'une politique nationale pour l'agriculture et la vie rurale, fondée sur la coordination des secteurs public et privé et à caractère multisectoriel; ii) intégration régionale dans le contexte du processus ministériel continental, et iii) mise en place d'un système d'information pour assurer le suivi et l'évaluation du Plan AGRO.

Lors du Sommet spécial des Amériques, tenu à Monterrey, Mexique, en 2004, et du Quatrième Sommet des Amériques tenu à Mar del Plata, Argentine, en 2005, les chefs d'État et de gouvernement ont exprimé leur ferme soutien au processus visant à améliorer l'agriculture et la vie rurale, sous la conduite des ministres de l'agriculture. Au cours de ces deux Sommets, ils se sont engagés à œuvrer de façon permanente à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et, à cet égard, ils ont décidé d'appuyer la mise

en œuvre du Plan AGRO 2003-2015 et de faire de cette décision un « engagement national » défini au paragraphe 35 du Plan d'action du Quatrième Sommet.

Dans le cadre du Cinquième Sommet des Amériques, tenu récemment à Port of Spain, Trinité-et-Tobago, les chefs d'État et de gouvernement des Amériques ont réitéré leur engagement à l'égard du Plan Agro et de la perspective multidimensionnelle du développement agricole.

PLANS À MOYEN TERME ET NOUVEAU MODÈLE DE COOPÉRATION TECHNIQUE

Le Plan à moyen terme 2002-2006, qui était centré sur les personnes et tourné vers l'avenir, établissait trois objectifs clairement définis : promotion du développement agricole durable, sécurité alimentaire et prospérité rurale.

En 2005, l'administration a été réélue à l'unanimité pour un second mandat. En outre, si le Plan à moyen terme 2006-2010 établissait les trois mêmes objectifs que le plan précédent, il définissait également plus clairement les défis qui se posent au secteur agricole des Amériques. Les actions de l'Institut ont alors été établies en fonction de six priorités stratégiques :

- a. Repositionner l'agriculture et la vie rurale et mettre en place un nouveau cadre institutionnel,
- b. Promouvoir le commerce et la compétitivité des agroentreprises,
- c. Renforcer les collectivités rurales,
- d. Promouvoir l'introduction de la technologie et de l'innovation dans le secteur agricole,
- e. Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement,
- f. Promouvoir la protection sanitaire agricole et l'innocuité des aliments.

Nouveau modèle de coopération technique

En réponse aux nouveaux mandats dictés à l'Institut, et compte tenu des défis qui se posent à l'agriculture et à la vie rurale au XXI^e siècle et des objectifs des plans à moyen terme, la présente administration a adopté un nouveau modèle pour fournir des services de coopération technique aux pays et affecté des ressources supplémentaires aux priorités nationales.

Par l'intermédiaire de ses bureaux dans les États membres, l'IICA a engagé un dialogue permanent avec les autorités nationales et d'autres acteurs importants du secteur

Allocutions

agricole (organisations publiques et privées, secteur privé, société civile, ONG, milieu universitaire, organisations d'agriculteurs et organisations professionnelles) dans le but d'harmoniser les actions de l'IICA dans les pays avec les priorités nationales et les plans de développement, en tenant compte des domaines d'action stratégiques et des forces de l'Institut et des plans et politiques des pays.

Programmes nationaux de coopération technique

La première composante du nouveau modèle consiste en un processus de consultation, de dialogue et de recherche de consensus avec les autorités nationales, le secteur privé, le milieu universitaire et la société civile dans le but d'élaborer les programmes nationaux de coopération technique et de susciter un processus de transformation institutionnelle centré sur des principes. Ce processus a pour objectif de satisfaire le besoin des États membres de recevoir une coopération technique qui réponde à leurs exigences et à leurs priorités. Les produits de cet effort constituent les programmes nationaux de coopération technique, sur lesquels l'Institut se fonde pour fournir ses services de coopération technique sur le plan national.

La préparation de ces programmes répond à une nouvelle façon d'envisager la coopération technique qui met l'accent sur la participation, l'établissement de partenariats, la coopération et la réalisation d'activités visant à combler les demandes.

Les programmes nationaux respectent le caractère unique de chaque État membre et sont préparés selon une perspective holistique et interthématique. Ils fournissent aux acteurs principaux de l'agriculture et du développement rural une occasion de contribuer de façon importante à l'élaboration du programme de coopération technique de l'IICA, en faisant en sorte que ce dernier réponde à leurs besoins. Par conséquent, ce programme est « leur » programme, mis en œuvre avec des ressources humaines et financières qui ont fait l'objet d'un accord mutuel.

Processus de consultation

Le processus de préparation d'une stratégie globale pour que l'IICA réalise des activités sur le plan national est fondé sur un vaste processus de consultation et de recherche de consensus avec les acteurs principaux de l'agriculture et de la vie rurale des Amériques. Les principales lignes directrices sont les suivantes :

- a. La stratégie doit être fondée sur les intérêts des pays et conçue de manière à produire des bénéfices dans les plus brefs délais.

- b. Elle doit prendre en compte les mandats, la nouvelle vision, la mission et les priorités de l'Institut, et les ajuster aux priorités des pays.
- c. La préparation des programmes constitue un processus permanent qui est fondé sur les consultations avec les partenaires et sur la participation de ces derniers et qui n'impose pas de résultat et ne crée pas d'engagement. La stratégie doit refléter ce que l'IICA pense qu'il est possible de réaliser efficacement dans chaque pays et dans chaque région.
- d. La stratégie doit définir des domaines dans lesquels il existe une correspondance efficace entre les intérêts des parties et les ressources humaines disponibles pour mettre en œuvre les actions nécessaires. Une évaluation réaliste des limites des ressources (humaines, financières et physiques) est cruciale.

Élaboration et approbation des programmes nationaux

Les représentants de l'IICA dirigent le processus de préparation des programmes, en tenant compte de l'information reçue lors des consultations et en suivant les lignes directrices établies.

Une fois un accord conclu avec les autorités nationales au sujet des activités de coopération, chaque bureau prépare une version préliminaire du Programme national qui comprend un calendrier des activités à réaliser pendant l'année, ainsi qu'une évaluation des possibilités d'obtenir des ressources financières supplémentaires pour les activités de coopération.

Dès que la cohérence de la version préliminaire du Programme national avec le Plan à moyen terme de l'IICA (PMT) a été établie et que les facteurs de programmation et de budget ont été examinés, les programmes nationaux sont approuvés et distribués aux différents acteurs : autorités nationales, représentants du secteur privé, universités, ONG et autres.

Examen et mise à jour périodiques des programmes nationaux

Le processus de planification stratégique de l'IICA est dynamique et permanent et les programmes nationaux sont évalués annuellement. Les objectifs de cette évaluation sont de déterminer l'état d'avancement de la mise en œuvre et les résultats obtenus, de cerner les problèmes, de documenter les enseignements tirés de la mise en œuvre du programme et de déterminer les changements qu'il convient d'apporter aux besoins et priorités préalablement définis.

Allocutions

Le but de ce processus est de faire en sorte que les programmes répondent adéquatement aux conditions changeantes de l'agriculture et de la vie rurale. Cette évaluation prend la forme d'un rapport annuel destiné à tous les acteurs, clients et partenaires stratégiques qui participent à la formulation du Programme national ainsi qu'à toutes les parties intéressées.

Avec cette nouvelle vision inclusive de la coopération technique, l'Institut a pu obtenir les résultats suivants :

Renforcement des liens avec nos États membres

L'élaboration des programmes nationaux, la préparation des rapports annuels nationaux, la présentation de ces rapports dans le cadre d'un séminaire annuel et l'incorporation des idées et suggestions émises lors du séminaire dans nos plans de travail de l'année suivante ont considérablement renforcé notre relation avec les États membres. Cette façon de faire favorise la création de partenariats, la reddition de comptes et la transparence, et crée sécurité et confiance.

L'IICA est considéré aujourd'hui comme une institution capable de contribuer de façon notable à l'agriculture et à la vie rurale dans notre continent.

Augmentation des activités de coopération technique

Nous avons modifié avec succès les activités menées dans plusieurs de nos bureaux dans les pays, qui ont cessé de se consacrer essentiellement à l'administration des ressources humaines pour se transformer en fournisseurs de services de coopération technique. Pratiquement tous les nouveaux accords que nous avons signés comportent des éléments de coopération technique.

Renforcement de la capacité technique et des compétences

L'Institut a également apporté diverses améliorations aux services de coopération technique, dont voici quelques exemples :

- a. Nous avons aidé les ministères de l'agriculture à se doter d'une vision stratégique de l'agriculture et de la vie rurale dans le continent grâce au Plan Agro 2003-2015, dont la mise en œuvre peut aider les pays des Amériques à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir réduire la

pauvreté, promouvoir la durabilité de l'environnement et favoriser un partenariat mondial pour le développement.

- b. Nous avons conçu la Matrice Agro qui représente un outil pratique et systémique pour le diagnostic, la planification et l'évaluation d'un secteur agricole intégré qui tient compte des dimensions politiques, économiques, sociales et environnementales d'un pays ou d'une région.
- c. Nous avons accru la part du budget affectée à la coopération technique dans chaque bureau, de 37 % en 2002 à 40 % en 2006, malgré le gel budgétaire et l'augmentation des coûts sur le plan national.
- d. Nous avons réorganisé les services techniques et établi la nouvelle Direction du leadership technique et de la gestion du savoir (DLTGS) afin d'élargir le rôle de l'IICA en tant qu'institution fondée sur le savoir, qui a pour responsabilités de surveiller la situation de l'agriculture dans les Amériques et de renforcer les activités interthématiques aux échelles continentale, régionale et nationale.
- e. En 2003, nous avons établi un bureau à Miami, États-Unis, qui a pour mission d'appuyer la mise en œuvre du nouveau Programme interaméricain de promotion du commerce, des agroentreprises et de l'innocuité des aliments. Ledit bureau a été établi dans le but de renforcer les capacités des petites et moyennes entreprises agroalimentaires et de leur ouvrir l'accès aux possibilités de marché aux États-Unis d'Amérique, au Canada et en Europe. Ce bureau fournit également des renseignements sur les marchés aux exportateurs et importateurs de denrées alimentaires dans tout le continent et appuie, de la même manière, les traités de libre-échange qui se négocient entre les États membres.
- f. Nous avons mis en œuvre un programme d'agriculture biologique qui appuie la conception de stratégies et politiques nationales, établit des cadres institutionnels et renforce les cadres existants, et améliore la gestion du savoir dans ce domaine.
- g. Nous avons mis en œuvre un programme de bioénergie qui apporte un soutien à une plateforme de diffusion des connaissances, de l'information et des expériences dans le domaine de l'agroénergie et qui facilite la coopération technique horizontale entre les pays membres, en les aidant à mieux comprendre la complexité de la production d'agroénergie et de biocarburants.

Allocutions

- h. Nous avons mis en œuvre un programme de biotechnologie et de biosécurité qui appuie la conception de politiques nationales, renforce les initiatives régionales et encourage l'établissement de réseaux et d'alliances avec des partenaires stratégiques sur les plans régional et continental.
- i. Nous avons établi un programme d'assurances agricoles pour aider les États membres dans la gestion des risques inhérents au processus de production agricole, ainsi que dans l'atténuation des conséquences néfastes de phénomènes naturels comme les ouragans et les inondations.
- j. Nous avons établi un programme visant à promouvoir les liens dans le domaine de l'agrotourisme à la Barbade, avec une plateforme servant à renforcer les liens entre l'agriculture et le secteur touristique.
- k. Nous avons élaboré une méthodologie afin d'analyser la véritable contribution de l'agriculture au développement économique dans les pays membres du continent, dans lesquels nous nous employons à promouvoir l'idée que l'agriculture est plus qu'un moyen de production primaire. Nous avons fait la preuve dans nos études que, lorsqu'il est tenu compte de tous les liens, en amont et en aval, la contribution de l'agriculture au développement national est plus grande que ce que montrent les statistiques nationales. En effet, cette contribution est de trois à sept fois plus élevée que les pourcentages indiqués dans ces statistiques, lorsqu'il est tenu compte de tous les liens, en amont et en aval de la filière de produits. En outre, ces analyses démontrent que 74 % environ des produits primaires de la production agricole sont composés d'intrants utilisés par d'autres secteurs de l'économie, comme l'agro-industrie et l'industrie manufacturière. Ces résultats sont fournis, analyse à l'appui, dans le rapport intitulé « Plus que des aliments sur la table : la contribution réelle de l'agriculture à l'économie ».

Coopération technique renforcée au Canada et aux États-Unis

Nous avons accru les services de coopération technique offerts au Canada et aux États-Unis d'Amérique en matière de biotechnologie. Nous avons réalisé des activités dans les domaines de l'information et de la protection sanitaire agricole dans ces deux pays qui, auparavant, étaient seulement des bailleurs de fonds pour l'Institut. Nous avons également encouragé une plus grande intégration régionale entre les pays membres de l'ALENA grâce au renforcement de mécanismes régionaux comme le PROCINORTE et le Conseil trinational.

Renforcement de la participation du secteur privé

Nous avons amélioré nos relations avec le secteur privé sur les plans national et régional. L'établissement à Miami du trente-sixième bureau de l'Institut, qui se consacre au développement des agroentreprises dans le continent, contribuera également à l'amélioration des relations. La nomination de cinq spécialistes des agroentreprises dans la région a renforcé encore plus nos liens avec le secteur privé.

Renforcement de la coopération technique horizontale

Nous avons accru la coopération technique horizontale entre pays et entre régions, à la suite de l'élimination des centres régionaux et de la création de l'équipe continentale de spécialistes nationaux et régionaux, de représentants des pays et de directeurs des domaines thématiques. La création de la Division de la coopération technique horizontale a également favorisé une plus grande activité dans ce domaine.

Analyse de nos compétences techniques

Nous avons apporté notre appui à la réalisation d'une évaluation des compétences techniques de l'Institut, dans le but de déterminer les lacunes dans notre prestation de services de coopération technique et d'apporter des solutions afin de renforcer nos compétences techniques.

Modernisation des ministères de l'agriculture

À la demande des ministères de l'agriculture, l'Institut a contribué à la formulation de propositions afin de restructurer et réformer les ministères de l'agriculture dans plusieurs pays : Chili, Paraguay, République dominicaine, Sainte-Lucie, Panama et Jamaïque. En Jamaïque, notre travail a porté plus particulièrement sur la réforme des services vétérinaires de ce pays; au Panama, nous avons apporté notre soutien à la restructuration du Service de vulgarisation agricole et nous avons recommandé un modèle intégré qui comprend la participation des secteurs public et privé et des institutions universitaires.

Intégration régionale

Sur le plan régional, l'Institut s'est également vu confier le rôle de secrétariat de divers mécanismes régionaux visant à intégrer les politiques et décisions relatives à l'agriculture, comme le Conseil agricole du Sud, l'Alliance pour le développement

Allocutions

durable dans les Caraïbes, le Conseil agricole centraméricain et le Conseil trinational du Nord, tous coordonnés par l'IICA.

L'Institut a mis au point l'outil dénommé « Performance, vision, stratégie » (instrument DVE) qui a été utilisé internationalement pour évaluer la performance des services vétérinaires dans les États membres. Cette évaluation, qui peut servir de base pour moderniser les services, est fondée sur des entrevues avec des groupes témoins et des groupes des secteurs public et privé et porte non seulement sur des questions de protection sanitaire agricole, mais également sur des aspects relatifs à l'innocuité des aliments.

Renforcement des partenariats stratégiques

Renforcement et élargissement des partenariats stratégiques

- a. L'établissement de relations élargies avec des partenaires stratégiques sur les plans national, régional et international constitue un moyen de mobiliser des ressources, de créer une plus grande synergie dans la coopération technique et de mettre en place une perspective plus holistique du développement agricole et rural. Les partenaires avec lesquels l'IICA travaille comprennent, entre autres, l'OEA, la FAO, la BID, l'OPS, la CEPALC, le Département de l'agriculture des États-Unis (USDA), l'Agence suisse de développement international, l'Organisation de l'industrie biotechnologique, l'*International Executive Service Corps*, l'*US Grain Council*, l'Université Harvard, l'Université internationale de Floride, l'Institut de recherche sur les politiques rurales, l'Université Cornell et l'Université de Floride à Gainesville, Floride.

Dans le contexte de la nouvelle vision de l'agriculture, l'Institut a renforcé ses liens avec diverses institutions afin d'assurer le suivi du processus des Sommets : OEA, BID, OPS, CEPALC et Banque mondiale. Il continue également de renforcer sa coopération avec la FAO, un organisme des Nations Unies.

- b. Il y a deux ans, l'IICA a signé un nouvel accord de partenariat stratégique avec la FAO, qui ouvrira la voie à une collaboration plus étroite et plus systématique entre les deux organisations afin d'améliorer la coopération qu'elles offrent aux pays des Amériques. Cette initiative profitera aux secteurs agricole et rural du continent et encouragera l'action conjointe comme moyen de mieux utiliser les ressources et d'accroître l'efficacité des deux institutions.

- c. Nous avons présenté le premier rapport conjoint IICA – FAO lors de la Trentième Conférence annuelle de la FAO tenue au Brésil en 2008.
- d. Nous avons créé de nouveaux liens avec des organisations comme le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), l'Agence espagnole de coopération internationale, l'*Agriculture Network Information Center* (AgNIC) et les Services de secours catholiques.
- e. L'IICA et le CATIE ont élargi leur collaboration de plusieurs façons : renforcement des capacités dans les domaines de la biotechnologie et de l'agrosylviculture; gestion de l'information agricole à l'échelle continentale en utilisant les services de la Bibliothèque commémorative Orton; innovation technologique pour la production et la commercialisation du café centraméricain, et conception de projets de mise en œuvre conjointe qui ont été présentés au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), à la BID et à la Fondation Bill et Melinda Gates.
- f. L'Institut a renforcé les partenariats stratégiques avec la Banque mondiale, par l'intermédiaire du Réseau mondial d'apprentissage pour le développement, avec la Banque interaméricaine de développement, par l'intermédiaire du FONTAGRO, avec l'Organisation panaméricaine de la santé, en menant des actions conjointes visant à éradiquer l'ESB (maladie de la vache folle), la fièvre aphteuse et la grippe aviaire, et avec la FAO, en travaillant de concert avec cette organisation aux échelles nationale et régionale dans les domaines de l'information, de la protection sanitaire agricole et de l'innocuité des aliments.
- g. Nous avons facilité une plus grande participation des États membres aux réunions de l'Organisation mondiale du commerce à Genève, dans le but de mieux faire connaître le système commercial mondial; nous avons également lancé un nouvel outil qui servira à moderniser les systèmes de protection sanitaire agricole et d'innocuité des aliments dans le continent. L'instrument « Performance, vision, stratégie » conçu pour analyser les systèmes de protection sanitaire agricole des États membres est maintenant utilisé également pour examiner ces systèmes partout dans le monde.
- h. Le bureau de l'IICA à Washington a été réinstallé dans l'édifice de l'OEA à Washington, D.C., dans le cadre d'une stratégie visant à établir une nouvelle relation avec l'OEA, en vertu de laquelle des initiatives particulières seront

Allocutions

menées sur le plan opérationnel. L'OEA a inclus la tenue d'une journée spéciale consacrée à l'IICA dans son calendrier.

- i. L'IICA a renforcé son bureau à Madrid, Espagne, dans le but de resserrer ses liens avec ce pays, l'Union européenne et des institutions techniques et financières de ce continent.
- j. L'IICA et le Département de l'agriculture des États-Unis (USDA) ont élargi leur coopération dans les domaines de la protection sanitaire agricole et de l'innocuité des aliments, de la biotechnologie et de l'information agricole. En ce qui a trait à la protection sanitaire agricole et à l'innocuité des aliments, l'accent a été mis sur l'appui à des programmes de formation au sujet des normes et règlements du Codex Alimentarius, en collaboration avec la FAO et l'OIE, et sur le renforcement des capacités pour la lutte contre la grippe aviaire, la fièvre aphteuse et la maladie de la vache folle dans le continent.

Renforcement de la base financière de l'Institut

- a. En 2002, les commissaires aux comptes et le Comité de révision de la vérification ont fait savoir que l'Institut « manquait de viabilité économique en raison de l'augmentation du volume des arriérés de quotes-parts dus par les États membres ». Le montant de ces arriérés, qui s'établissait à 13 540 545 \$ÉU au 31 décembre 2002, avait augmenté à 17 743 795 \$ÉU au 31 décembre 2003. Le rapport révélait que la détérioration des finances de l'Institut nuirait à la réalisation de ses objectifs.
- b. À la suite des actions concrètes entreprises par l'administration, en coopération avec les organes de direction de l'Institut, nous avons été en mesure de réduire le montant des arriérés de quotes-parts de 13,5 millions \$ÉU en 2002 à 2,2 millions \$ÉU à la fin de 2008.

**Situation financière de l'Institut
en 2002 et 2008**

	2002	2008
Paievements d'arriérés de quotes-parts	13,5 millions	2,2 millions
Pays en situation régulière	22	34
Hors quotes-parts – Ressources extérieures	127 millions	206 millions
Budget quotes-parts	27 millions	27 millions

Le recouvrement de ces quotes-parts en souffrance nous a permis de mener à bien diverses actions, dont :

1. Le paiement d'une ligne de crédit de 1,5 million \$ÉU.
 2. La réalisation de travaux d'infrastructure cruciaux au siège et dans les bureaux nationaux.
 3. Le financement de programmes spéciaux dans les domaines de la protection sanitaire agricole, de la biotechnologie, de l'agroénergie, du leadership et de l'agrotourisme.
- c. Nous avons accru le nombre d'États membres à jour dans le paiement de leurs quotes-parts à l'Institut de 22 en 2002 à 34 à l'heure actuelle. La situation en ce qui concerne les paiements des États membres qui se trouvent en situation régulière est la meilleure depuis 1986.
- d. Nous avons augmenté les ressources budgétaires hors quotes-parts (ressources extérieures) de 127 millions \$ÉU en 2002 à 206 millions \$ÉU en 2008.
- e. Tous les États membres ont versé leur quote-part annuelle, ce qui peut être interprété seulement comme un indice de satisfaction à l'égard de notre travail depuis la mise en œuvre du nouveau modèle de coopération technique. Les commissaires aux comptes ont confirmé pour la sixième année consécutive que les finances de l'Institut sont administrées avec des degrés élevés de transparence et de reddition de comptes.

Allocutions

- f. Nous avons éliminé les centres régionaux et mis en place une structure institutionnelle plus horizontale et, grâce à ces mesures, nous avons économisé 1,2 million \$ÉU que nous avons réaffectés pour améliorer la coopération technique offerte aux États membres.
- g. Nous avons modernisé le système financier et amélioré la gestion financière et la reddition de comptes grâce à la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion financière (SAP) au siège et dans les bureaux de plusieurs pays sélectionnés pendant la période 2007-2008, ce qui a coûté 2 millions \$ÉU.
- h. Nous avons reçu l'autorisation du Conseil interaméricain de l'agriculture d'inclure dans le programme-budget un nouveau chapitre relatif à l'entretien et à la rénovation de l'infrastructure.

Mise en place d'une nouvelle structure institutionnelle

- a. Une nouvelle structure institutionnelle a été mise en place, basée sur un système de gestion intégré, plus simple et plus horizontal et comprenant les actions suivantes :
- b. Consolidation des unités du siège grâce à la création d'une structure institutionnelle plus horizontale et plus efficace, ce qui a permis de réduire le nombre de postes de catégorie D de 36 à 20.
- c. Création de la nouvelle Division du budget et du contrôle.
- d. Établissement de la Direction de la gestion de la performance et de l'évaluation, pour faire en sorte que les actions proposées soient mises en œuvre de façon efficace en fonction des coûts.
- e. Création du Bureau de suivi du processus des Sommets des Amériques, afin d'assurer un suivi adéquat des mandats émanés du Sommet de Québec de 2001 et des Assemblées générales de l'OEA.
- f. Établissement de la Direction des opérations régionales et de l'intégration, qui sert de lien entre le siège de l'Institut et les bureaux nationaux, et désignation de directeurs régionaux au siège, chargés de la gestion et de la coordination de nos programmes d'action régionaux.

- g. Création de la Direction des partenariats stratégiques au bureau de Washington, D.C.
- h. Création d'un programme pour la promotion de liens dans le secteur de l'agrotourisme, dont le siège est en Barbade.
- i. Établissement de la Direction du leadership technique et de la gestion du savoir.
- j. Création du Bureau de l'information publique et de l'image de marque.
- k. Établissement d'un bureau à Miami, États-Unis, chargé de coordonner notre Programme interaméricain pour la promotion du commerce, des agroentreprises et de l'innocuité des aliments.
- l. Création du Centre de formation des chefs de file de l'agriculture afin de promouvoir une nouvelle génération de chefs de file et d'élargir l'application des concepts, valeurs et principes du leadership dans tout le continent.
 - i) Le Centre constitue un forum où les chefs de file peuvent obtenir de l'information sur les questions suivantes :
 - Rôle de l'agriculture et des agroentreprises dans le développement économique.
 - Défis et possibilités de l'agriculture au XXI^e siècle.
 - Rôle du ministre de l'agriculture en tant que membre du processus ministériel dans le contexte du processus des Sommets des Amériques et en tant que membre du Conseil interaméricain de l'agriculture.
 - L'IICA et son rôle dans l'agriculture et le développement rural dans le continent.
 - Bases pour l'établissement d'un nouveau programme de coopération entre l'IICA et ses États membres.
 - ii) Le Centre appuie également l'organisation d'un forum des jeunes chefs de file, compte tenu du fait que nous devons investir dans des esprits jeunes et brillants dans le but de préparer le leadership de l'avenir. Nous sommes conscients que la venue de jeunes chefs de file dans le secteur agricole constitue une part importante du futur programme de l'Institut, au moment

Allocutions

où nous cherchons à faire valoir une nouvelle vision de l'agriculture et de la vie rurale dans les Amériques.

- m. Nouvelle infrastructure. Nous avons entrepris un programme de rénovation de l'infrastructure au siège de l'IICA, qui comprend la rénovation du système électrique des bâtiments principaux, la peinture de l'édifice au complet, la transformation du hall en un centre d'information, la construction d'un gymnase pour le personnel ainsi que l'acquisition d'une génératrice électrique au diesel, de nouveau matériel pour les réunions et les conférences et d'un nouvel équipement de communication comprenant un réseau virtuel privé qui facilitera les communications entre les bureaux et le siège.

Nouveaux processus institutionnels

- a. Nous avons examiné les règles de l'Institut, ce qui nous a conduits à éliminer les ordres exécutifs obsolètes et à actualiser les règles et procédures, que nous avons réunies dans quatre chemises qui ont été distribuées à toutes les unités de l'Institut.
- b. Nous avons établi un système en ligne pour la gestion des réunions, ce qui a réduit le coût des réunions officielles de 12 %.
- c. L'un des mécanismes internes les plus importants à l'appui du nouveau modèle de coopération technique est constitué du système de surveillance, supervision, évaluation et suivi de l'Institut, qui relie les activités de planification, programmation, budgétisation, mise en œuvre, surveillance, évaluation et suivi au sein de l'Institut. Ce cadre de gestion intégré est administré par notre nouvelle Direction de la gestion de la performance et de l'évaluation. Par ailleurs, ce système permet aux bureaux de l'IICA dans les pays et aux directions et unités pertinentes au siège de travailler d'une façon intégrée et holistique. Le système est conçu pour apporter de l'aide et constitue un élément essentiel de la responsabilité de l'Institut d'assumer les fonctions de leadership, gestion, coordination, contrôle et reddition de comptes dans l'utilisation des ressources. Il est également conçu pour favoriser des relations qui contribuent à l'amélioration des compétences et de la performance individuelles et pour établir un rapport entre les personnes et les ressources, en fonction d'objectifs et de priorités clairement définis dans nos plans de travail et dans les programmes nationaux, régionaux et continentaux.

- d. Les plans d'amélioration des bureaux (PMO) ont été créés pour garantir une amélioration permanente de nos bureaux.
- e. Un forum continental annuel, portant le nom de « Semaine des représentants », a été instauré dans le but d'encourager la planification stratégique, de promouvoir le dialogue, de faciliter la coopération horizontale continentale entre les pays et de former une équipe continentale de professionnels.
- f. Nous avons établi un protocole pour la mutation des représentants au niveau du bureau et préparé un guide pour orienter les nouveaux représentants, faciliter le transfert de responsabilités au sein du bureau et améliorer la gestion des bureaux nationaux.

Promotion d'une nouvelle image de marque

Une importance particulière a été accordée à l'information, aux communications et à la projection de notre image de marque. La promotion de la nouvelle dimension et de l'image de marque de l'Institut revêt une importance fondamentale dans les efforts pour positionner l'IICA comme une organisation internationale de développement, reconnue et respectée en tant que partenaire stratégique fiable, qui peut contribuer encore plus au développement de l'agriculture et de la vie rurale dans les Amériques. Voici les fruits de notre nouvelle politique d'information et de communication :

- a. Le dialogue avec la communauté agricole et les États membres, qui sont constamment informés des activités et des résultats du travail de l'Institut. À titre d'exemples de cette politique, citons les programmes nationaux et régionaux de coopération technique, les rapports annuels de l'IICA, le bulletin électronique *IICA Conexión*, *Comuniica on line* et l'*Infoletter* du Directeur général, sans oublier le nouveau site web amélioré de l'Institut (www.iica.int).
- b. Les investissements dans la modernisation des systèmes d'information et de communications de l'Institut. Pendant cette période, l'IICA a modernisé sa plateforme technologique afin d'offrir une prestation plus efficace de ses services de coopération technique. Il a investi approximativement 250 000 \$ÉU dans l'installation d'un réseau virtuel privé qui relie le siège et tous les bureaux. Il a également entrepris d'installer une nouvelle plateforme de télécommunications dans le bureau de l'IICA à Miami, avec l'appui du système de télécommunications du siège, au coût de 65 000 \$ÉU. Des améliorations considérables ont été apportées à la plateforme technologique du

Allocutions

- siège, grâce à la modernisation de l'équipement de télécommunications et des serveurs et les travaux ont démarré pour améliorer la qualité du central téléphonique.
- c. Amélioration et élargissement des deux importants systèmes d'information afin de fournir aux États membres des informations pertinentes pour leurs activités agricoles. Actuellement, le réseau InfoAgro.net comprend des modules sur le commerce, les agroentreprises, la technologie, la biotechnologie, la santé, le développement rural et l'agro-industrie et sert quelque 17 000 usagers; de son côté, le Système d'information et de documentation agricoles des Amériques (SIDALC) comprend des collections de données de plus de 140 institutions réparties dans 21 pays du continent et sert environ 300 000 usagers.
 - d. Un site web plus étoffé et amélioré qui fournit un large éventail d'informations sur divers aspects des activités de l'Institut, dont sa structure, les programmes nationaux et les plans de travail, projets et activités réalisés par le siège et chaque bureau, les événements d'actualité et la transmission de vidéos.
 - e. Le nouveau portail web de l'IICA a été lancé en février 2008, dans le but de simplifier l'accès, les échanges et la mise à jour de l'information sur l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques. Ce portail constitue une plateforme facile à utiliser et les responsables de ses différentes pages se chargent de les administrer et de les entretenir.
 - f. Dans le domaine de la gestion du savoir, la Direction générale a procédé à une restructuration des domaines techniques en 2006, avec l'incorporation de la gestion et de l'échange des connaissances comme moyen de renforcer la coopération technique fournie par l'Institut. Le portail web a été complètement remanié, ce qui a facilité l'accès au savoir au sein de l'IICA. Désormais, tous les pays membres de l'Institut sont intégrés dans un système qui englobe les domaines techniques, l'information personnelle, l'information technique et les renseignements sur les contacts, les documents et publications, les communautés du savoir, les séminaires et autres événements techniques, ce qui permet de partager l'information à l'interne et avec l'extérieur. Le Centre d'enseignement et de formation à distance de l'IICA a été restructuré afin de faciliter les communications et l'échange de connaissances au sein de l'Institut et les pays membres. Plus récemment, l'IICA a conçu la notion de communautés du savoir, ce qui permet aux groupes techniques partageant les mêmes intérêts au sein de l'Institut de mettre en commun de l'information, des

données d'expérience, des données sur les meilleures pratiques et des publications, entre autres, dans le but d'améliorer les services de coopération technique. Ce travail joue un rôle important dans l'intégration de la capacité technique, depuis l'Institut et par l'intermédiaire des 36 bureaux, pour résoudre des problèmes nationaux et répondre aux besoins du pays membre.

- g. Nous avons signé un accord avec Google et le CATIE, en vertu duquel environ 9 000 documents sur l'agriculture ont été mis à la disposition de la communauté agricole par le biais d'Internet.

Politiques de développement des ressources humaines

En tant qu'organisation qui favorise le développement, la transformation et la transmission du savoir, l'Institut a élaboré un plan de trois ans pour améliorer nos ressources humaines. Ce plan comporte les éléments suivants :

- a. Révision du système de classification de l'Institut, des échelles salariales et des pratiques de recrutement.
- b. Augmentation du nombre de femmes dans les postes de direction de l'Institut. Par ailleurs, nous avons nommé un plus grand nombre de professionnels nationaux à des postes de gestion et de direction.
- c. Réduction de l'âge moyen du personnel professionnel de l'institution avec la mise à la retraite de tous les membres du personnel âgés de plus de 65 ans. Cette mesure nous a permis d'engager des professionnels plus jeunes.
- d. Établissement d'un lien entre le nouveau système d'évaluation de la performance individuelle et les plans de travail des unités de l'Institut afin de garantir la coordination entre la performance individuelle et les objectifs institutionnels.
- e. Redéfinition du rôle de nos représentants sur le plan national, en mettant l'accent sur leurs capacités de leadership et de gestion. En vertu de ce nouveau profil, nous avons nommé de nouveaux représentants dans un grand nombre de nos États membres.
- f. Nous avons également mis en place un nouveau code d'éthique qui prend en compte les normes de l'Institut énoncées dans le Règlement intérieur de la

Allocutions

Direction générale, le Règlement du personnel et le Règlement financier. Le but de ce code est de créer un système éthique qui reconnaît la valeur de l'individu et de la diversité, et de favoriser un environnement caractérisé par une haute intégrité morale, afin que les membres du personnel puissent exploiter tout leur potentiel. Sont également mises de l'avant les valeurs de l'IICA qui régissent le travail des fonctionnaires de l'Institut, afin que tous les membres observent les principes les plus élevés d'une conduite éthique, à savoir : impartialité, intégrité, professionnalisme, souplesse, discrétion, loyauté, prudence financière et responsabilité. Le code établit des règles de conduite pour les membres du personnel au sein de l'Institut et à l'extérieur, pour les relations de travail, pour les questions personnelles et les questions morales, ainsi que pour l'utilisation et la révélation d'informations, les conflits d'intérêts et les activités politiques. Le code doit être interprété comme un signal clair que l'administration ne tolérera pas la corruption, la conduite inappropriée ou les activités politiques au sein de l'Institut.

- g. L'une des pierres angulaires du nouveau modèle de l'IICA réside dans la recherche de l'excellence sur tous les plans. C'est dans ce but qu'a été créé le programme des Prix du Directeur général à l'excellence, qui vise à contribuer à la mise en place d'une culture institutionnelle qui reconnaît la créativité, la performance exceptionnelle, le leadership et le travail en équipe. Pendant de nombreuses années, l'Institut a récompensé les membres de son personnel pour leurs années de service. La présente administration estime que, en plus de reconnaître les années de service, il est nécessaire de récompenser la performance supérieure de notre personnel. C'est pourquoi nous avons lancé en 2002 le programme des Prix du Directeur général à l'excellence. Au cours des quatre dernières années, nous avons décerné ces prix d'excellence à 143 de nos fonctionnaires.
- h. De l'avis de l'administration, la promotion d'un environnement solidaire favorisant la croissance professionnelle de son personnel constitue une dimension essentielle du processus de transformation de l'Institut. En conséquence, nous avons pris diverses mesures pour mettre en œuvre une stratégie qui visait les cinq objectifs suivants :
 - i. Promouvoir un environnement de solidarité pour le personnel,
 - ii. Récompenser la performance supérieure,
 - iii. Offrir des possibilités de croissance personnelle et de mise à jour des compétences professionnelles,

- iv. Favoriser les communications efficaces,
 - v. Promouvoir les moments de détente et les styles de vie sains.
-
- i. L'année passée, lorsque les prix des denrées alimentaires ont grimpé, nous avons distribué des bons de sécurité alimentaire pour aider les membres les plus vulnérables de notre personnel.
 - j. Nous avons établi un programme d'aide en cas d'urgence à l'intention des fonctionnaires de l'IICA de n'importe quel État membre qui font face à des problèmes personnels en raison de circonstances imprévues hors de leur contrôle.
 - k. Nous avons mis en place un programme de développement professionnel continu afin d'offrir des possibilités de perfectionnement et un soutien économique aux membres de notre personnel. Ce programme a pour but de les aider à améliorer et à mettre à jour leurs connaissances et leurs compétences professionnelles dans leurs domaines de spécialisation, ainsi que dans les domaines du leadership et de la gestion.
 - l. Nous avons établi un laboratoire de langues dans le but d'améliorer les compétences des membres de notre personnel dans les langues officielles de l'Institut et nous avons engagé un professeur d'anglais au sein du personnel permanent du siège de l'Institut au Costa Rica.
 - m. Dans le domaine des communications et de l'information, nous avons créé un bulletin d'information interne à l'intention du personnel et favorisé l'adoption de divers instruments de communication afin que le personnel puisse être continuellement informé sur les activités de l'Institut.
 - n. Nous avons favorisé la bonne santé de notre personnel en offrant des activités récréatives, en construisant un gymnase à l'intention de nos fonctionnaires et en favorisant la santé au travail et le renforcement des services médicaux.
 - o. Pendant le processus de transformation, nous avons mis de l'avant les valeurs que sont la souplesse, la reddition de comptes, l'engagement, l'efficacité, la transparence, le travail en équipe et le souci du service aux États membres.
 - p. Nous avons recherché le bonheur de notre personnel, afin d'assurer la satisfaction de nos États membres.

Actions en faveur d'une nouvelle culture institutionnelle

Le succès obtenu dans la réalisation de nos objectifs est attribuable à divers changements apportés à la culture institutionnelle. Je me limiterai à mentionner seulement sept aspects de ce changement culturel.

a. **Culture de reddition de comptes et de transparence**

L'importance que nous avons accordée à l'obligation de rendre des comptes dans tous les aspects du travail de l'Institut a encouragé la responsabilité individuelle d'obtenir des résultats et d'atteindre les objectifs de l'institution.

Tout a commencé avec la mise en œuvre de notre plan de contribution individuelle, qui décrivait la contribution de chaque personne aux objectifs institutionnels. À l'appui de cette mesure, nous avons institué un système d'évaluation fondé sur les plans de contribution individuelle.

Les rapports mensuels de chaque unité de l'Institut ont constitué un autre instrument à l'appui de la culture de reddition de comptes.

Les mécanismes les plus importants de notre reddition de comptes ont été nos séminaires annuels sur la reddition de comptes, aux échelles nationale et régionale, et la présentation de nos rapports annuels au Comité exécutif, au Conseil interaméricain de l'agriculture et au Conseil permanent de l'OEA. Ces présentations ont offert d'excellentes occasions de faire connaître le travail de l'Institut et d'obtenir de l'information en retour au sujet de notre performance.

b. **Culture de travail en équipe**

L'accent a été mis sur le travail en équipe dans toutes les sphères de l'organisation. La mise en place d'un système de communautés au siège et la tenue de réunions annuelles régionales et continentales ont favorisé un tel travail en équipe. La « Semaine des représentants », une réunion annuelle de tous les représentants, des spécialistes régionaux, des directeurs et du personnel de direction du siège, constitue la plus importante de ces réunions annuelles. Par ailleurs, le Directeur général tient une réunion mensuelle avec tout le personnel du siège, pour l'informer au sujet des actions, des politiques et des réalisations de l'Institut.

c. Culture d'échange d'informations

Les politiques de l'administration en matière d'information et l'utilisation de nouveaux outils ont favorisé l'établissement d'une culture d'échange d'informations. Le site web institutionnel, grâce auquel tous les bureaux peuvent partager des informations entre eux et avec le siège, et des outils tels que l'Intranet, l'Infoletter, IICA Conexión, COMUNIICA sont autant d'instruments qui permettent l'échange d'informations au sein de l'Institut.

d. Culture d'excellence

La création des prix d'excellence a renforcé la culture d'excellence de l'Institut. Les prix sont décernés aux fonctionnaires qui respectent les valeurs de l'organisation et qui apportent une contribution tangible au travail de l'Institut. Ces prix spéciaux sont décernés annuellement à un nombre limité de personnes, qui va de cinq à dix. C'est le seul moyen pour l'Institut de récompenser une performance supérieure.

e. Culture d'équité

La promotion de politiques transparentes en matière de ressources humaines a amélioré la culture d'équité de l'Institut. Ces politiques sont fondées sur le mérite, sur l'ascension des femmes à des postes de direction et sur nos efforts pour aider les membres de notre personnel les moins fortunés lorsque les temps sont difficiles.

f. Culture d'apprentissage continu

L'importance accordée à la formation dans les domaines des langues et de l'informatique et le programme de développement professionnel ont permis à tous de prendre conscience du fait que la vie au sein de l'Institut devrait être un processus d'apprentissage continu.

g. Culture de leadership

La création du Centre de formation des chefs de file de l'agriculture et la présentation de cours sur le leadership dans toutes les sphères de l'Institut ont renforcé une culture qui reconnaît l'importance du leadership au sein de l'Institut.

Ces réalisations ont été rendues possibles grâce à la coopération et au soutien des États membres et au dévouement, à l'engagement et à la loyauté de notre personnel.

Conclusion

En 2002, nous avons distribué le document intitulé « Repositionner l'IICA pour affronter les défis du XXI^e siècle », dans lequel nous exposons une vision stratégique solide pour l'avenir de l'Institut. Je suis heureux aujourd'hui d'affirmer que nous avons considérablement avancé dans l'exécution des plans et des propositions présentés dans ce document.

Au cours des huit dernières années, nous avons suivi les huit étapes stratégiques d'un processus de changement réussi, décrites par John P. Kotter, professeur de leadership à l'École de commerce de Harvard :

- a. Nous avons établi la vision et la stratégie en vue du changement
- b. Nous avons communiqué la vision
- c. Nous avons suscité un sentiment d'urgence
- d. Nous avons créé une équipe chargée d'administrer le processus de changement
- e. Nous avons donné des pouvoirs à notre personnel, en particulier à nos représentants
- f. Nous avons préparé des rapports sur certains gains à court terme
- g. Nous avons consolidé les gains du passé
- h. Nous avons enraciné quelques-uns des gains les plus importants dans la culture institutionnelle.

Notre réalisation fondamentale consiste à avoir été en mesure de repositionner et de recentrer notre institution de telle sorte qu'aujourd'hui, elle est reconnue comme étant une composante importante du développement des Amériques, qui contribue à promouvoir le développement agricole durable, la sécurité alimentaire et la prospérité rurale dans notre continent.

Aujourd'hui, l'IICA est une organisation différente, qui a évolué pour faire face aux périodes de changement. Pendant notre administration, nous avons encouragé :

- a. L'efficacité opérationnelle,
- b. La gestion financière prudente,
- c. De nouvelles politiques en matière de ressources humaines,
- d. Des partenariats stratégiques élargis,
- e. Une nouvelle relation avec nos États membres fondée sur la participation, la transparence et la reddition de comptes.

Aujourd'hui, notre institution est renouvelée, recentrée et préparée pour une plus grande croissance et un plus grand développement, dans le but de répondre aux besoins de ses États membres en matière de services de coopération technique : des services visionnaires, novateurs, efficaces et efficients.

Selon l'enquête réalisée par la firme Franklin Covey Co. en 2007, 87 % du personnel de l'Institut considéraient que l'IICA s'était amélioré pendant la période 2002-2007 et 89 % se disaient prêts à renforcer encore plus l'efficacité opérationnelle de l'institution.

Ce sont des résultats comme ceux-là qui nous poussent à poursuivre le travail et qui contribuent au succès de l'administration.

L'avenir est excitant et suscite plein d'espoirs. Je vous souhaite le meilleur dans la poursuite de nos efforts pour atteindre le noble objectif de continuer à renforcer notre Institut afin d'en faire la meilleure institution interaméricaine, et à concrétiser ainsi le rêve qu'Henry Wallace et ses collègues ont commencé en 1942.

Dans tout ce que nous avons réalisé au cours de ces huit années, nous avons cherché à :

- a. Inspirer confiance,
- b. Clarifier le but,
- c. Harmoniser les systèmes,
- d. Donner libre cours au talent.

Nous avons reconnu que ces quatre actions essentielles au leadership constituent la clé pour atteindre une performance institutionnelle supérieure.

Nous pensons que ces réalisations constituent le succès de tous et je souhaite à l'Institut un avenir prospère et rempli de succès dans la prochaine étape de sa vie institutionnelle.

Ce que je viens de décrire représente un résumé de nos réalisations. Un rapport détaillé des résultats obtenus par la présente administration sera publié sur le site web de l'Institut, à l'adresse www.iica.int.

Par ailleurs, un DVD décrivant les faits saillants du travail de l'administration est en cours de préparation. Le disque aura pour titre « Promouvoir la prospérité dans les collectivités rurales des Amériques », IICA, 2002-2010.

Allocutions

Enfin, je tiens à souligner que la présente administration n'a pas cessé de redéfinir et de moderniser notre Institut. Dans le langage du secteur privé, nous avons créé la marque IICA, fondée sur le partenariat, la transparence, la reddition de comptes, l'obtention de résultats et la recherche de l'excellence dans toutes les sphères d'activité de l'Institut.

Mesdames et Messieurs, nous vivons aujourd'hui un moment historique important, entre la société industrielle du passé et la société de l'information de l'avenir. Pour relever les nouveaux défis, nous avons besoin de personnes et d'institutions transparentes, à la conduite éthique et qui rendent des comptes. J'ai l'espoir que l'IICA de demain pourra continuer d'adopter ces valeurs.

Merci.

**ALLOCUTION DE M. CHELSTON W.D. BRATHWAITE,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'IICA, À LA SÉANCE DE
CLÔTURE**

Nous voici arrivés au terme de la Réunion ordinaire du Comité exécutif 2009 et je tiens à remercier tous les participants de la coopération et de l'appui qu'ils nous ont apportés durant la réunion. Je souhaite également exprimer ma gratitude à notre Président, M. Mario Roberto Aldana Pérez, Ministre de l'agriculture du Guatemala, pour son travail efficace, et à notre Rapporteur, M. Pedro Pablo Peña Cruz, de la République dominicaine, pour son appui.

Au cours de cette réunion, nous avons réussi à mener à bien les tâches suivantes :

- a. Approuver le Programme-budget pour l'exercice 2010-2011.
- b. Avancer dans le processus de mise en œuvre des recommandations formulées à la suite de l'évaluation technique.
- c. Recevoir les rapports sur l'état d'avancement du travail réalisé par l'Institut pour renforcer nos liens avec la Banque interaméricaine de développement (BID) et le Centre agronomique de recherche et d'enseignement (CATIE).
- d. Attribuer le titre de membre honoraire du personnel à six anciens éminents professionnels de l'Institut.
- e. Recevoir les rapports financiers vérifiés et le rapport du Comité de révision de la vérification, dans lesquels les commissaires aux comptes, pour la sixième année consécutive, ont confirmé que les finances de l'Institut sont gérées de façon efficace, transparente et prudente.
- f. Débattre amplement des stratégies en matière de sécurité alimentaire et d'agriculture biologique.
- g. Écouter les propositions des candidats au poste de Directeur général pour la période 2010-2014, pendant les exposés présentés au cours de la réunion.
- h. Recevoir les rapports de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) et du CATIE.
- i. Faire connaître les réalisations de l'administration au cours des huit dernières années (rapport 2002-2008).

Allocutions

Permettez-moi de souligner que les réalisations de l'administration ne sont pas seulement les miennes, mais celles de l'ensemble d'un Institut qui a travaillé comme une équipe. Ces réalisations sont le fruit du travail conjoint du Conseil interaméricain de l'agriculture, du Comité exécutif, de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) et du personnel de l'Institut.

Monsieur le Président, permettez-moi de dire quelques mots au sujet du personnel de l'IICA. Lorsqu'une institution atteint ses objectifs, quatre qualités importantes de son personnel entrent en jeu : loyauté, dévouement, engagement et travail en équipe. J'aimerais rendre hommage au personnel de notre Institut pour sa loyauté, son dévouement, son engagement et son travail en équipe, qui ont conduit au succès de l'administration pendant la période 2002-2009.

Cela dit, Mesdames et Messieurs, notre travail ne se termine pas avec les résultats auxquels nous sommes parvenus au cours de cette réunion. Il reste encore six mois de vie institutionnelle à notre administration; nous avons encore du travail à faire. En fait, dans nombre de nos pays, nous devons encore accomplir la vaste et impérative mission de faire en sorte que l'agriculture et le développement rural soient au cœur des programmes de développement.

Nous vivons aujourd'hui un moment historique important :

- a. Les grandes puissances économiques du monde sont en récession.
- b. Les pays du Groupe des Huit (G8) ne dominent plus la consommation ou la formation de capital à l'échelle mondiale.
- c. Les taux de croissance des économies en développement seront le double des taux enregistrés dans les économies du monde développé.
- d. La population des pays développés représentera une petite partie, en recul, de la population mondiale.
- e. La croissance plus importante de la population à l'avenir se produira dans les villes du monde en développement.

Ces aspects poseront des défis importants pour la production de denrées alimentaires et pour l'accès à ces denrées.

Face à la croissance de la population dans le monde en développement, la demande de sécurité alimentaire et d'aliments de haute qualité à des prix raisonnables continuera d'augmenter, pendant que l'agriculture et les agriculteurs feront face au défi de répondre à cette demande en hausse.

Les facteurs qui ont été à l'origine de la crise alimentaire de l'année passée sont encore présents. Les sécheresses n'ont pas cessé, ni la hausse des prix du pétrole et des céréales. Les biocarburants continueront de faire partie de la solution au problème de la recherche de solutions de rechange à l'utilisation du pétrole.

Ces facteurs peuvent causer de nouvelles turbulences dans les années à venir. Nous ne sommes pas devant un phénomène temporaire ou à court terme : nous sommes témoins d'un changement dans l'économie mondiale.

Les récentes sécheresses qui ont touché plusieurs régions du monde, par exemple en Australie, en Argentine et en Uruguay, nous donnent à penser que la fourniture d'aliments à l'avenir pourrait être compromise, en raison du changement climatique et de la croissance de la population.

Les progrès accomplis au cours des cinq dernières années dans la lutte contre la faim, la pauvreté et la malnutrition en Amérique latine et dans les Caraïbes sont en péril.

La tragique réalité est que, dans notre continent, 200 millions de personnes vivent dans la pauvreté et que 25 autres millions pourraient retomber dans la pauvreté, selon le rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

Le Rapport sur le développement mondial 2008 de la Banque mondiale a clairement établi que le développement de l'agriculture est la clé du succès dans les efforts pour réduire la pauvreté et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

De même, plusieurs études réalisées par l'IICA au cours des quatre dernières années ont démontré que, lorsqu'il est tenu compte de tous les liens en amont et en aval dans la filière de production, la contribution du secteur agricole et alimentaire au développement national est de trois à sept fois plus élevée que les pourcentages indiqués par les statistiques nationales concernant l'agriculture.

D'autres recherches ont donné des résultats similaires. Dans les études intitulées « Au-delà de la ville : la contribution du secteur rural au développement » et « Réduction de la pauvreté et croissance : cercles vicieux et vertueux », la Banque mondiale conclut que la contribution du milieu rural au développement est supérieure à ce que l'on croit normalement et à ce que suggèrent les statistiques officielles. La Banque mondiale calcule que la contribution de l'agriculture et d'autres activités rurales en Amérique

Allocutions

latine représente environ le double du pourcentage qui contribue au produit intérieur brut (PIB). Elle affirme également que les économies et collectivités rurales sont essentielles au bien-être national et que les responsables de la formulation des politiques doivent accorder une plus grande attention aux politiques de développement rural.

Dans son « Rapport sur l'emploi dans le monde 2004-2005 », l'Organisation internationale du travail (OIT) conclut que, si la priorité est de réduire la pauvreté, l'agriculture ne doit pas être mise de côté, compte tenu du fait qu'elle continue de représenter une part importante de l'économie dans la majorité des pays en développement et qu'elle fournit des emplois à un grand nombre de personnes vivant dans la pauvreté.

En raison de la crise mondiale et de la croissance de la population annoncée, nombre de nos pays doivent de nouveau prêter attention à l'agriculture et définir des stratégies qui ne visent pas seulement à résoudre la crise actuelle, mais aussi à rendre à l'agriculture le rôle clé qu'elle a toujours joué.

La notion de « secteur agricole élargi » nous permet de redéfinir le rôle multisectoriel joué par l'agriculture dans le développement national et sa contribution pour faire face aux défis mondiaux du XXI^e siècle.

Dans cette perspective, l'agriculture devient un secteur stratégique qui peut aider à faire face à plusieurs défis, tels que :

- a. Réduire la pauvreté.
- b. Atténuer les répercussions du réchauffement planétaire et du changement climatique.
- c. Améliorer la nutrition.
- d. Éliminer les maladies transfrontalières.
- e. Garantir l'innocuité des aliments et la sécurité alimentaire.
- f. Mettre en valeur des sources d'énergie durable.
- g. Résoudre les problèmes associés à l'urbanisation croissante.

Cependant, pour que le secteur agricole puisse jouer ce rôle multidimensionnel, il faut une nouvelle vision. De surcroît, pour que l'agriculture redevienne l'une des priorités dans les programmes nationaux de développement, il faut un nouveau modèle de développement.

Certains pensent que la solution pour faire face à la crise se trouve dans une nouvelle révolution verte.

À la fin des années soixante, à travers ce qu'il est convenu d'appeler la « révolution verte », on a essayé d'accroître les récoltes en recourant à de nouvelles variétés de cultures, à l'irrigation, à la mécanisation et à l'utilisation d'engrais et de pesticides.

L'initiative a eu pour résultat de réduire la faim et l'insécurité alimentaire dans de nombreux pays, et il a été conclu que l'on avait ainsi sauvé la vie de près d'un milliard d'habitants. Pourtant, cette initiative fut-elle vraiment une expérience réussie? Je crois que ceux qui militent pour une nouvelle révolution de ce type doivent considérer certains de ses aspects négatifs, comme l'exclusion sociale des petits producteurs, la dépendance vis-à-vis du complexe engrais/pesticides et les nombreux problèmes environnementaux liés à la contamination du sol et des nappes phréatiques. Ce qui est sûr, c'est que la révolution verte n'a pas éradiqué la pauvreté et qu'elle a plutôt provoqué une hausse des coûts de production ainsi que des effets négatifs sur l'environnement, sans profiter à tous.

Il ne fait pas de doute que la technologie, la biotechnologie et l'innovation technologique constituent des éléments cruciaux dans notre recherche de solutions à la crise alimentaire actuelle. Néanmoins, plus qu'une révolution verte, il nous faut aujourd'hui un nouveau modèle de développement.

Les modèles précédents, voire les modèles actuels, présentent un biais antirural et adoptent une perspective qui met de l'avant la modernisation de l'économie grâce à l'industrialisation et favorise la croissance des zones urbaines. Une telle perspective entraîne diverses conséquences : concentration de la population dans les villes, ce qui oblige à accroître les investissements publics dans les services urbains; maintien des inégalités entre zones urbaines et zones rurales, malgré les réformes économiques mises en œuvre au milieu des années 80 et pendant les années 90, et un apport limité de ressources pour améliorer les infrastructures rurales, en raison de politiques publiques inadéquates au sujet des investissements, du commerce et des taxes.

Nous proposons un nouveau modèle de développement, qui favorise l'équilibre ville/campagne grâce au développement intégré des deux milieux; qui oriente une plus grande part des investissements vers les zones rurales, essentielles à la stabilité politique et sociale; qui favorise la compétitivité de l'agriculture et des activités économiques rurales, et qui crée des emplois dans l'économie rurale.

Allocutions

Ce modèle comporte dix composantes :

- a. Politiques d'État qui appuient une perspective multidimensionnelle et multisectorielle de l'agriculture et de la vie rurale.
- b. Stratégies pour accroître les investissements dans la recherche agricole et dans le transfert de l'innovation et de technologie.
- c. Nouveau plan d'études en agronomie.
- d. Transformation institutionnelle des ministères de l'agriculture.
- e. Nouvelles politiques en matière de consommation alimentaire et de nutrition.
- f. Création d'un fonds mondial de la sécurité alimentaire.
- g. Perspective mondiale respectueuse de l'environnement.
- h. Dirigeants qui reconnaissent que le secteur agricole et alimentaire a une importance stratégique pour notre économie.
- i. Accent mis sur les agroentreprises et sur le fait que les agriculteurs sont également des entrepreneurs et considèrent leur ferme comme une entreprise, et que, en tant que gestionnaires, ils doivent acquérir des compétences en gestion, des connaissances et des technologies qui leur permettent de devenir compétitifs et qui les aident à prendre des décisions d'entrepreneur au sujet des investissements, du marché et des prix.
- j. Volonté politique et leadership pour que la sécurité alimentaire soit une priorité dans les programmes nationaux.

J'aimerais féliciter les dirigeants du G8 pour avoir approuvé, lors de leur récente réunion en Italie, l'affectation de 20 milliards \$ÉU à la sécurité alimentaire.

Les taux de pauvreté qui existent dans nos pays ne peuvent et ne doivent pas continuer. Nous devons moderniser nos secteurs ruraux, renforcer les collectivités rurales et fournir des services d'éducation et de santé, des infrastructures et un accès aux technologies et au crédit afin que les personnes qui vivent dans la pauvreté puissent réaliser leurs rêves. Sans prospérité rurale, la paix ne règnera pas en milieu urbain, le nombre de pauvres dans les zones rurales continuera d'augmenter, le mécontentement social se manifesterà et la gouvernance démocratique sera menacée dans nos pays.

Nous devons assumer la responsabilité de réduire les inégalités et l'injustice sociale qui existent dans tant de pays de notre continent. L'agriculture moderne et le développement rural sont la clé du succès dans la réduction de la pauvreté, puisque la majorité des pauvres vit dans les zones rurales.

À l'IICA, nous sommes conscients que c'est seulement en mettant en œuvre des politiques d'État qui favorisent l'inclusion sociale, l'équité et la transparence et qui encouragent l'éducation, l'innovation et un état d'esprit d'entrepreneur que nous gagnerons la guerre contre la pauvreté.

La guerre ne pourra être gagnée avec des armes traditionnelles, mais par l'éducation, le savoir, la mise en œuvre de technologies et des investissements dans le secteur rural.

Je ne suis pas insensible aux grands défis qui nous attendent; cependant, je crois que, en ce début de XXI^e siècle, nous disposons des moyens, de la technologie et des ressources nécessaires pour éradiquer la faim et la souffrance dans notre monde. Il n'y a aucune raison moralement justifiable pour que la faim et la misère continuent de régner parce que nous manquons d'aliments et de possibilités dans un monde où règne la prospérité.

Je suis convaincu que nous avons besoin d'un nouveau modèle de développement qui puisse donner libre cours au talent, à l'énergie et au dynamisme des peuples des Amériques, afin que les secteurs agricole et rural soient en mesure de faire face à la concurrence sur le plan international, et faciliter ainsi l'instauration d'une culture d'excellence qui apporte information, savoir, leadership et soutien technique pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie et à la prospérité des nations du continent.

Notre Institut a un rôle important à jouer car nous devons aider nos pays à atteindre la sécurité alimentaire et à garantir l'innocuité des aliments; cependant, pour qu'il puisse jouer ce rôle, nous devons continuer de le renforcer et de le moderniser.

L'Institut à lui seul ne peut résoudre les problèmes qui touchent l'agriculture et le développement rural. Étant donné la complexité de nos mandats, il est essentiel d'établir des relations avec des partenaires stratégiques. Les partenariats avec les banques de développement multilatérales, l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Programme alimentaire mondial, le secteur privé et d'autres institutions du système des Nations Unies revêtent une grande importance pour l'avenir.

De concert avec la FAO, nous devons examiner la possibilité de mettre en œuvre un modèle de coopération semblable à celui établi par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS).

Allocutions

Le futur processus de réforme doit également prendre en compte le renouvellement des organes de direction. À cet égard, trois mesures importantes sont nécessaires :

- a. Institutionnaliser la CCSQG.
- b. Harmoniser le Plan à moyen terme et le Programme-budget.
- c. Créer une unité qui lie l'Institut au secteur privé, en particulier en ce qui concerne l'utilisation d'Internet, la biotechnologie et la technologie cellulaire dans le secteur agricole.

Enfin, nous devons continuer de consolider la base financière de l'IICA, afin de renforcer sa capacité technique. Pour l'Institut, il deviendra de plus en plus difficile de croître et de s'acquitter de ses mandats si le gel du budget des quotes-parts est maintenu. Par conséquent, il convient d'élaborer des stratégies qui permettent d'accroître les ressources financières de l'Institut.

Je crois que cet objectif est atteignable si nous arrivons à faire accepter l'idée que l'agriculture constitue un secteur stratégique de l'économie.

Permettez-moi de conclure en vous remerciant de nouveau pour votre coopération et votre appui. Nous devons continuer de travailler ensemble pour apporter la paix, la sécurité alimentaire, la stabilité sociale, l'équité et la prospérité aux peuples des Amériques.

J'espère vous revoir tous en Jamaïque, en octobre prochain, à l'occasion de la Cinquième Réunion ministérielle « Agriculture et vie rurale dans les Amériques » et de la Quinzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture.

Je tiens à remercier le Sous-directeur général; tous les membres de mon cabinet; tout le personnel de soutien; les traducteurs, le personnel de sécurité et les responsables des services de transport; le Secrétaire technique, M. Fernando del Risco; notre conseiller juridique, M. Bill Berenson, et vous tous pour votre appui et votre coopération.

Je vous souhaite à tous un bon voyage de retour dans vos pays et je vous remercie à nouveau de vos contributions au succès de cette Vingt-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif. Je remercie également le Président de cette réunion pour son excellent travail et c'est avec plaisir que je lui offre notre cadeau traditionnel.

Merci.

ANNEXES

ANNEXE 1 : ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

IICA/CE/Doc.533(09)Rev.2

- 1. Programme provisoire de travail** *IICA/CE/Doc.534(09)*
- 2. Rapports présentés au Comité exécutif**
 - 2.1 Message du Directeur général : Rapport de gestion 2002-2008 *(Sans cote)*
 - 2.2 RRapport de la réunion ordinaire 2009 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) *IICA/CE/Doc.535(09)*
 - 2.3 RRapport annuel de l'IICA pour l'année 2008 *IICA/CE/Doc.536(09)*
 - 2.4 RRapport sur la mise en œuvre de la stratégie en matière de sécurité alimentaire *IICA/CE/Doc.537(09)*
- 3. Questions financières et budgétaires**
 - 3.1 États financiers de l'Institut pour l'exercice 2008 et Rapport des commissaires aux comptes *IICA/CE/Doc.538(09)*
 - 3.2 Quinzième rapport du Comité de révision de la vérification *IICA/CE/Doc.539 (09)*
 - 3.3 État actuel du versement des quotes-parts et progrès accomplis dans le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l'Institut *IICA/CE/Doc.540(09)*
 - 3.4 Projet de Programme-budget 2010-2011 *IICA/CE/Doc.541(09)*
 - 3.5 Élection d'un membre du Comité de révision de la vérification (CRV) *IICA/CE/Doc.542(09)*

- 3.6 Désignation des commissaires aux comptes de l'IICA et du CATIE pour l'exercice 2010-2011. *(Sans cote)*

4. Politique institutionnelle et coopération technique

- 4.1 Suivi de la mise en œuvre des recommandations en vue de renforcer les compétences techniques de l'IICA *IICA/CE/Doc.543(09)*
- 4.2 Statuts de la Commission interaméricaine de l'agriculture biologique *IICA/CE/Doc.544(09)*
- 4.3 Rapport 2007-2008 de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) *IICA/CE/Doc. 545(09)*
- 4.4 Rapport 2007-2008 du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) *IICA/CE/Doc. 546(09)*
- 4.5 Programme d'action conjointe IICA-CATIE 2009-2010 *IICA/CE/Doc.547(09)*

5. Organes de direction

- 5.1 Distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural 2007-2008 *IICA/CE/Doc.548(09)*
- 5.2 Proposition d'attribution du titre de membre honoraire du personnel *IICA/CE/Doc.549(09)*
- 5.3 Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Quatorzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture *IICA/CE/Doc.550(09)*
- 5.4 Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Vingt-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif *IICA/CE/Doc.551(09)*

Ordre du jour de la réunion

- 5.5 Date et lieu de la Trentième réunion ordinaire du Comité exécutif *IICA/CE/Doc.552(09)*
- 5.6 Projet d'ordre du jour pour la Quinzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture *IICA/CE/Doc.553(09)*

6. Autres questions

- 6.1 Rapport concernant la demande de don d'un terrain pour la construction d'un nouvel hôpital dans la ville de Turrialba *IICA/CE/Doc.554(09)*

ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS

États membres du Comité exécutif en 2009

Antigua-et-Barbuda

Hilson Baptiste -Rep. titulaire
Minister of Agriculture
Ministry of Agriculture
Tél. : (268) 562 7536
Fax: (268) 462 6104
hilson.baptiste@antigua.gov.ag

Argentine

Gustavo Arambarri -Rep. titulaire
Consejero
Embajada de la República de Argentina
en Costa Rica
San José, Costa Rica

Chili

Héctor Casanueva Ojeda - Rep. titulaire
Coordinador General de Asuntos
Internacionales
Ministerio de Agricultura
Santiago
Tél. : (562) 393 5047
Hector.Casanueva@minagri.cl

Leopoldo Sánchez G. -Rep. suppléant
Director Nacional
Instituto de Investigaciones
Agropecuarias (INIA)
Tél. : (562) 570 1027
Fax : (562) 570 1027
lsanchez@inia.cl

Colombie

Oskar August Schroeder -Rep. titulaire
Jefe Oficina Jurídica
Ministerio de Agricultura y Desarrollo
Rural
Tél. : (571) 334 1199 ext 335
Fax : (571) 336 1560
oskars@minagricultura.gov.co

El Salvador

Edward Francisco Ventura -Rep.
titulaire
Asesor del Despacho Ministerial
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Tél. : (503) 2241 1760
Fax : (503) 2241 1909
eventura@mag.gob.sv

États-Unis d'Amérique

John Brewer -Rep. titulaire
Associate Administrator
Foreign Agricultural Service
U.S. Department of Agriculture
Tél. : (202) 720 3935
Fax : (202) 690 2159
john.d.brewer@fas.usda.gov

Cheryl Claus -Rep. suppléante
International Relations Advisor
International Organizations,
Multilateral Affairs Division
Office of Negotiations and Agreements
Foreign Agricultural Service
U.S. Department of Agriculture
Tél. : (202) 720 9079
Fax : (202) 720 1139
cheryl.claus@fas.usda.gov

Gianni Paz
U.S. Alternate Representative to O.A.S
U.S. Department of State
Tél. : (202) 647 9914
Fax : (202) 647 6973
pazgf@state.gov

Justine Torry
Agregada Agrícola
Embajada de los Estados Unidos
de América en Costa Rica
Tél. : (506) 2519 2333
Fax : (506) 2519 2475
Justina.Torry@fas.usda.gov

Guatemala

Mario Roberto Aldana -Rep. titulaire
Ministro de Agricultura, Ganadería
y Alimentación
Ministerio de Agricultura, Ganadería
y Alimentación

Aaron Velásquez Girón -Rep. suppléant
Asesor del Despacho Ministerial
Ministerio de Agricultura, Ganadería y
Alimentación
Tél. : (502) 2413 7000
baaron61@yahoo.com.mx

Gustavo Abadía Castellanos
Primer Secretario y Cónsul
Embajada de la República de
Guatemala en Costa Rica
Tél. : (506) 2290 6172
Fax : (506) 2290 4111
embcostarica@minex.gob.gt
balam1@minex.gob.gt

Mexique

Antonio Ruíz García-Rep. titulaire
Subsecretario de Desarrollo Rural
Secretaría de Agricultura, Ganadería,
Desarrollo Rural, Pesca y
Alimentación (SAGARPA)
Tél. : (555) 3871 1122
Fax : (555) 38711000 ext. 33519
antonio.ruiz@sagarpa.gob.mx

Liste des participants

Víctor M. Villalobos A. -Rep. suppléant
 Coordinador de Asuntos Internacionales
 SAGARPA
 Tél. : (555) 3871 1060/1055
 Fax : (555) 3871 1060 ext 33209
 vvilla@sagarpa.gob.mx

Luis Fernando Zuloaga Albarrán
 Ministro Agropecuario de México
 Para Centroamérica
 SAGARPA
 Tél. : (502) 2420 3421
 Fax : (502) 2420 3445
consejeria@inteln.net.gt
fzuloaga@gmail.com

Carlos Vázquez Ochoa
 Ministro Agropecuario de México
 en los Estados Unidos
 SAGARPA
 Tél. : (202) 728 1726
 Fax : (202) 728 1728
cvazquez.sagarpausa@verizon.net

Félix González Cossio
 Director General
 Colegio de Postgraduados
 Instituto de Enseñanza e Investigación
 en Ciencias Agrícolas
 Tél. : (55) 58 04 59 01/02
 Fax : (55) 58 04 59 03
dirgral@colpos.mx
felixgc@colpos.mx

Carlos O' Farrill Santibáñez
 Director de Coordinación Sectorial
 Consejo Nacional de Ciencia y
 Tecnología
 Tél. : (55) 53 22 77 00 ext 5200
 /53 22 76 78
 Fax : (55) 53 22 77 18
ofarrill.26@gmail.com

Pedro González
 Director Instituto de México
 México DF, México

Alfonso Cebreros
 Director de Relaciones
 Gubernamentales Grupo MASECA
 México DF, México

María de Lourdes Cruz Trinidad
 Directora de Relaciones Internacionales
 SAGARPA
 Tél. : (555) 3871 1058
 Fax : (555) 3871 1000 ext 33209
macruz.dgai@sagarpa.gob.mx

Pérou

Moisés Tambini del Valle -Rep.
 titulaire
 Embajador Extraordinario y
 Plenipotenciario
 Embajada de la República del Perú en
 Costa Rica
 Tél. : (506) 2505 5736
 Fax : (506) 2505 5601

Mariano Olazábal Balcazar -Rep. suppléant
Candidato de Perú al cargo de
Director General
Lima, Pérou

Gustavo Lembcke -Rep. suppléant
Ministro Consejero
Embajada de la República del Perú en
Costa Rica
Tél. : (506) 2225 1575
Fax : (506) 2253 0457
g lembcke@ree.gob.pe
g lembcke@hotmail.com

David Tejada -Rep. suppléant
Segundo Secretario
Embajada de la República del Perú
en Costa Rica
Tél. : (506) 2225 1575
Fax : (506) 2253 0457

Carlos Molestina
Consultant international
San José, Costa Rica
Tél. : (506) 2235 7587
Molestina.carlos@gmail.com

République dominicaine

Salvador Jiménez Arango -Rep. titulaire
Secretario de Estado de Agricultura
Secretaría de Agricultura
Tél. : (809) 227 1188
Fax : (809) 540 8722
marite_1517@hotmail.com

Leandro M. Rodríguez -Rep. suppléant
Sub-Secretario de Extensión
Secretaría de Estado de Agricultura
Tél. : (809) 547 1492
Fax : (809) 472 9636
lemer33@hotmail.com

Pedro Pablo Peña Cruz
Subsecretario de Estado de
Planificación
Secretaría de Estado de Agricultura
Tél. : (809) 547 3888 ext. 3001, 3002
Fax : (809) 227 6225
pedroppena@hotmail.com

Sainte-Lucie

Ezechiel Joseph -Rep. titulaire
Minister of Agriculture, Lands, Forestry
and Fisheries
Ministry of Agriculture, Lands,
Forestry and Fisheries
Tél. : (758) 452 4319
Fax : (758) 453 1262
minister@slumaffe.org

Saint-Vincent-et-les Grenadines

Montgomery Daniel -Rep. titulaire
Minister of Agriculture, Forestry
and Fisheries
Ministry of Agriculture, Forestry
and Fisheries
Tél. : (784) 456 1410
Fax : (784) 457 1688
office.agriculture@mail.gov.vc

*Liste des participants***États non membre du
Comité exécutif 2009****Barbade**

Michael King -Rep. titulaire
Permanent Secretary of the Ministry
Ministry of Agriculture
Tél. : (246) 434 5015/16
michaeliking@aol.com
psmingric@caribsurf.com

Brésil

Edilson Guimarães -Rep. titulaire
Secretário de Política Agrícola
Ministério da Agricultura, Pecuária
e Abastecimento
Tél. : (5561) 3225 3365
Fax : (5561) 3224 8414
edilson.guimaraes@agricultura.gov.br

Lino Colsera -Rep. suppléant
Secretário Adjunto de Relações
Internacionais do Agronegócio
Ministério da Agricultura, Pecuária e
Abastecimento
Tél. : (5561) 3225 4497
Fax : (5561) 3225 4738
lino.colsera@agricultura.gov.br

Canada

Daryl Nearing -Rep. titulaire
Directeur adjoint, Institutions
mondiales
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Tél. : (613) 733 1523
Fax : (613) 773 1500
daryl.nearing@agr.gc.ca

Costa Rica

Javier Flores Galarza -Rep. titulaire
Ministro de Agricultura y Ganadería
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Tél. : (506) 2220 4346
Fax : (506) 2296 6720
jflores@mag.go.cr

Román Solera -Rep. suppléant
Viceministro de Agricultura y
Ganadería
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Tél. : (506) 2220 4346
Fax : (506) 2296 6720

Edgar Hernández Valverde
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Tél. : (506) 8334 7177
Fax : (506) 2296 6720
ehernandez50@gmail.com

Jamaïque

Donovan Stanberry -Rep. titulaire
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture & Fisheries
Tél. : (876) 927 1790
Fax : (876) 927 1904
dpstanberry@moa.gov.jm

Paraguay

Estefania Laterza -Rep. titulaire
Consejera
Embajada de la República de Paraguay
en Costa Rica
Tél. : (506) 8328 8242
Fax : (506) 2234 0891
eladerza@hotmail.com

Trinité-et-Tobago

Sandra Honoré -Rep. titulaire
 Embajadora Extraordinaria y
 Plenipotenciaria
 Embajada de la República de Trinidad
 y Tobago en Costa Rica
 Tél. : (506) 2505 5741
 Fax : (506) 2505 5652
 honores@foreign.gov.tt

Candice Shade - Rep. suppléante
 First Secretary
 Embassy of the Republic of Trinidad
 and Tobago in Costa Rica
 Tél. : (506) 2505 5736
 Fax : (506) 2505 5652
 shade@foreign.gov.tt

**Comité de révision de la vérification
(CRV)**

Tracy LaPoint
 Deputy Assistant Inspector General
 for Audit
 USDA Office of Inspector General
 Tél. : (202) 690 4483
 Fax : (202) 720 0319
 tracy.lapoint@oig.usda.gov

Luis Carlos Gutiérrez Jaime
 Director General
 SAGARPA
 Tél. : (555) 3871 1221
 cgtierrez@sagarpa.gob.mx

Directeurs honoraires

Carlos Aquino González
 Director General Emérito
 IICA
 San José, Costa Rica
 Tél. : (506) 2469 1917/2469 2028
 aquigon@hotmail.com

Pays observateurs**Allemagne**

Daerr Wolf
 Embajador Extraordinario y
 Plenipotenciario
 Embajada de la República de Alemania
 en Costa Rica
 San José, Costa Rica

Kerstin Pürshel
 Consejera
 Embajada de la República de Alemania
 en Costa Rica
 San José, Costa Rica

France

Amandine Poret
 Chargée de mission à la coopération
 Embajada de República de Francia en
 Costa Rica
 Tél. : (506) 2234 4167
 Fax : (506) 2234 4195
Amandine.Poret@diplomatic.gouv.Fr

*Liste des participants***Isral**

Ehud Eitan
Embajador Extraordinario y
Plenipotenciario
Embajada de la República de Israel en
Costa Rica
San José, Costa Rica

Hadas Wittenberg
Segundo Secretario y Cónsul
Embajada de la República de Israel en
Costa Rica
San José, Costa Rica

Marcelo Madrigal
Asesora Asuntos Económicos
Embajada de la República de Israel en
Costa Rica
San José, Costa Rica

Italia

Paola Viero
Directora Regional para América
Central y Caribe
Embajada de la República de Italia en
Guatemala
Ciudad de Guatemala, Guatemala
Tél. : (504) 2366 1593
Paola.viero@esteri.it

Organismes internationaux**Institut de recherche et de
développement agricoles des
Caraïbes (CARDI)**

Arlington Chesney
Executive Director
Caribbean Agricultural Research and
Development Institute (CARDI)
Tél. : (868) 645 1205
Fax : (868) 645 1208
executive@cardi.org

**Centre agronomique tropical de
recherche et d'enseignement
(CATIE)**

José Joaquín Campos Arce
Director General
Centro Agronómico Tropical de
Investigación y Enseñanza (CATIE)
Tél. : (506) 2556 6081/2558 2201
Fax : (506) 2558 2048
jcampos@catie.ac.cr

Ronnie de Camino Velozo
Subdirector
Tél. : (506) 2558 2318
Fax : (506) 2558 2057
rcamino@catie.ac.cr

Jorge Jiménez Burgos
Director de Proyección y Desarrollo
Tél. : (506) 2558 2552
Fax : (506) 2558 2047
jjimenez@catie.ac.cr

Autres invités

Juana Galván
Presidenta
APPICA
San José, Costa Rica

Oswaldo Solano
Presidente
ASEIICA
San José, Costa Rica

Sra. Yovanka Oliden
Encargada de Negocios
Embajada de la República de Bolivia
San José, Costa Rica
Tél. : (506) 2524-3491/2524-3458
Fax : (506) 2280-0320
embocr@racsa.co.cr

Tadeu Valadares
Embajador Extraordinario y
Plenipotenciario
Embajada de la República de
Brasil
en Costa Rica
San José, Costa Rica
Tél. : (506) 2524-3491/2524-3458
Fax : (506) 2280-0320
gabinete@brasil.co.cr

Luis Guillermo Fernández
Embajador Extraordinario y
Plenipotenciario
Embajada de la República de
Colombia en Costa Rica
San José, Costa Rica
Tél. : (506) 283 6871
Fax : (506) 283 6818

Milton José Colindres U.
Embajador Extraordinario y
Plenipotenciario
Embajada de la República de El
Salvador en Costa Rica
San José, Costa Rica
Tél. : (506) 257 7855
Fax : (506) 257 7683

Carlos Santiago Morales
Embajador Extraordinario y
Plenipotenciario
Embajada de la República de
Guatemala
en Costa Rica
San José, Costa Rica
Tél. : (506) 291 6208
Fax : (506) 290 4111
csantiago@minex.gob.gt

FONCTIONNAIRES DE L'IICA

Chelston W.D. Brathwaite	Directeur général
Christopher Hansen	Sous-directeur général et Directeur des opérations et de l'intégration régionale
Francisco Barea	Directeur de l'administration, des finances et de la programmation
Fernando Del Risco	Secrétaire du cabinet et Secrétaire technique du Comité exécutif et du Conseil
David C. Hatch	Sous-directeur adjoint, Directeur des relations avec les partenaires stratégiques et les représentants de l'IICA aux Etats-Unis d'Amérique
James French	Directeur, Direction du leadership technique et de la gestion du savoir
Dowlat Budhram	Directeur de la gestion de la performance et de l'évaluation
Luis Condines	Vérificateur interne
François Dagenais	Directeur par intérim, Direction du financement extérieur et des projets d'investissement
Róger Guillén	Directeur des opérations régionales et de l'intégration – Région centrale
Gonzalo González	Directeur des opérations régionales et de l'intégration – Région Sud
Guillermo Toro	Directeur de la coopération technique horizontale
Karen Kleinheinz	Directrice, Division des finances
Yanko Goic	Chef de la Division du budget et du contrôle
Bernardo Badani	Directeur du Bureau de suivi du processus des Sommets des Amériques
Byron Miranda	Représentant de l'IICA au Costa Rica
Gustavo Cárdenas	Directeur des ressources naturelles et de l'environnement
Jorge Hernán Chiriboga	Coordonnateur du Centre de formation des chefs de file
Nelson Espinoza	Chef de l'Unité des projets d'investissement

Miguel García	Directeur du Programme interaméricain sur le commerce
Antonio Donizetti	Directeur du commerce et des politiques
Carlos Jara	Directeur du développement rural durable
Ramón Lastra	Directeur de la biotechnologie et de la biosécurité
Rafael Trejos	Chef de l'Unité de la modernisation institutionnelle
Enrique Alarcón	Directeur de la technologie et de l'innovation
Pedro Cussianovich	Spécialiste en agriculture biologique
Roberto González	Directeur des opérations régionales et de l'intégration – Région andine
Linda Landry	Directrice des ressources humaines
Patricia León	Chef de l'information publique et de l'image de marque
Trevor Murray	Directeur des opérations régionales et de l'intégration – Région des Caraïbes

ANNEXE 3 : PERSONNEL DE LA RÉUNION**- Secrétariat de la réunion**

Secrétaire d'office et Directeur général de l'IICA	Chelston W.B. Brathwaite
Secrétaire technique	Fernando Del Risco
Organisation logistique et assistante du Secrétaire technique	Leda Celina Ávila Marta Arias

- Conseiller juridique

William Berenson

- Diffusion et presse

Patricia León Coto
Rafael Cartín
Sergio Pacheco
Carolina Ruíz

- Diplomatie et protocole

Michel Chartier
Sonia González

- Services offerts aux représentants

Inscription et aide aux participants Mariantonieta Cordido
Wendy Esquivel

Soutien à l'hôtel Leticia Giménez
Marielos Salazar

Soutien à l'aéroport Ronald Hidalgo
Betty Monge
Marlon Rodríguez
Marvin Rodríguez

Soutien en salle Eduardo Lovell

	Natalia Coto
	Rebeca Martínez
	Marlen Montoya
	Melania Rodríguez
	Jean Carlo Salazar
	Ericka Soto
- Documents et rapport	
<i>Classement et distribution</i>	Laura Gutiérrez Sandra Zúñiga
<i>Photocopies</i>	Manuel Salazar
<i>Rédaction des procès-verbaux</i>	Ronald Aragón Henry Benavides Fabio Jiménez Manuel Jiménez Mónica Montero Julio Mora Viviana Palmieri Flor Sánchez
<i>Édition</i>	Máximo Araya
- Interprétation et traduction	Marguerite Groves
<i>Interprétation simultanée</i>	
Anglais	Elizabeth Lewis Esteban Rojas Thaís Pardo
Espagnol	Luis Delgadillo Ilse Salazar Cynthia Diez
<i>Traduction</i>	
Anglais	Paul Murphy Peter Leaver

Personnel de la réunion

Espagnol	Olga Vargas
<i>Contrôle et suivi des traductions</i>	Leticia Quirós
<i>Traitement de texte</i>	Laura Cartín
- Son et enregistrement numérique	David Álvarez Minor Carvajal
- Internet, diffusion sur le web et soutien technique	Manuel León Alexander Díaz Ricardo Montero Luis Diego Wattson Adrián Masón Adriana Alpizar Lilliana Chang Olman Vargas
- Services de soutien	
<i>Services de santé</i>	Eunice Zamora
<i>Services généraux</i>	Alberto Muñoz Hellen Masís German Arroyo Francisco Brenes José Avilés
<i>Entretien et montage</i>	Eduardo Castillo Edwin Chavarría
<i>Hygiène et propreté</i>	Teresita Sandí Claudia Hernández Lidieth Quesada
<i>Transports</i>	Alfonso Salguero Alexander Díaz

Sécurité

Carlos Luna
Mario Vega
Rodolfo Núñez
Clemente Velázquez
Freddy Cordero, G4S
José Rodríguez, G4S

**NUMÉROS PUBLIÉS
DANS LA SÉRIE DES DOCUMENTS OFFICIELS**

**Doc.
n°**

- 1 Plan général de l'IICA (1970 - espagnol et anglais)
- 2² Commission consultative (1970 - espagnol et anglais)
- 3* Résolutions du CIES concernant le développement rural (1971 - espagnol)
- 4 Onzième réunion annuelle du Conseil d'administration - San Salvador, El Salvador, 5-9 mai 1972 (espagnol et anglais)
- 5 Sixième Conférence interaméricaine de l'agriculture - Lima, Pérou, 27 mai – 2 juin 1971 (espagnol)
- 6* Douzième réunion annuelle du Conseil d'administration - Santiago, Chili, 10-13 mai 1973 (espagnol et anglais)
- 7 Principales résolutions du Conseil d'administration - Washington, D.C., période : 1962-1972 (espagnol et anglais)
- 8 Treizième réunion annuelle du Conseil d'administration - Caracas, Venezuela, 16-18 mai 1974 (espagnol et anglais)
- 9* Quatorzième réunion annuelle du Conseil d'administration - Ottawa, Canada, 6-9 mai 1975 (espagnol et anglais)

² Épuisé

**Doc.
n°**

- 10* Mise en œuvre du Plan général de l'IICA – éléments d'analyse
(1976 - espagnol et anglais)
- 11 Quinzième réunion annuelle du Conseil d'administration - Washington,
D.C., 6-12 mai 1976
(espagnol et anglais)
- 12³ Règlement et normes du Fonds Simón Bolívar
(1977 - espagnol et anglais)
- 13* Seizième réunion annuelle du Conseil d'administration – Santo
Domingo (République dominicaine), 11-19 mai 1977
(espagnol et anglais)
- 14* Septième Conférence interaméricaine de l'agriculture - Tegucigalpa,
Honduras, 5-10 septembre 1977
(espagnol et anglais)
- 15* Plan indicatif à moyen terme. L'IICA au cours des cinq prochaines
années
(1977 - espagnol et anglais)
- 16 Dix-septième réunion annuelle du Conseil d'administration - Asunción,
Paraguay, 22-24 mai 1978
(espagnol et anglais)
- 17* Dix-huitième réunion annuelle du Conseil d'administration - La Paz,
Bolivie, 14-16 mai 1979
(espagnol et anglais)
- 18 Dix-neuvième réunion annuelle du Conseil d'administration - México,
D.F., 22-26 septembre 1980
(espagnol et anglais)

³ Épuisé

**Doc.
n°**

- 19 Principales résolutions du Conseil d'administration - Washington, D.C.,
période : 1973-1980
(espagnol et anglais)
- 20 Première réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de
l'agriculture - San José, Costa Rica, 17-19 février 1981
(espagnol et anglais)
- 21 Huitième Conférence interaméricaine de l'agriculture - Santiago, Chili,
6-11 avril 1981
(espagnol et anglais)
- 22 Documents fondamentaux : Convention sur l'Institut interaméricain de
coopération pour l'agriculture; règlements du Conseil interaméricain de
l'agriculture, du Comité exécutif et de la Direction générale
(Troisième édition, 1990 - espagnol , anglais , français et portugais)
- 23 Résolutions adoptées par le Conseil d'administration de l'Institut
interaméricain des sciences agricoles qui sont encore en vigueur
(1984 - espagnol , anglais , français et portugais)
- 24 Première réunion ordinaire du Comité exécutif et du Conseil
interaméricain de l'agriculture - San José, Costa Rica, 9-12 juin 1981, et
Buenos Aires, Argentine, 7-13 août 1981
(espagnol et anglais)
- 25 Deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica,
12-17 septembre et 25-26 octobre 1982
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 26 Deuxième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de
l'agriculture - San José, Costa Rica, 27-29 octobre 1982
(espagnol , anglais , français et portugais)

**Doc.
n°**

- 27 Politiques générales de l'IICA
(1982 - espagnol , anglais , français et portugais)
- 28 Plan à moyen terme 1983-1987
(1982 - espagnol , anglais , français et portugais)
- 29 Compte rendu de la Deuxième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - Kingston, Jamaïque, 24-28 octobre 1983
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 30 Compte rendu de la Quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 2-7 décembre 1984
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 31 Compte rendu de la Cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 29 juillet - 2 août 1985
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 32 Compte rendu de la Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - Montevideo, Uruguay, 21-25 octobre 1985
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 33 Compte rendu de la Sixième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 13-17 juillet 1986
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 34 Compte rendu de la Troisième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - México, 27-30 octobre 1986
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 35 Plan à moyen terme 1987-1991
(espagnol , anglais , français et portugais)

**Doc.
n°**

- 36 Compte rendu de la Septième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 15-17 juin 1987
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 37 Programme II : Mise au point et transfert de technologies. Lignes d'action pour la coopération - juin 1987
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 38 Programme I : Analyse et planification de la politique agricole. Lignes d'action pour la coopération - juin 1987
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 39 Programme III : Organisation et administration du développement rural. Lignes d'action pour la coopération - septembre 1987
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 40 Programme IV : Commercialisation et industrie agricole. Lignes d'action pour la coopération - septembre 1987
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 41 Programme V : Santé animale et santé végétale. Lignes d'action pour la coopération - septembre 1987
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 42 Compte rendu de la IX^e Conférence interaméricaine des ministres de l'agriculture - Ottawa, Canada, 29 août – 2 septembre 1987
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 43 Compte rendu de la Quatrième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - Ottawa, Canada, 31 août - 4 septembre 1987
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 44 Orientations pour le programme de travail du Centre de projets d'investissement (CEPI) dans le cadre du Plan à moyen terme
(espagnol , anglais , français et portugais)

**Doc.
n°**

- 45 Rapport de la Huitième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 1-4 août 1988
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 46 Compte rendu de la Neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 12-16 juin 1989
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 47 Compte rendu de la Cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - San José, Costa Rica, 12-16 juin 1989
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 48 Rapport de la Dixième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 27-29 août 1990
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 49 Plan à moyen terme 1987-1993
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 50 Rapport de la Onzième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 24-26 juin 1991
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 51 Dixième Conférence interaméricaine des ministres de l'agriculture - Madrid, Espagne, 23-27 septembre 1991
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 52 Rapport de la Sixième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - Madrid, Espagne, 23-27 septembre 1991
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 53 Rapport de la Douzième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 22-24 juin 1992
(espagnol , anglais , français et portugais)

**Doc.
n°**

- 54 Rapport de la Treizième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 21-23 juin 1993
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 55 Rapport de la Septième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - México, D.F., Mexique, 19-23 septembre 1993
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 56 Rapport de la Quatorzième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 12-14 septembre 1994
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 57 Plan à moyen terme 1994-1998
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 58 Rapport de la Quinzième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 19-juin 1995
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 59 Rapport de la Huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - San José, Costa Rica, 17-20 septembre 1995
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 60 Rapport de la Seizième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 26-28 juin 1996
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 61 Rapport de la Dix-septième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 30 juillet – 1^{er} août 1997
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 62 Rapport de la Neuvième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - Santiago, Chili, 12-16 octobre 1997
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 63 Rapport de la Dix-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 28-30 octobre 1998
(espagnol , anglais , français et portugais)

**Doc.
n°**

- 64 Plan à moyen terme 1998-2002
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 65 Rapport de la Dix-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 28-30 juillet 1999
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 66 Rapport de la Dixième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - Salvador, Bahía, Brésil, 26-29 octobre 1999
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 67 Rapport de la Vingtième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 2-3 novembre 2000
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 68 Rapport de la Vingt et unième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 25-27 juillet 2001
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 69 Rapport de la Première Réunion ministérielle dans le contexte des Sommets des Amériques et de la Onzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - Bávaro, République dominicaine, 26-29 novembre 2001
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 70 Rapport de la Vingt-deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 2-3 octobre 2002
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 71 Plan à moyen terme 2002-2006. Centré sur les personnes. Tourné vers l'avenir
(espagnol , anglais , français et portugais)

**Doc.
n°**

- 72 Les comités de gestion de la Direction générale. But, responsabilités, composition et modalités de fonctionnement - San José, Costa Rica, juin 2003
(espagnol)
- 73 Rapport de la Vingt-troisième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 23-24 juillet 2003
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 74 Rapport de la Douzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - Panama, Panama, 13 novembre 2003
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 75 Rapport de la Vingt-quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 22-23 juillet 2004
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 76 Rapport de la Vingt-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif - Ribeirão Preto, S.P., Brésil, 13-14 mai 2005
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 77 Rapport de la Treizième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - Guayaquil, République de l'Équateur, 30 août – 1^{er} septembre 2005
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 78 Rapport de la Vingt-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 27-28 septembre 2006
(espagnol, anglais, français et portugais)
- 79 Plan à moyen terme 2006-2010 : Promouvoir la prospérité rurale dans les Amériques
(espagnol, anglais, français et portugais)
- 80 Rapport de la Vingt-septième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 15-17 mai 2007
(espagnol , anglais , français et portugais)

**Doc.
n°**

- 81 Rapport de la Quatorzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – La Antigua Guatemala, Guatemala, 26 et 27 juillet 2007
(espagnol, anglais, français et portugais)
- 82 Rapport de la Vingt-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 22-24 juillet 2008
(espagnol, anglais, français et portugais)
- 83 Rapport de la Vingt- neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 14-16 juillet 2009
(espagnol, anglais, français et portugais)

N.B. : Les publications du Comité exécutif et du Conseil interaméricain de l'agriculture sont disponibles sur le site web de l'IICA à l'adresse : www.iica.int